

# VILLE DE BEAUVAIS



## **Rapport d'Orientations Budgétaires 2025**

## Table des matières

<b>L'EDITO</b> .....	<b>3</b>
<b>PREAMBULE</b> .....	<b>7</b>
<b>I – LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER</b> .....	<b>8</b>
A- UNE CROISSANCE MONDIALE STABILISEE .....	8
B- INFLATION : UN RALENTISSEMENT MONDIAL.....	16
C- UNE AGGRAVATION DE LA DETTE ET DU DEFICIT FRANÇAIS.....	21
D- UNE POLITIQUE MONETAIRE DEPENDANTE DES POLITIQUES BUDGETAIRES .....	27
E- COLLECTIVITES LOCALES : UN CONTEXTE BUDGETAIRE DE PLUS EN PLUS TENDU .....	33
<b>II – L'IMPACT DES LOIS DE FINANCES PRECEDENTES ET DES DISPOSITIONS NOUVELLES DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2025</b> .....	<b>39</b>
A- LA LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027 : LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE L'ETAT .....	39
B- LES MESURES DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2025 .....	40
C- LES MESURES DU PROJET DE LOI DE FINANCES DE LA SECURITE SOCIALE 2025.....	54
<b>III – LA VILLE DE BEAUVAIS : DIAGNOSTICS ET PERSPECTIVES</b> .....	<b>56</b>
A) UNE SITUATION FINANCIERE SAINNE PERMETTANT D'AFFRONTER LES MESURES GOUVERNEMENTALES.....	56
B- LES ORIENTATIONS POLITIQUES ET BUDGETAIRES DE LA VILLE POUR 2025 (BUDGET PRINCIPAL).....	61
<b>IV- L'EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA SITUATION FINANCIERE SELON LES HYPOTHESES RETENUES</b> .....	<b>83</b>
<b>V – LE DIAGNOSTIC DE L'ENCOURS DE DETTE</b> .....	<b>87</b>
A- UNE DETTE MOBILISEE POUR FINANCER L'INVESTISSEMENT .....	87
B- ANALYSE DE LA DETTE (TOUS BUDGETS CONFONDUS) .....	88
C- UNE STRATEGIE FINANCIERE DETERMINEE PAR LE CONTEXTE GEOPOLITIQUE ET ECONOMIQUE .....	91
<b>VI – LA PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2025 DES BUDGETS ANNEXES</b> .....	<b>91</b>
<b>VII – L'EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE</b> .....	<b>92</b>
A- STRUCTURE DES EFFECTIFS – REPARTITION DES EMPLOIS DE LA VILLE DE BEAUVAIS AU 31/12/2023.....	92
B- DEPENSES DE PERSONNEL AVEC DES ELEMENTS SUR LA REMUNERATION TELS QUE LES TRAITEMENTS INDICIAIRES, LES REGIMES INDEMNITAIRES, LES NOUVELLES BONIFICATIONS INDICIAIRES, LES HEURES SUPPLEMENTAIRES REMUNEREES ET LES AVANTAGES EN NATURE.....	95
A- DUREE EFFECTIVE DU TRAVAIL.....	100
B- ÉVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA STRUCTURE DES EFFECTIFS ET DES DEPENSES DE PERSONNEL POUR L'ANNEE 2024 ..	101
C- LA DEMARCHE DE GESTION PREVISIONNELLE DES EMPLOIS, EFFECTIFS ET COMPETENCES (GPEEC) .....	112

## L'EDITO

Quatre ans après le début de la crise sanitaire, le contexte économique mondial demeure toujours tendu. Le retour d'une inflation galopante, les tensions géopolitiques au Moyen Orient et la guerre en Ukraine provoquant la remontée des taux d'intérêt ont pesé fortement sur l'investissement des entreprises et la consommation des ménages, expliquant la faiblesse de la croissance économique qui peine à retrouver un niveau d'avant la crise sanitaire.

Sur le plan national, la situation reste toujours compliquée pour nos collectivités qui doivent faire face à une modification de leur environnement. En particulier, les villes et agglomérations de taille médiane et présentes sur un territoire rural ne cessent de voir leurs charges progresser pour maintenir une offre de service public de qualité à leurs habitants. Leurs actions permettent de soutenir les emplois sur les territoires, mais aussi un accès aux transports, aux soins médicaux, et infrastructures sportives et culturelles. Le maintien de cette cohésion sociale est une tâche de plus en plus ardue. Nos collectivités ont subi, en plus du choc inflationniste et de la hausse des taux d'intérêts, une limitation de leur liberté d'action en matière fiscale. Les leviers sur les recettes s'amenuisent alors même que l'implication de nos collectivités devient incontournable dans bons nombres de secteurs et politiques publiques :

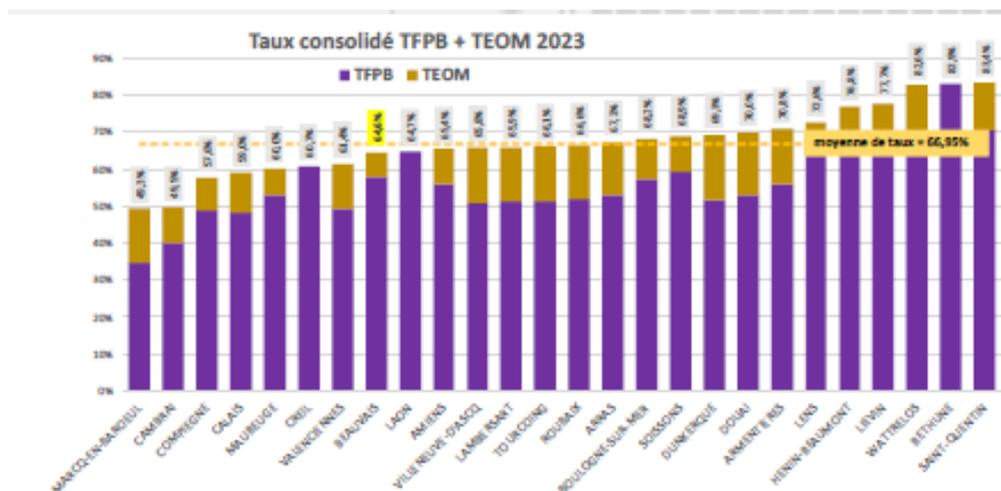
- Préservation de nos ressources naturelles, de la biodiversité et réduction de la dépendance énergétique
- Maintien de la sécurité et prévention de la délinquance
- Dynamisme du commerce

### ***Une Ville qui s'engage pour le pouvoir d'achat des Beauvaisiens***

La Ville de Beauvais n'échappe pas à ces difficultés. Avec une population au revenu bien inférieur à la moyenne nationale et même à celle des collectivités de nos strates, la Ville se doit de poursuivre ses efforts de soutien aux habitants. Grâce à la Ville, un habitant de Beauvais profite :

- D'un taux horaire minimum à la crèche compris entre 0,32€ (3 enfants) et 0,47€ (1 enfant) (+2% depuis 2020)
- D'un demi-tarif de restauration scolaire depuis 09/2020. Le prix du repas varie en 2023 de 0,14 € à 2,44€

- D'un petit-déjeuner pour les enfants dans les écoles REP
- D'un tarif journalier en ALSH qui n'a pas connu d'évolution depuis le début du mandat
- De la gratuité des activités dans les centres sociaux culturels
- De 40 dispositifs d'aide proposés par le CCAS dont l'épicerie sociale, les secours, les tickets temps libres (30 à 40€/personnes)
- Des repas et colis pour les aînés
- D'un tarif de location de salle des fêtes qui a augmenté de façon moindre par rapport à l'inflation
- De taux d'imposition sur le foncier n'ayant connu aucune augmentation lorsque dans le même temps les taux des communes de 40 000 à 100 000 habitants ont évolué en moyenne de 1,28% entre 2020 et 2023. A noter également, qu'en cumulant le taux d'imposition de la Ville avec celui de l'intercommunalité et de la TEOM, un habitant de Beauvais paye en moyenne 2.3 points de moins que les habitants des villes de mêmes strates.

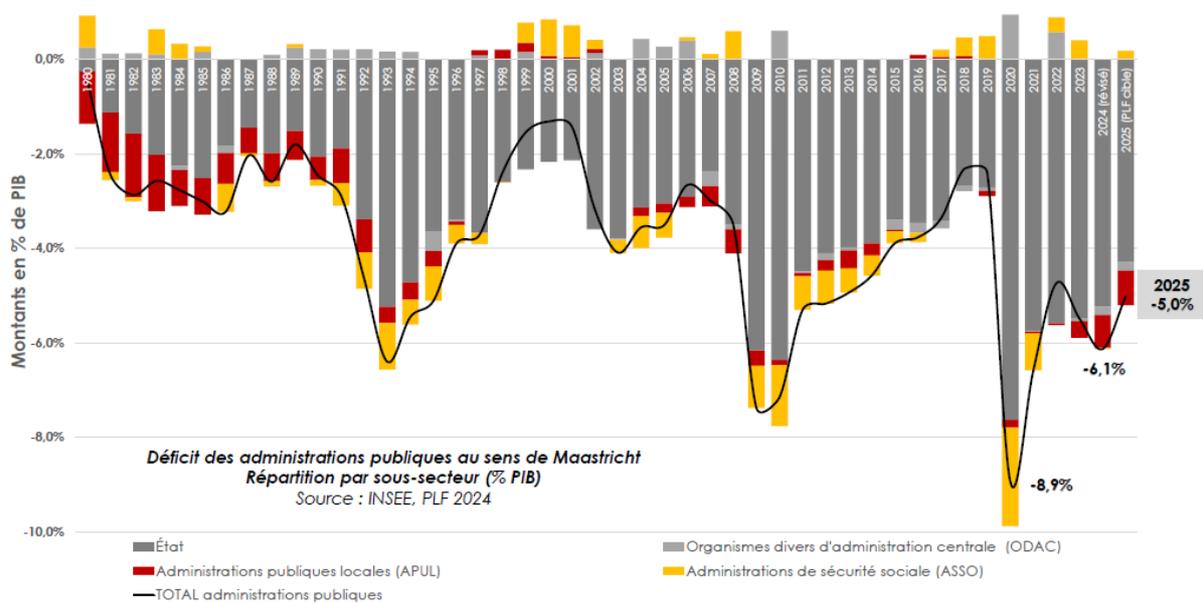


- D'une exonération fiscale de la taxe foncière de 50% pendant 5 ans de 2020 à 2021, puis, à compter de 2022, de 100% pendant 3 ans en cas de travaux d'économies d'énergie. 126 foyers en ont profité depuis 2020 pour un montant de 231 531 €
- D'un réseau de chaleur permettant d'économiser 573€ par an en moyenne depuis 2020 pour un foyer consommant 10 000kWh
- D'un don de végétaux pour la végétalisation de rue

Pour financer l'ensemble de ces politiques publiques, la Ville doit pouvoir compter sur une collaboration avec l'Etat qui soit efficace, équilibrée et stable. Or, depuis plusieurs années, nos collectivités sont confrontées à de nombreux changements de normes, de règles du jeu mais aussi d'orientations financières. Il n'est que de penser aux perpétuelles évolutions des plans nationaux relatifs aux mesures environnementales.

Dans un contexte aussi mouvant, nos collectivités ne cessent de montrer leur agilité et continuent de respecter les règles budgétaires strictes qui exigent non seulement un vote du budget en équilibre mais aussi une absence de déficit de nos comptes au-delà de 5% de la section de fonctionnement<sup>1</sup> et un financement par emprunt uniquement pour nos investissements.

La situation financière de la France, particulièrement préoccupante, a amené le précédent gouvernement à pointer du doigt la responsabilité des collectivités dans l'aggravation de la dette publique. Bien que les dépenses des collectivités aient augmenté en 2023 à un rythme quelque peu supérieur à celui de l'inflation, du fait essentiellement de facteurs exogènes (hausse de la valeur du point d'indice, inflation...), il n'en demeure pas moins que nos collectivités ne représentent que 7% du montant total de la dette, soit environ 200 milliards sur 3 100 milliards d'euros, prouvant ainsi leur tradition de gestion rigoureuse.

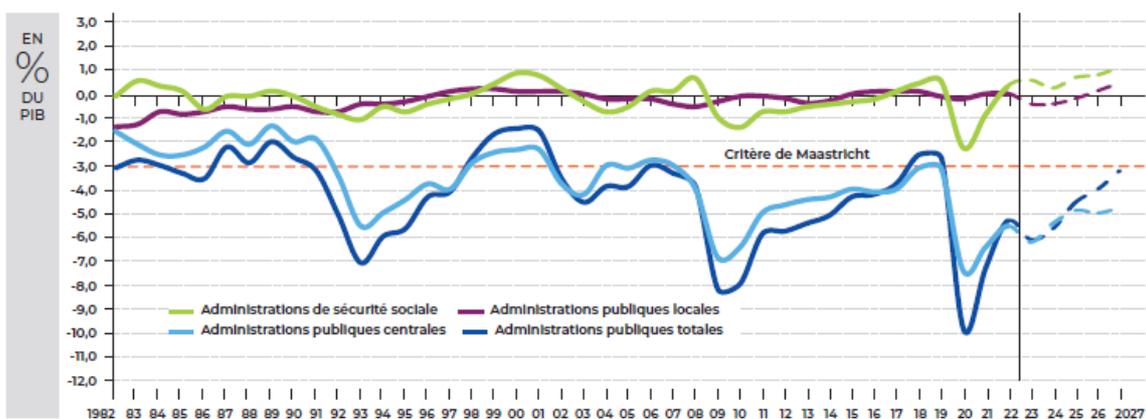


Source : Ressources Consultants

<sup>1</sup> Pour les communes supérieures à 20 000 habitants

## Le déficit des administrations publiques

© La Banque Postale



Source : Insee (Comptes nationaux) jusqu'en 2023 puis programme de stabilité 2024-2027 (avril 2024).

Il n'empêche que malgré ce sérieux budgétaire, l'ensemble des collectivités territoriales seront mises à contribution pour la réduction du déficit et de la dette publique.

L'année 2025 s'annonce donc une fois de plus, une année compliquée sur le plan budgétaire. Aujourd'hui, après 4 années de traversée de crises diverses et multiples (sanitaire, énergétique, inflationniste), nos collectivités doivent faire face à la forte dégradation des finances de l'Etat. Pour la seconde fois, les collectivités vont être appelées à contribuer au redressement des comptes publics. Et à la différence de la période 2014-2017, cela va se traduire par une sanction directement sur leurs recettes de fonctionnement en 2025, à travers la baisse des dotations, le prélèvement de 2% de nos recettes de fonctionnement pour alimenter le fonds de réserve, et la baisse du taux du FCTVA. Ces ponctions sont d'autant plus compliquées à accepter qu'elles sont indépendantes de notre performance de gestion, à la différence de l'esprit des contrats de Cahors.

Dans cette période particulièrement tendue sur le plan financier, l'exécutif de la Ville de Beauvais entend bien être un bouclier budgétaire pour ses habitants qui n'ont pas à subir les dérives budgétaires de l'Etat. La propriété sera donnée aux écoles et activités périscolaires, aux associations, aux personnes âgées et au plus vulnérables à travers les actions du CCAS.

## PREAMBULE

Conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le débat d'orientation budgétaire intervient dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, acte majeur de la vie financière de la collectivité. Il marque la première étape du processus budgétaire composé du vote du budget primitif, du compte administratif et du budget supplémentaire et éventuelles décisions modificatives.

Ce débat a pour objectif de proposer au Conseil municipal d'échanger sur les grandes lignes des orientations politiques, et leurs traductions financières, qui seront mises en œuvre dans les années à venir. Le détail de l'affectation des moyens aux priorités de l'exécutif sera quant à lui effectué au budget primitif.

Malgré de nombreuses mesures défavorables à la stabilité financière de notre collectivité, l'année 2025 se traduira par la poursuite des plans d'actions voulus par notre exécutif, à savoir :

- L'exécution de notre plan pluriannuel d'investissement indispensable au maintien de la qualité de nos services publics, de la qualité de vie de nos habitants, mais aussi à l'investissement local,
- La poursuite de notre politique en faveur de la jeunesse et de lutte contre les discriminations,
- Le soutien au monde associatif
- Le soutien aux plus démunis à travers l'action du CCAS

Dans ce climat d'austérité, nous pouvons nous réjouir de la célébration des 800 ans de la Cathédrale et de la réouverture du Quadrilatère qui seront l'occasion de mettre en lumière notre patrimoine et de réunir à nouveau nos habitants.

Pour cela, la Ville peut s'appuyer sur une situation financière saine constituée par une épargne brute moyenne de plus de 14 M€<sup>2</sup> et un endettement limité<sup>3</sup>.

Cependant, les mesures du PLF 2025 vont impacter fortement notre budget caractérisé par un poids non négligeable des recettes figées. La réduction de nos marges de manœuvre de manière brutale et soudaine nous oblige à redoubler de prudence dans la construction de notre budget 2025 afin de préserver notre capacité à agir en matière d'investissements tant pour l'année à venir que pour les années futures.

Les orientations présentées ci-après portent sur le budget primitif de l'année 2025 en cours de construction, mais elles s'inscrivent également dans une perspective pluriannuelle.

## I – Le contexte économique et financier

### A- Une croissance mondiale stabilisée

Quatre ans après les bouleversements provoqués par la pandémie, à laquelle ont succédé conflits, inflation et durcissement monétaire, la croissance économique mondiale donne des signes de stabilisation. D'après les projections macro-économiques du FMI, la croissance du PIB mondial devrait rester stable à 3.1 % en 2024, au même niveau qu'en 2023, puis se redresser légèrement pour atteindre 3.2 % en 2025. Ces prévisions reflètent l'atonie de la croissance économique mondiale.

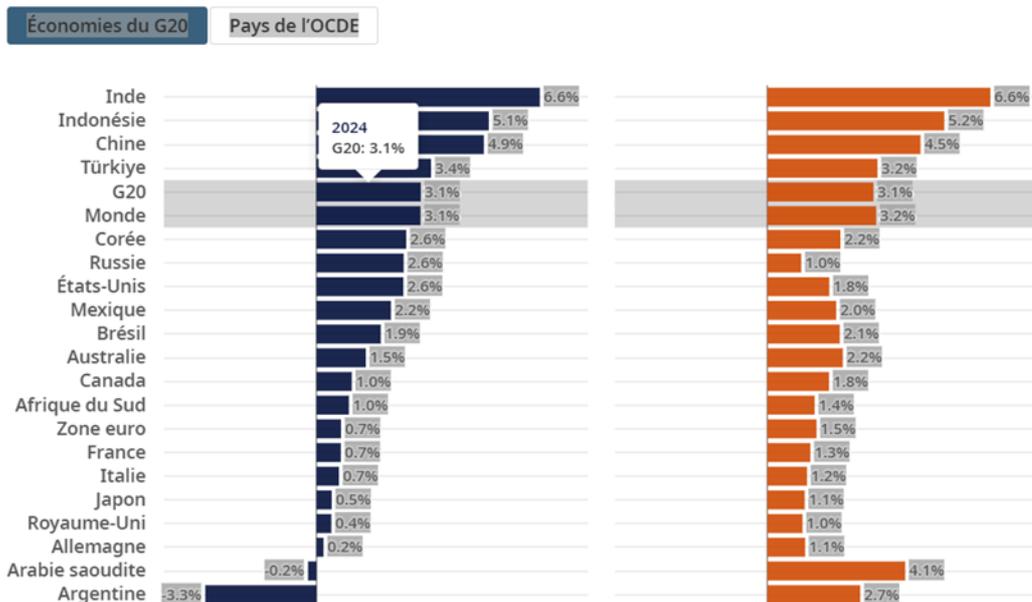
---

<sup>2</sup> Epargne brute moyenne de 14.17 M€ entre 2018 et 2023

<sup>3</sup> Capacité de désendettement inférieure à 5 ans depuis 2018

## Projections de croissance du PIB réel pour 2024 et 2025

Glissement annuel en %



Source : Perspectives économiques de l'OCDE, mai 2024

Les États-Unis résistent avec une croissance en hausse malgré le resserrement monétaire. La prévision de croissance devrait être de 2.8% en 2024 du fait d'une consommation dynamique soutenue par la hausse des salaires et les prix des actifs. En 2025, cette croissance serait en léger recul à 2.2%.

Les pays émergents d'Asie sont toujours le principal moteur de l'économie mondiale avec une croissance qui s'est maintenue à 4% en 2023. La croissance en Inde et en Chine a été révisée à la hausse et représente près de la moitié de la croissance mondiale. Le PIB chinois a augmenté de 5,2 % en 2023, après 3 % en 2022, soutenu principalement par la consommation et dans une moindre mesure par l'investissement. En 2024, la croissance chinoise souffrirait de la faiblesse persistante du secteur immobilier et de la confiance des consommateurs pesant plus que la hausse des exportations nettes. Elle serait de 4,7 %, proche de l'objectif de 5 % fixé par le gouvernement, et de 4,6 % en 2025.

L'activité ralentirait légèrement en Inde en 2024 et 2025 après une année 2023 très favorable mais resterait proche de 6,5 % tandis qu'elle augmenterait dans les pays d'Asie émergents (hors Chine). En Amérique latine, le ralentissement se poursuivrait, reflétant cette année

l'approfondissement de la récession en Argentine et le moindre soutien du Brésil et du Mexique à la croissance de la région. D'une manière générale, le niveau d'activité dans les pays émergents en fin d'année 2023 est bien au-dessus de celui de 2019. Cela étant, les perspectives pour les cinq prochaines années sont plus moroses, avec, en 2029, une croissance chinoise qui devrait se modérer à 3,3 %, soit un taux nettement plus bas qu'aujourd'hui.

L'Europe dans son ensemble apparaît engluée dans la stagnation. Contrairement à la crise sanitaire, la hausse des prix de l'énergie pourrait être un facteur plus structurel en Europe. En effet, avec une dépendance beaucoup plus accrue au gaz russe, les pays de l'Union européenne ont subi une hausse des prix de l'énergie plus importante que les USA (+ 37% dans la zone euro contre +30% aux USA) et se sont vus contraints d'adapter non seulement leurs modes de production mais aussi de trouver des sources alternatives d'approvisionnement. Les économies construites sur une énergie bon marché comme l'Allemagne ont vu, avec la crise énergétique, leur compétitivité prix grevée dans les secteurs intensifs en énergie créant ainsi un choc structurel qui est venu s'ajouter à des faiblesses conjoncturelles comme le recul de l'immobilier et de la demande extérieure pesant sur les exportations. Ainsi, le PIB allemand ne dépasse celui de 2019 que de 0,3 point contre plus de 3 points en Italie et en Espagne qui demeure le moteur de la croissance européenne. L'explication des écarts de croissance est aussi liée à l'orientation de la politique budgétaire depuis 2020. En effet, les gouvernements ont mené des politiques budgétaires expansionnistes pour atténuer les effets de la crise sanitaire, puis les effets de la crise énergétique. En 2020, les mesures de soutien budgétaire réalisées par les principales économies avancées pour atténuer la crise sanitaire ont été comprises entre 1,6 point de PIB structurel en Espagne et plus de 10 points de PIB structurel aux États-Unis contre près de 3 points de PIB structurel en France et en Allemagne et de 4 points en Italie pour la crise énergétique.

Impact des mesures budgétaires mobilisées pour répondre à la crise Covid et à la crise énergétique sur le déficit structurel primaire

<i>En points de PIB structurel</i>	2020	2021	2022	2023
France	3,1	3,5	2,7	1,6
Allemagne	4,4	4,4	2,7	1,6
Espagne	1,6	0,1	1,2	0,4
Italie	4,4	3,8	4,0	1,4
Royaume-Uni	7,7	5,2	2,1	1,8
États-Unis	10,5	11,6	3,4	2,2

Calculs OFCE.

Début 2024, la confiance des ménages se redresse dans les principaux pays de la zone euro du fait d'une hausse des revenus réels, mais elle reste à un niveau dégradé. Dans un contexte de reflux de l'inflation et d'abaissement des taux directeurs, la croissance du PIB devrait selon les projections atteindre 0.7 % en 2024 et 1.2 % en 2025 et pourrait être plus forte que prévu si les ménages et les entreprises décidaient de puiser plus largement dans l'épargne accumulée pendant la pandémie de COVID-19

#### Croissance du PIB mondial

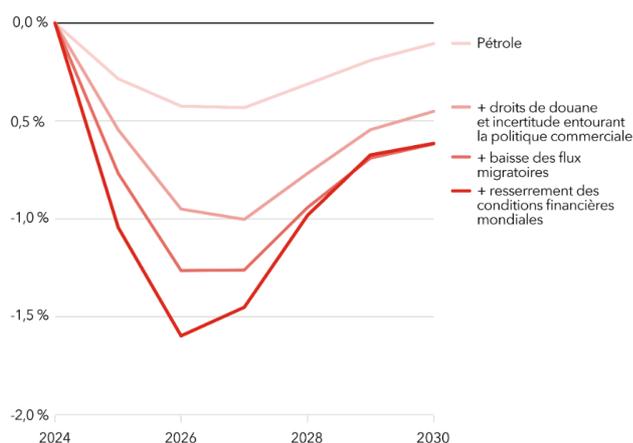
<i>En %</i>	PIB en volume		
	2023	2024	2025
DEU	-0,1	-0,2	1,4
FRA	0,9	0,5	1,2
ITA	0,9	0,4	0,9
ESP	2,5	1,7	1,9
EUZ	0,5	0,5	1,5
GBR	0,1	0,3	1,4
USA	2,5	1,8	2,1
JPN	1,9	0,4	0,9
Pays industrialisés	1,5	1,1	1,7
CHN	5,2	4,7	4,6
Reste du monde	4,0	3,7	3,8
Monde	2,9	2,6	2,8

FMI, OCDE, sources nationales, calculs et prévision OFCE avril 2024.  
Pondération selon le PIB et les PPA de 2014 estimés par le FMI.

Ces perspectives pour 2025 sont à prendre avec prudence du fait des risques suivants :

- La possibilité de fortes augmentations des droits de douane et de mesures commerciales de rétorsion. Le démantèlement graduel du système commercial multilatéral et le fait que de plus en plus de pays font cavalier seul, imposant unilatéralement des droits de douane ou des mesures de politique industrielle, sont de nature à ne pas favoriser une prospérité durable et donc à ne pas agir en faveur de la croissance.
- Le climat géopolitique et l'évolution de la guerre entre Israël et le Hamas. Une intensification du conflit se traduirait par une baisse de l'activité et une flambée des prix du pétrole et des autres matières premières
- Les politiques monétaires et budgétaires. Alors que les banques centrales pourraient accélérer la baisse des taux en cas de ralentissement plus marqué ou d'une baisse plus forte de l'inflation en 2024, les gouvernements pourraient inversement tenter de réduire plus rapidement leurs déficits budgétaires. Le contexte de taux longs plus élevés accroît de fait la charge de la dette et impose une contrainte supplémentaire par rapport à la situation qui prévalait avant 2022. Pour autant, à quelques rares exceptions, les économies n'ont pas forcément refermé les écarts d'activité, si bien qu'une contraction budgétaire plus forte risque d'amplifier les problèmes de demande et donc de reporter la fermeture de ces écarts.
- La capacité des ménages à mobiliser l'épargne accumulée en 2020-2021 devrait être limitée, notamment parce que l'inflation a réduit en partie le pouvoir d'achat de cette épargne ou parce que dans un contexte d'incertitude accrue et de taux plus élevés, les ménages (notamment les ménages européens) ciblent désormais un taux d'épargne plus élevé qu'avant 2020
- La croissance de l'investissement public a diminué de moitié dans les économies en développement depuis la crise financière mondiale. Or l'investissement public peut être un puissant levier de politique économique : une hausse de l'investissement public à hauteur de 1 % du PIB peut augmenter le niveau de production jusqu'à 1,6 % à moyen terme

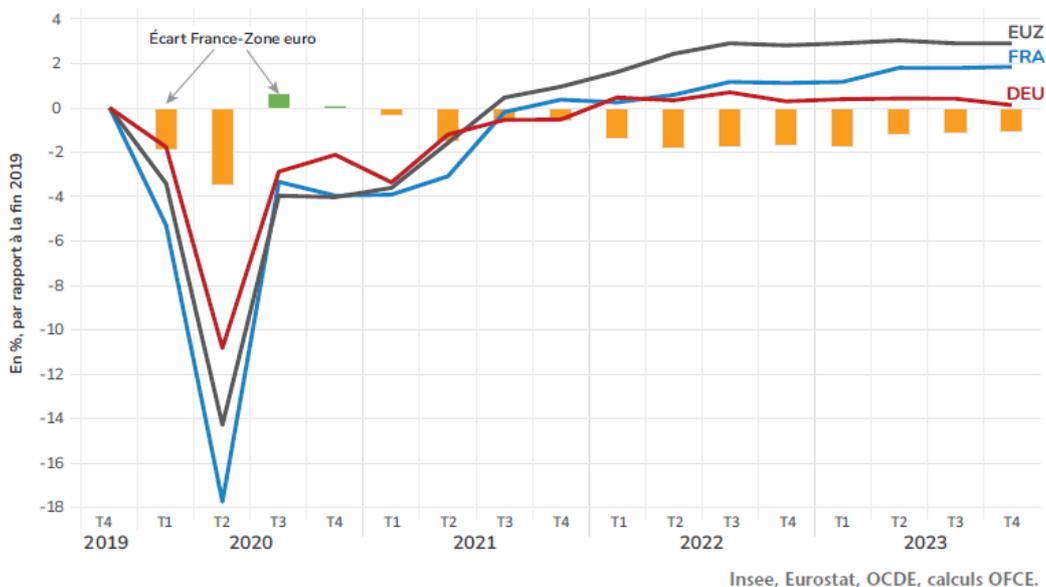
Risques de dégradation du PIB mondial, écart par rapport au scénario de référence



Sources : FMI, Perspectives de l'économie mondiale ; estimations des services du FMI. **IMF**

Entre la fin 2019 et la fin 2023, le PIB de la France a augmenté de 1 point de moins que celui de la moyenne de la zone euro (et 6 points de moins que celui des États-Unis).

Graphique 1. Trajectoire du PIB de la France, de l'Allemagne et de la moyenne de la zone euro depuis le début de la crise



Insee, Eurostat, OCDE, calculs OFCE.

En raison des différents éléments qui affectent l'économie française, et d'une demande intérieure faible au cours du 1<sup>er</sup> semestre, la croissance du PIB pourrait légèrement dépasser 1 % grâce à un effet Jeux Olympiques, qui interviendrait au 3<sup>ème</sup> trimestre 2024.

Tableau 1. Variation du PIB et contribution des composantes à la croissance

En %	2019 T4 – 2021 T4	2021 T4 – 2023 T4	2019 T4 – 2023 T4
<b>PIB</b>	<b>0,4</b>	<b>1,5</b>	<b>1,9</b>
<i>PIB par habitant</i>	-0,4	0,7	0,3
Consommation privée	0,7	0,4	1,1
Consommation publique	3,8	1,4	5,3
Investissement entreprises	2,7	5,8	8,6
Investissement ménages	4,9	-8,7	-4,2
Investissement public	-5,2	7,9	2,3
Exportations	-2,5	4,5	1,9
Importations	1,3	2,6	3,9
<i>Contributions (en pts de %)</i>			
Demande intérieure hors stocks	1,7	1,1	2,8
Variations de stocks	-0,1	-0,1	-0,3
Solde commercial	-1,2	0,5	-0,7

Insee, calculs OFCE.

La hausse passée des taux d'intérêt conduirait à amputer la croissance de -0,6 point de PIB en 2024, après -0,5 point en 2023. La diffusion du choc énergie continuerait à produire des effets en raison du retrait progressif des boucliers tarifaires. L'effet net attendu est de -0,4 point de PIB pour 2024. Sur la période 2022-2025, le choc énergie réduirait la croissance du PIB de 1.5points.

Tableau 2. Évaluation de l'effet des différents chocs sur la croissance du PIB

En point de PIB	2022	2023	2024	2025
<b>Croissance hors chocs*</b>	<b>4,0</b>	<b>1,5</b>	<b>1,5</b>	<b>1,7</b>
<b>Choc Covid et approvisionnements</b>	-0,3	0	0,3	0,2
<b>Variation des taux</b>	-0,1	-0,5	-0,6	0,2
<b>Incertitude et tensions géopolitiques</b>	-0,4	0,4	-0,1	0,1
<b>Choc énergie**</b>	-1,5	-0,6	0,4	0,2
<b>Bouclier tarifaire et mesures énergie**</b>	1,0	0,2	-0,8	-0,4
<b>Mesures budgétaires*** (hors mesures énergie)</b>	0,2	-0,1	-0,2	-0,6
<b>Autres</b>	-0,3	0,0	0,0	0,0
<b>Croissance observée et prévue</b>	<b>2,5</b>	<b>0,9</b>	<b>0,5</b>	<b>1,2</b>

Insee, prévisions OFCE.

\* Correspond à la croissance potentielle, plus la fermeture de l'*output gap* et l'acquis potentiel de croissance.

\*\* Dans le détail, le choc énergie conduit à réduire la croissance du PIB de -1,5 point en 2022, -0,6 point en 2023 et à l'augmenter de +0,4 point en 2024 et +0,2 point en 2025, soit un effet cumulé de -1,5 point de PIB sur la période 2022-2025. La mise en place de mesures budgétaires spécifiques pour amortir ce choc énergie a eu un effet sur la croissance du PIB de +1 point en 2022, +0,2 point en 2023 et -0,8 point en 2024 et -0,4 point en 2025, soit un effet cumulé nul sur la période en raison de l'extinction des mesures budgétaires exceptionnelles à l'horizon de notre prévision.

\*\*\* Cela inclut les 10 milliards d'économies budgétaires pour 2024 et les 20 milliards supplémentaires annoncées pour 2025.

En 2025, la croissance française en 2025 pourrait atteindre 1,1 %. La baisse attendue des taux directeurs de la BCE à partir du second semestre 2024 commencerait à avoir des effets positifs sur la croissance en 2025 (0,2 point de PIB), mais le durcissement attendu de la politique

budgétaire, avec des économies structurelles prévues de 20 milliards d'euros supplémentaires, après les 10 milliards de 2024, amputerait la croissance de -0,6 point de PIB.

La croissance serait tirée par :

- La consommation des ménages (0,9 % en 2024 et 1,4 % en 2025), soutenue par un pouvoir d'achat qui croît en 2024 et par une baisse du taux d'épargne à partir de 2025
- Le commerce extérieur (0,6 point de PIB) poussé par le redressement du secteur des matériels de transport, en particulier de l'aéronautique et par une hausse du tourisme international pendant l'été 2024 avec les Jeux Olympiques. Les exportations ont connu une croissance de 2,5 % en 2024 et de 3,5 % en 2025.

En revanche, le retournement de l'investissement s'amplifie en 2024, marqué par une baisse de celui des entreprises (-1,7 % en 2024 après 2,7 % en 2023) mais surtout une forte contraction de celui des ménages (-4,3 % en 2024 après -5,1 % en 2023). En 2025, la croissance de l'investissement total serait faible mais positive (0,5 % en 2025 après -1,6 % en 2024).

Le retournement du marché du travail se poursuit en raison de la faible croissance de l'activité et du rattrapage partiel des pertes de productivité passées, conduisant à une hausse du taux de chômage à 8,2 % fin 2024 puis 8,1 % fin 2025 (hors effet de la réforme du RSA).

Tableau 7. Coût budgétaire des mesures non pérennes sur la période 2020-2025

<i>En points de PIB</i>	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Mesures d'urgence	3,0	2,5	0,6	0,1	0,0	0,0
Mesures de relance*	0,1	0,9	0,7	0,4	0,3	0,1
France 2030	0,0	0,0	0,2	0,2	0,2	0,2
Mesures énergie**	0,0	0,1	0,8	0,9	0,2	0,0
Mesures pouvoir d'achat***	0,0	0,0	0,3	0,1	0,0	0,0
<b>Total</b>	<b>3,1</b>	<b>3,5</b>	<b>2,6</b>	<b>1,6</b>	<b>0,7</b>	<b>0,3</b>
Fonds du plan de relance européen	0,0	0,5	0,4	0,2	0,1	0,0

Insee, PLF 2024, Cour des comptes, Prévisions OFCE.

\* Hors mesures prises dans le cadre du plan de relance de baisse pérenne des impôts sur la production.

\*\* Coût budgétaire net des mesures énergie. Comprend également les chèques énergie et l'indemnité inflation.

\*\*\* Y compris revalorisation accélérée des prestations mais hors revalorisation de l'indice fonction publique.

En 2025, le gouvernement français table sur une baisse du taux d'épargne des ménages et donc une reprise de la demande intérieure de +1.3% et une baisse de 0.5% de la demande publique, permettant d'aboutir à une prévision de croissance de 1.1% selon le PLF 2025. Le Haut Conseil des Finances publiques estime que cette hypothèse est quelque peu optimiste

au regard des restrictions budgétaires prévues. En effet, les ajustements budgétaires présentés dans le PLF devraient peser pour 0.6% sur la croissance. Ainsi, l'hypothèse initiale de la croissance par le gouvernement hors ajustement budgétaire serait de 1.7%, soit bien au-delà des prévisions des autres organismes (FMI, OCDE...).

## B- Inflation : un ralentissement mondial

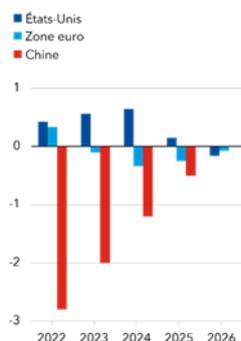
Même si des pressions sur les prix persistent dans certains pays, la bataille mondiale contre l'inflation semble en passe d'être gagnée et cela sans récession.

### Croissance et inflation

Les écarts de production se resserrent et l'inflation devrait poursuivre sa tendance baissière.

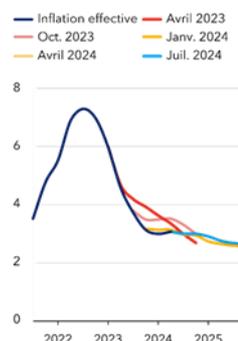
#### Écarts de production

(en pourcentage du PIB potentiel)



#### Inflation globale mondiale

(en pourcentage, en glissement annuel)

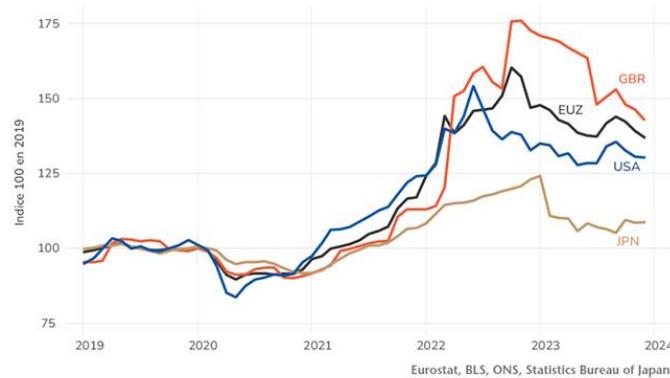


Sources : FMI, Perspectives de l'économie mondiale ; calculs des services du FMI.  
Notes : L'inflation correspond à une moyenne pondérée par les parités de pouvoir d'achat (PPA), hors Argentine et Türkiye.

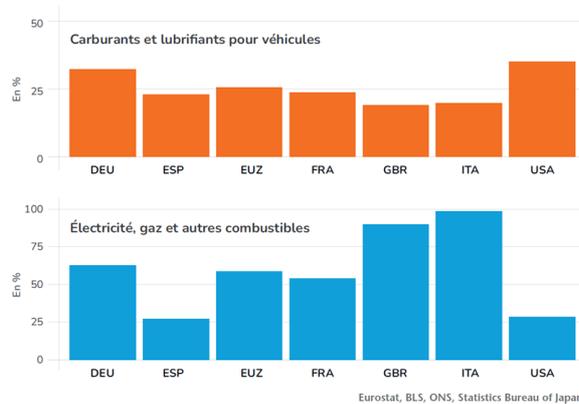
IMF

La poussée de l'inflation mondiale et sa baisse ultérieure tiennent à une conjugaison unique de chocs : de vastes perturbations de l'approvisionnement associées à de fortes pressions sur la demande à la suite de la pandémie, suivies d'importantes flambées des prix des produits de base causées par la guerre en Ukraine. De plus en plus de données empiriques, notamment établies par les services du FMI, révèlent le rôle des chocs sur l'inflation « globale » mondiale (principalement sur les prix de l'énergie et de l'alimentation) dans l'envolée de l'inflation et son reflux ultérieur dans un large éventail de pays. En raison de la régionalisation des marchés du gaz, les prix de l'électricité, du gaz et des autres combustibles ont crû beaucoup plus rapidement en Europe. Ainsi, entre 2019 et 2023, la hausse des prix de l'électricité, du gaz et des autres combustibles a atteint 58,6 % en zone euro (avec une forte hétérogénéité entre

pays) contre « seulement » 28,6 % aux États-Unis. La composante gazière et électrique a d'ailleurs un poids deux fois plus important dans l'IPC européen que dans l'IPC états-unien.

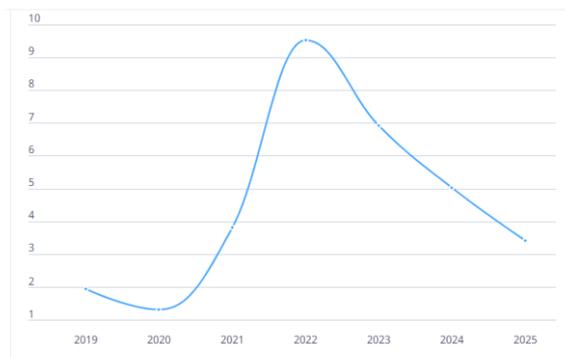


Taux de croissance des sous indices de l'IPC énergie 2019-2023



L'inflation mondiale devrait ainsi refluer à 3,5 % en 2025. Cependant, la gravité des tensions géopolitiques continue de faire peser un important risque à moyen terme sur l'activité et sur l'évolution de l'inflation, surtout si le conflit au Moyen-Orient et les attaques en mer Rouge devaient s'étendre ou s'aggraver.

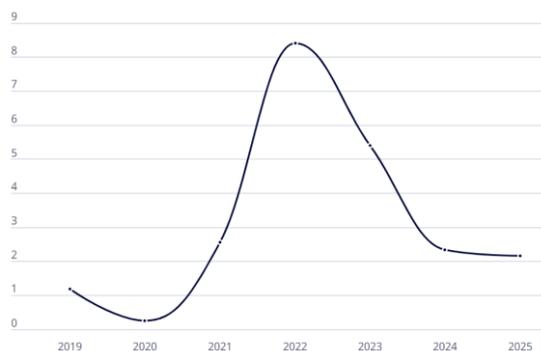
Dans les pays de l'OCDE, l'inflation devrait passer de 5% en 2024 à 3.4% en 2025 grâce au resserrement de la politique monétaire et à l'atténuation des tensions sur les prix des biens et de l'énergie. D'ici la fin de 2025, l'inflation devrait revenir à l'objectif des banques centrales dans la plupart des grandes économies.



*Prévisions d'inflation dans les pays de l'OCDE*

Source : OCDE

Dans les pays de la zone euro (17 pays), l'inflation passerait de 2.3% à 2.2 %.

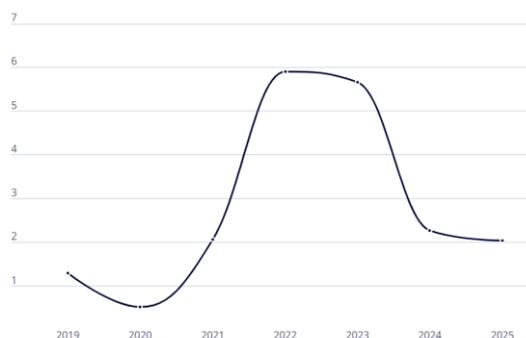


*Prévisions d'inflation dans la zone Euro (17 pays)*

Source : OCDE

En France, après deux années de hausse marquée des prix à la consommation (5,2 % en 2022 et 4,9 % en 2023) l'année 2024 est caractérisée par un fort reflux de l'inflation. Passant de 6,3 % au moment du pic de février 2023, à 2,3 % en mars 2024, la baisse de l'inflation est liée principalement à la décrue de l'inflation énergétique et alimentaire.

Cette tendance se poursuivrait, conduisant l'inflation à renouer avec les 2 % à partir du second semestre 2024.



Prévisions d'inflation France

Source : OCDE

Sur l'ensemble de l'année 2024, la hausse de l'IPC serait de 2,4 % en moyenne, les prix de l'alimentaire et de l'énergie contribuant pour 0,6 point alors que ces deux composantes (représentant environ 25 % de la pondération de l'IPC) ont contribué pour 3,1 points en 2022 et 2,4 points en 2023. En 2025, la hausse de l'IPC s'établirait entre 2% et 1.8 % en moyenne annuelle, en raison du moindre dynamisme des prix hors énergie et alimentaire.

Tableau 4. Évolution et contribution des composantes de l'inflation

	Variation annuelle (en %)					Contribution à la variation annuelle (en points de %)				
	2021	2022	2023	2024	2025	2021	2022	2023	2024	2025
Alimentaire	0,6	6,8	11,8	1,7	1,8	0,1	1,1	1,9	0,3	0,3
Énergie	10,5	23,1	5,6	3,6	4,1	0,9	2,0	0,5	0,3	0,4
Autres	0,9	2,9	3,3	2,4	2,0	0,6	2,1	2,5	1,8	1,5
<b>IPC</b>	<b>1,6</b>	<b>5,2</b>	<b>4,9</b>	<b>2,4</b>	<b>2,2</b>	<b>1,6</b>	<b>5,2</b>	<b>4,9</b>	<b>2,4</b>	<b>2,2</b>

Insee, prévisions OFCE.

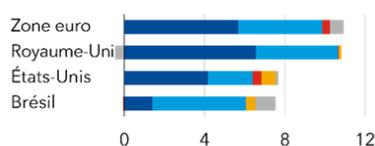
## Une trajectoire de désinflation accidentée

Les chocs sur les prix de l'énergie expliquent l'essentiel de la hausse et du reflux de l'inflation globale, mais la persistance de l'inflation dans le secteur des services pourrait freiner la désinflation.

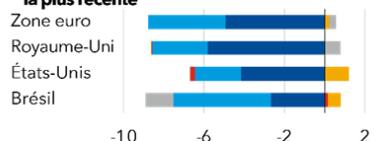
### Hausse et reflux de l'inflation globale (en points de pourcentage)

■ Chocs ■ Répercussions ■ Anticipations  
■ Capacités inutilisées ■ Résidu

#### Hausse jusqu'au point culminant

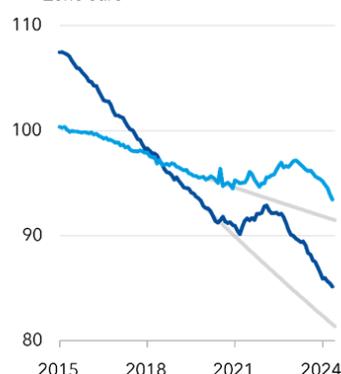


#### Reflux du pic jusqu'à la période la plus récente



### Prix des biens essentiels et des services essentiels (ratio)

— États-Unis — Tendances prépandémie  
— Zone euro



Sources : Dao, Gourinchas, Leigh, Mishra (2024) ; Haver Analytics ; calculs des services du FMI.

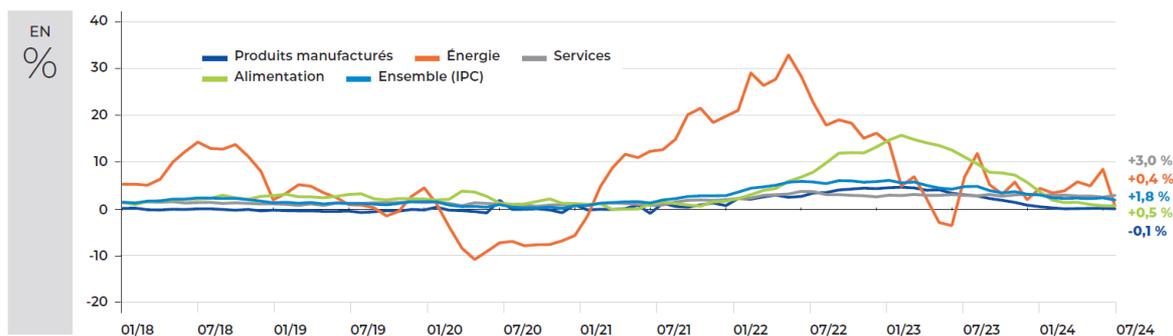
Note : La plage de gauche présente les composantes de la variation de l'inflation globale à 12 mois entre décembre 2020 et la date où cette dernière a culminé, puis de cette date à mars 2024. Voir Dao et al. pour plus de précisions. La plage de droite fait apparaître le prix des biens essentiels rapporté au prix des services essentiels dans l'indice des prix.

IMF

En 2024, les prix des services, reflétant les hausses de salaires, affichent encore une progression élevée mais cette dernière devrait se tempérer avec la modération salariale à venir, dans le sillage de la normalisation de l'inflation.

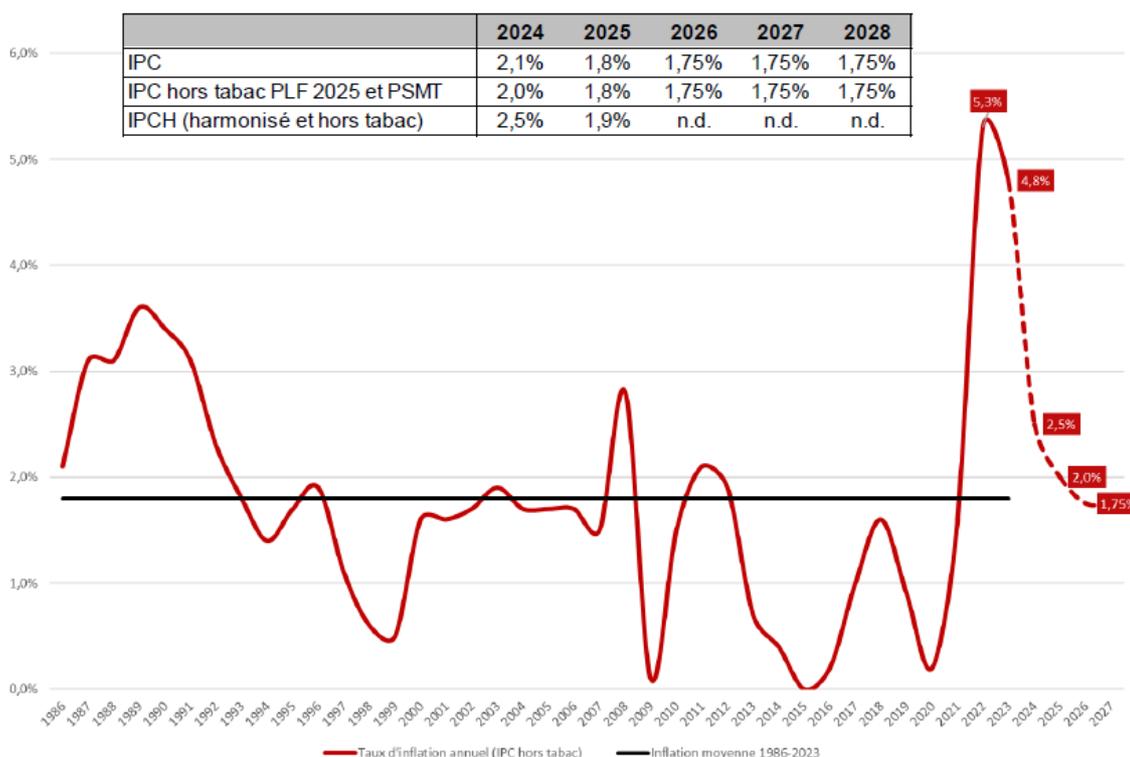
### France : prix à la consommation (taux de variation sur un an, en %)

© La Banque Postale



Source : Insee, LBP.

## L'indice des prix à la consommation (IPC) hors tabac



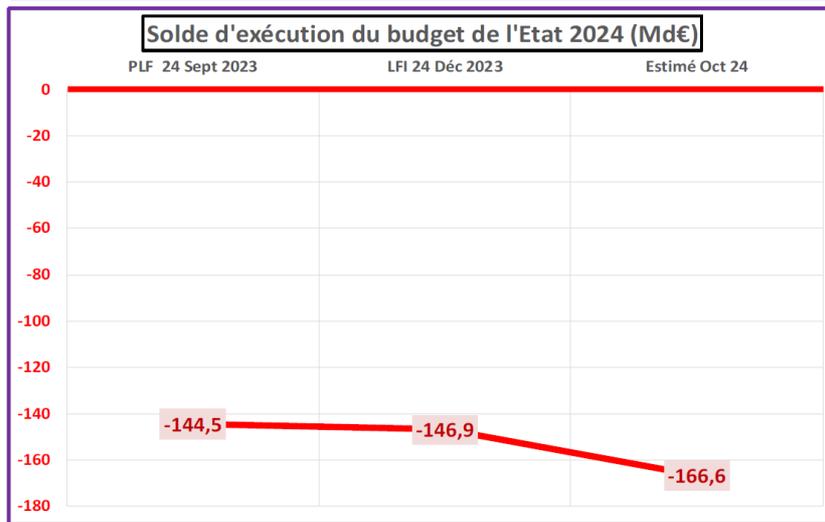
### C- Une aggravation de la dette et du déficit français

Les différentes crises subies depuis 2020 ont eu pour conséquence d'inciter les gouvernements à intervenir pour soutenir leurs économies aggravant ainsi le niveau des déficits publics et de la dette. Le débat pour assainir les finances publiques va s'intensifier, surtout dans l'Union européenne malgré l'hétérogénéité des situations des pays qui la composent. En 2023, le déficit public de la zone euro était évalué à 3,4 % du PIB, soit près de 5 points de moins qu'aux États-Unis.

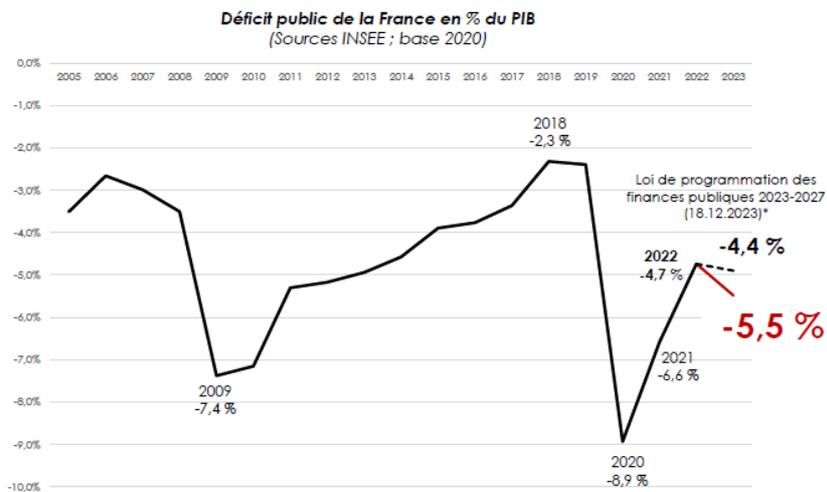
En France, le déficit public en 2023 s'établissait à 5,5 % du PIB (après 4,8 % du PIB en 2022), soit 0,6 point de plus que ce qui était prévu dans le projet de loi de finances pour 2023 et bien loin des 3% imposés par Maastricht.

En 2024, le déficit public estimé dans la loi de Finances 2024 à 144.5 M€ atteindrait finalement 166.6 Mds€, soit 5.6% du PIB.

## L'exécution de la loi de finances 2024

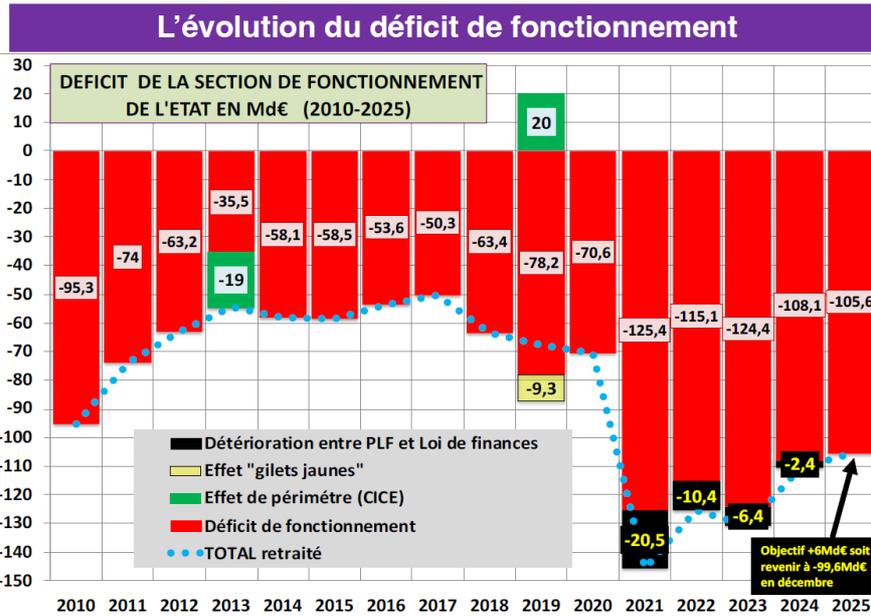


Source : Cabinet Klopfer



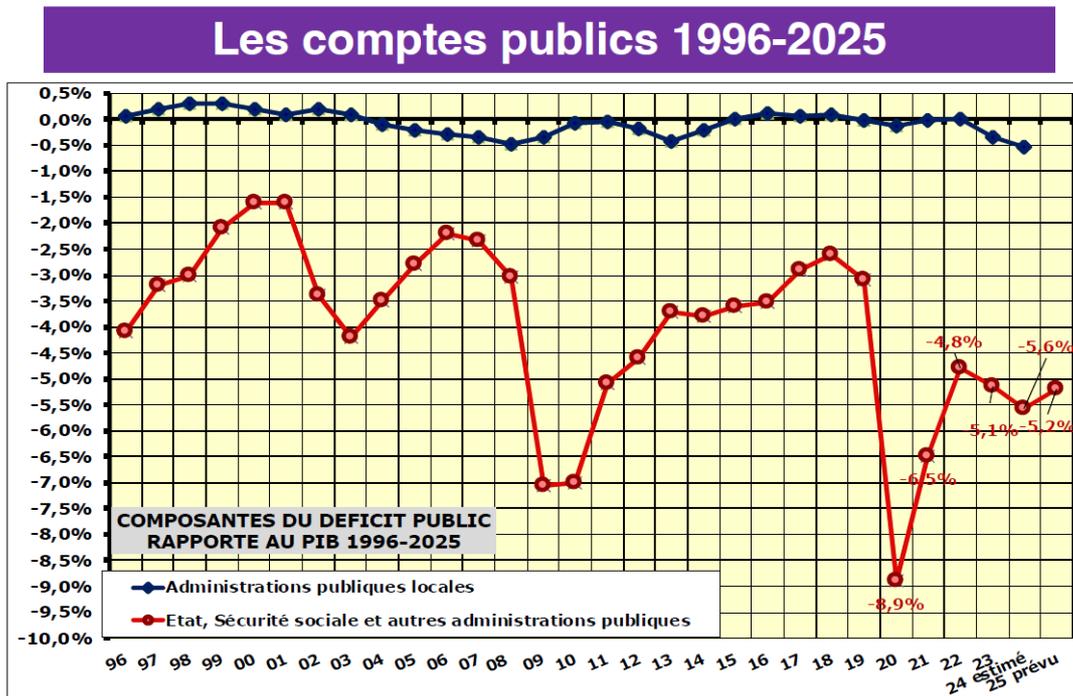
Source : Ressources Consultants

Cependant, les derniers éléments financiers connus laissent penser que ce déficit pourrait dépasser les 6% à la fin de l'année.



Source : Cabinet Klopfer

Pour 2025, le gouvernement souhaite revenir à un déficit de 5.2%.

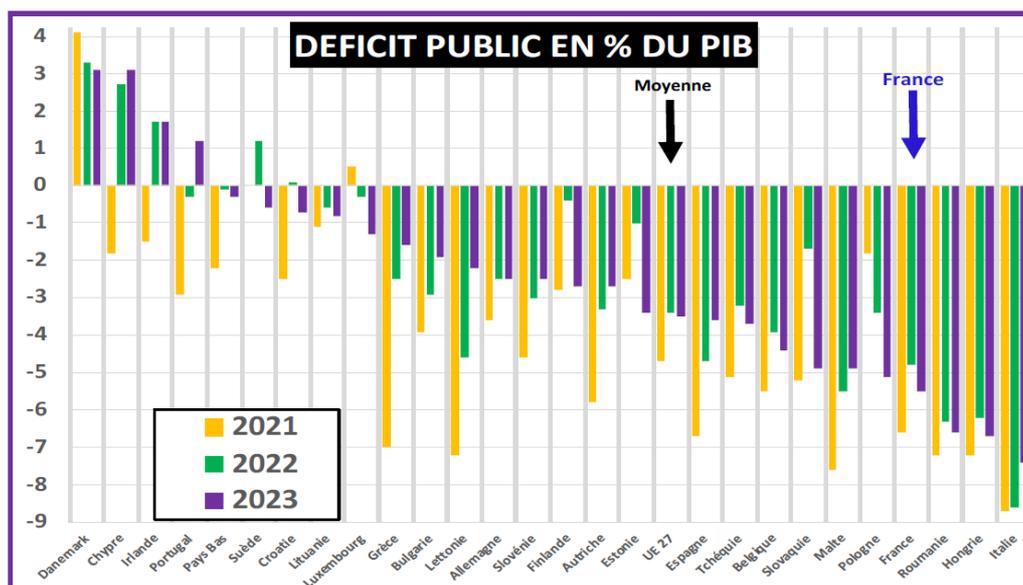
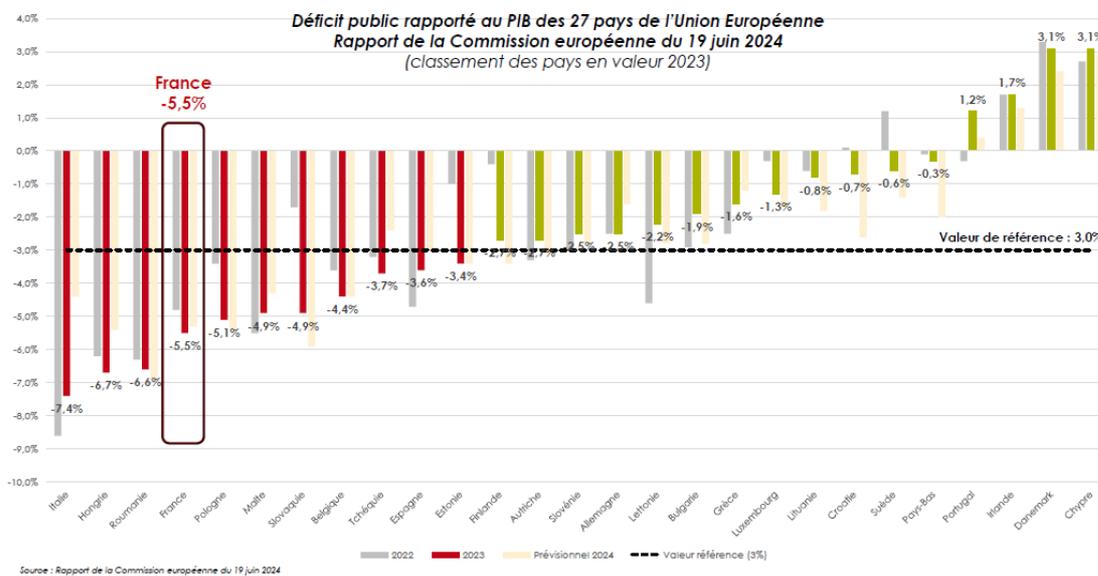


Valeur du Pib: 2502,1 Md€ en 2021 , 2639,1 Md€ en 2022 (+5,5%) et 2803,1 en 2023 (+6,2%)

Source : Cabinet Klopfer

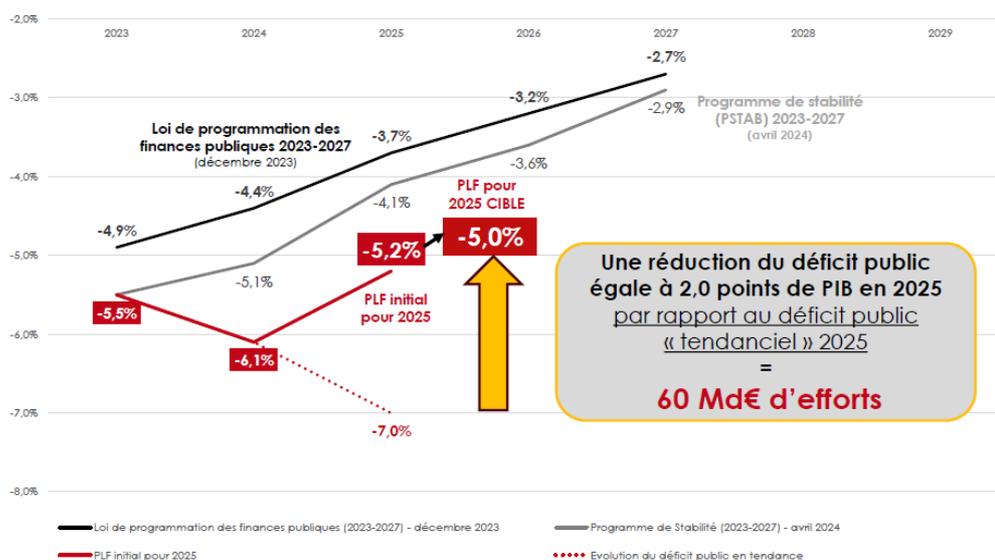
Dans un contexte de croissance économique assez atone, cette révision du déficit à la hausse de 16 milliards d'euros va rendre d'autant plus complexe l'objectif d'un retour à 3 % de déficit d'ici 2027, même si le gouvernement peut encore compter sur l'extinction de certaines mesures exceptionnelles, notamment la fin du bouclier tarifaire pour l'électricité (0,9 point de PIB). Un retour à l'équilibre budgétaire nécessiterait une levée de 276 Mds€ d'impôts.

Sur le plan européen, la France se retrouve en 2023 au 24<sup>ème</sup> rang sur 27 avec un déficit de 5.5% du PIB contre 3.5% pour la moyenne de l'Union Européenne.

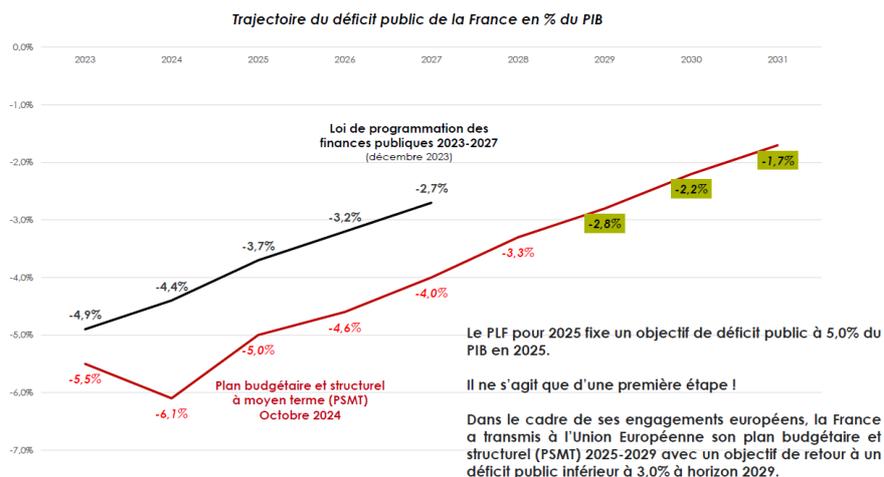


Certains pays ont déjà annoncé des mesures structurelles de réduction des déficits allant de -0,1 point de PIB en Espagne à -2,3 points en Italie en 2024. Ces politiques se poursuivraient en 2025.

Selon le FMI, sans efforts supplémentaires, le déficit français pourrait stagner autour de 5,9% les cinq prochaines années alors que le gouvernement souhaite, après les discussions sur le PLF, aboutir à un déficit non plus de 5.2% mais 5%.



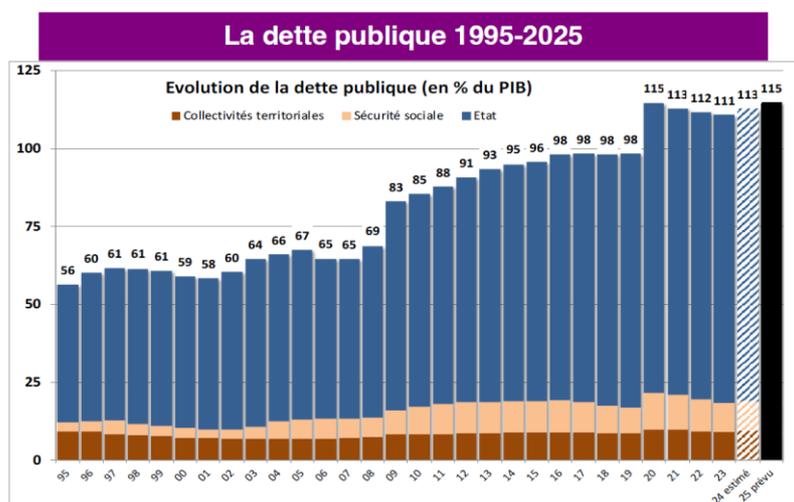
Source : Ressources Consultants



Source : Ressources Consultants

La dégradation du déficit public entraîne celle de la dette publique. Chaque année, la dette de l'Etat augmente de l'équivalent du déficit budgétaire, soit autour de 80 Mds€ jusqu'en 2019 et quelques 150 Mds€ depuis 2020.

Elle a atteint à la fin du deuxième trimestre 2024 112 % du produit intérieur brut (PIB), soit 3 228,4 milliards d'euros, un record.



Source : Cabinet KLOPFER

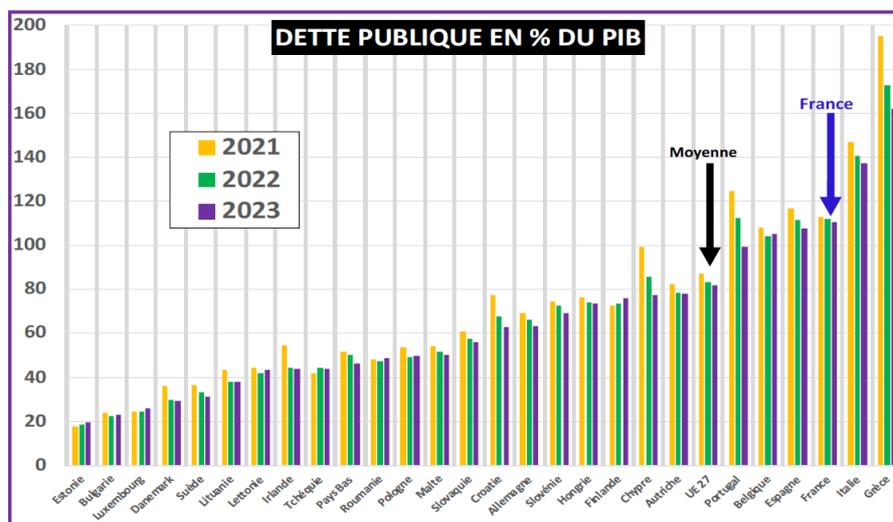
Elle serait de 115% en 2025 contre une prévision à 108% dans la loi de programmation des Finances publiques (LFPF) 2023-2027.

Cette dette représenterait une charge annuelle de remboursement de 51 milliards d'euros, soit le second poste de dépenses publiques derrière le budget de l'Education nationale.

Sur le plan européen, tout comme pour le déficit, la France est au 25<sup>ème</sup> rang avec une dette en 2023 de 111% du PIB contre une moyenne européenne de 82%.

## Comparaisons européennes 2021-2023

Pour le poids relatif de l'encours, la France est 25<sup>ème</sup>/27, la moyenne de l'UE étant à 82%



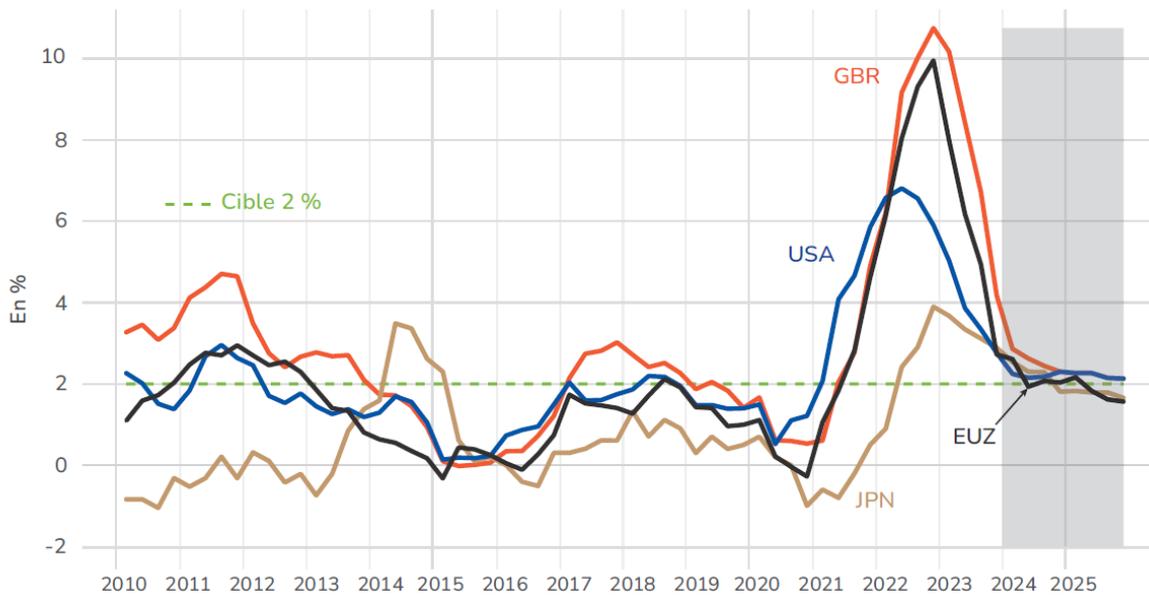
Source : Cabinet Klopfer

Sans efforts supplémentaires, la dette publique pourrait aussi grimper un peu plus au fil des années et culminer à 124,1% du PIB en 2029.

### D- Une politique monétaire dépendante des politiques budgétaires

Pour lutter contre l'inflation, les banques centrales ont durci leur politique monétaire. Avec l'annonce de la baisse de celle-ci, elles devraient desserrer leurs conditions. Cependant, fin 2023, l'inflation dans les grandes économies avancées restait au-dessus de la cible de 2 % des banques centrales, expliquant que ces dernières restaient prudentes sur les perspectives de baisse des taux.

## Taux d'inflation et cibles visées par les banques centrales



Source : Banque postale

La baisse de l'inflation prévue étant inférieure aux projections établies il y a seulement six mois, nombre de banques centrales sont incitées à faire preuve de prudence dans l'abaissement des taux directeurs. Les taux d'intérêt mondiaux devraient rester élevés au regard des tendances récentes, pour s'établir autour de 4 % sur la période 2025-2026, soit environ le double des taux moyens enregistrés entre 2000 et 2019. La poursuite d'une politique monétaire prudente a pour objectif de maîtriser durablement les tensions inflationnistes, ce qui ne pourra tout de même pas empêcher un abaissement des taux directeurs en cas de recul de l'inflation car un maintien d'une politique monétaire trop stricte pèserait sur la croissance et l'emploi.

Selon les prévisions pour fin 2024, le taux directeur aux États-Unis s'établirait à 4,75 % tandis que le taux de refinancement des opérations principales de la BCE atteindrait 4 %. Cette baisse ne se répercuterait pas immédiatement sur la croissance en 2024 mais à partir de 2025. Au contraire, l'effet retardé des hausses précédentes pèserait encore sur la croissance.

## Principales hypothèses de taux d'intérêt

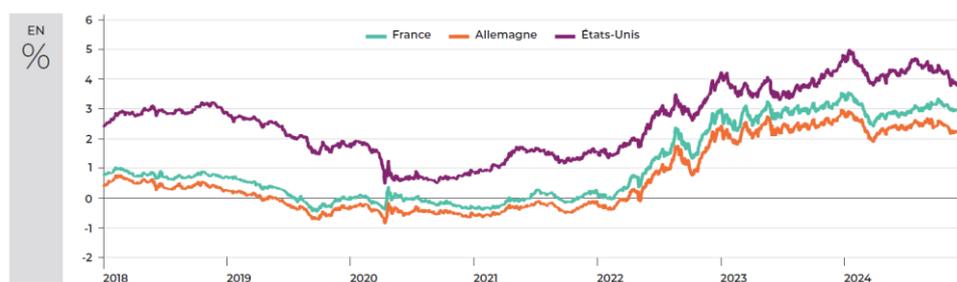
	2024				2025				2023	2024	2025
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4			
<b>Taux d'intérêt directeur des banques centrales*</b>											
USA	5,50	5,42	5,17	4,92	4,42	4,08	3,75	3,75	5,31	5,25	4,00
JPN	-0,10	-0,00	-0,00	-0,00	-0,00	-0,00	-0,00	-0,00	-0,10	-0,00	-0,00
EUZ	4,50	4,50	4,42	4,17	3,92	3,67	3,42	3,25	4,13	4,40	3,56
GBR	5,17	4,92	4,67	4,42	4,17	3,92	3,67	3,50	4,94	4,79	3,81

Source : Banque postale

Sur les marchés financiers, le rendement de l'OAT s'est tendu avec l'annonce de la dissolution de l'Assemblée nationale, l'écart avec le taux allemand passant de 50 points de base à un peu plus de 70 pb pendant l'été. Dans un environnement mondial caractérisé par une baisse des taux longs, en lien avec l'anticipation de baisse du taux directeur outre-Atlantique, le taux français à 10 ans a néanmoins légèrement baissé par rapport à son niveau d'avant la dissolution (2,83 % le 17 septembre, à comparer à 3,11 % le 7 juin).

### Taux des obligations d'État à 10 ans

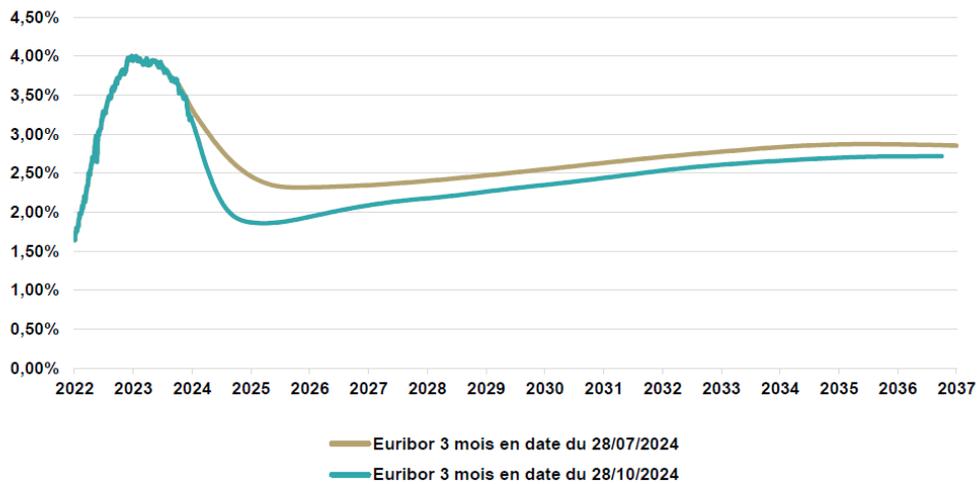
© La Banque Postale



Source : LSEG Datastream.

Avec la baisse de l'inflation dans la zone euro, on peut s'attendre à une détente des taux sur les prochains mois.

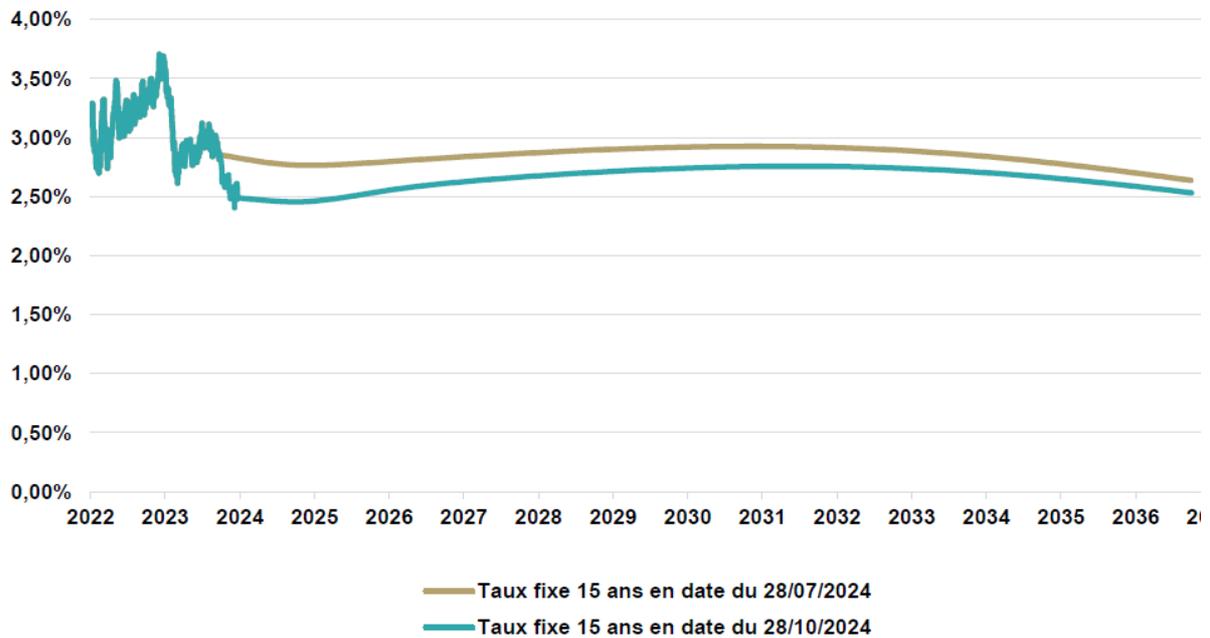
### Historique et anticipés de l'Euribor 03 mois



Source : Finance Active

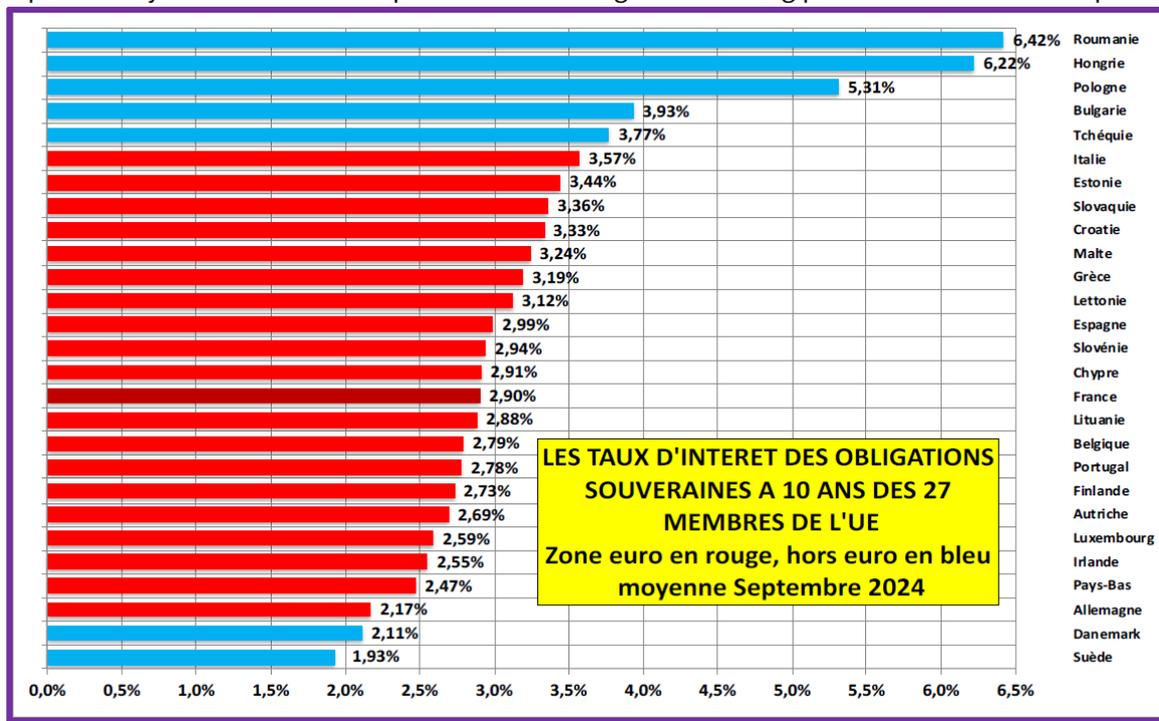
De même les taux fixes devraient se stabiliser en dessous de 3%.

### Historique et anticipés du taux fixe 15 ans (hors marge bancaire)



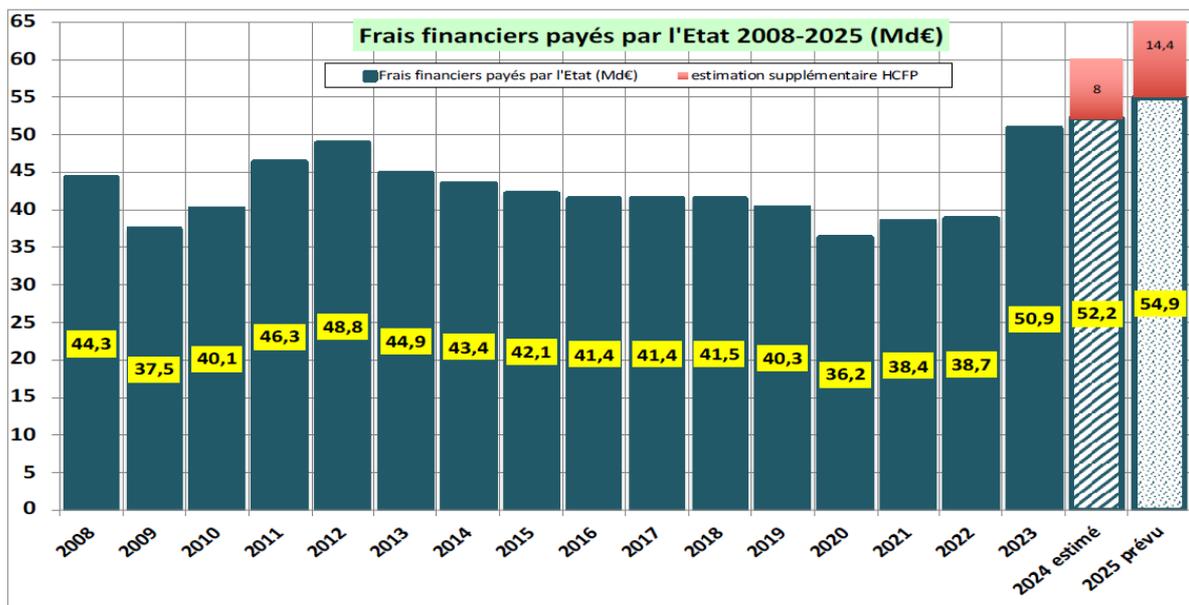
Source : Finance Active

Par ailleurs, la hausse de la dette publique et du déficit de l'Etat va peser sur les conditions d'emprunt de la France qui rétrograde dans le classement des taux moyens des obligations souveraines en passant de la 7<sup>ème</sup> place à la 12<sup>ème</sup> ; le Portugal et la Belgique étant désormais mieux classés.



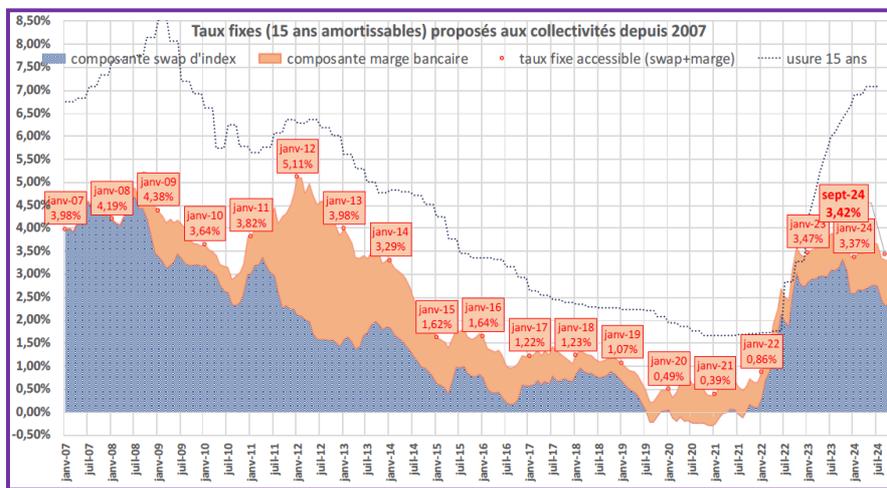
Source : Cabinet Klopfer

Ainsi, grâce à la décreue des taux d'intérêt jusqu'en 2022, le poste Frais financiers du budget de l'Etat avait stagné. Mais la situation s'est inversée depuis. En 2024, les intérêts financiers se sont élevés à 52.2 Mds€, niveau le plus élevé depuis 2008. Ils s'établiraient à 54.9 Mds€ en 2025 mais seraient sous-évalués respectivement de 8 et 14.4 Mds€.



Source : Cabinet Klopfer

L'autre conséquence de la dégradation financière de la France est la hausse des marges bancaires appliquées par les établissements financiers aux différents emprunteurs dont les collectivités territoriales. Ainsi, les marges bancaires passent de 0.55 en 2022 à 0.95 en 2024.



Source : Cabinet Klopfer

## E- Collectivités locales : un contexte budgétaire de plus en plus tendu

Depuis 2020, les collectivités locales ont subi la crise sanitaire, la crise énergétique, et la crise inflationniste ainsi que des réformes qui ont réduit de manière drastique leur liberté d'action en matière fiscale. A chaque épisode, elles ont dû innover et s'adapter à un contexte particulièrement mouvant.

Bien que les chocs énergétiques et inflationnistes semblent s'éloigner, 2025 ne s'annonce pas comme une année de retour au calme. Les politiques budgétaires de soutien déployées par le gouvernement ont creusé les déficits et les collectivités sont donc appelées à participer au rétablissement des comptes publics, au-delà même de leur poids dans le déficit public. A cette contribution, s'ajoutent également les nouvelles thématiques sur lesquelles nos collectivités sont appelées au titre de la décentralisation des politiques publiques<sup>4</sup> : développement économique, aide à la réindustrialisation, soutien à l'innovation ; sécurité des personnes, des biens et des systèmes, et, bien évidemment, prise en compte du réchauffement climatique.

La situation financière des collectivités locales en 2023 est apparue quelque peu atypique avec les départements qui ont vu leur situation se dégrader du fait de la forte baisse des DMTO, et le bloc communal dont l'épargne brute a enregistré une hausse (+5.4%) grâce principalement à la revalorisation de 7.1% des valeurs locatives qui a permis d'absorber non seulement l'inflation mais aussi la revalorisation de la masse salariale et le dynamisme des achats.

Tel ne serait pas le cas en 2024. Les recettes de fonctionnement ne progresseraient que de 2 à 3% du fait du fort ralentissement attendu sur les recettes fiscales provoqué par une évolution de l'inflation moins dynamique que les années précédentes, une fraction de TVA moins importante (+ 0.8%) que ce que prévoyait la Loi de finances pour 2024 (+ 4,5 %) et le

---

<sup>4</sup> Rapport Mai 2024 de Boris Ravignon sur le coût des normes et de l'enchevêtrement des compétences entre l'Etat et les collectivités : coût estimé a minima à 7.5 Mds€ : 4.8 Mds pour les communes (6.3% de leurs DRF et 11.7% de leurs dépenses de personnel) et 696 M€ (2.4% des DRF et 6.2% de leurs dépenses de personnel)

Programme de stabilité (+ 3,2 %)<sup>5</sup>, et la poursuite de la chute importante des DMTO (-22.3% en 2023 et – 17% en 2024 conséquence du niveau relativement élevé des taux d'intérêt continuant de peser sur les transactions immobilières). Pour autant, les collectivités utiliseraient en 2024 moins le levier fiscal qu'en 2023 pour compenser la perte de recettes.

	Foncier bâti	Foncier non bâti	Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	Cotisation foncière des entreprises
<b>Communes</b>				
<b>2023</b>	2,79 %	0,48 %	4,29 %	0,36 %
<b>2024</b>	0,70 %	0,43 %	0,69 % <sup>2</sup>	0,11 %
<b>EPCI à fiscalité propre</b>				
<b>2023</b>	4,59 %	2,10 %	3,84 %	0,70 %
<b>2024</b>	2,37 %	1,44 %	2,38 %	0,40 %

Evolution des taux d'imposition

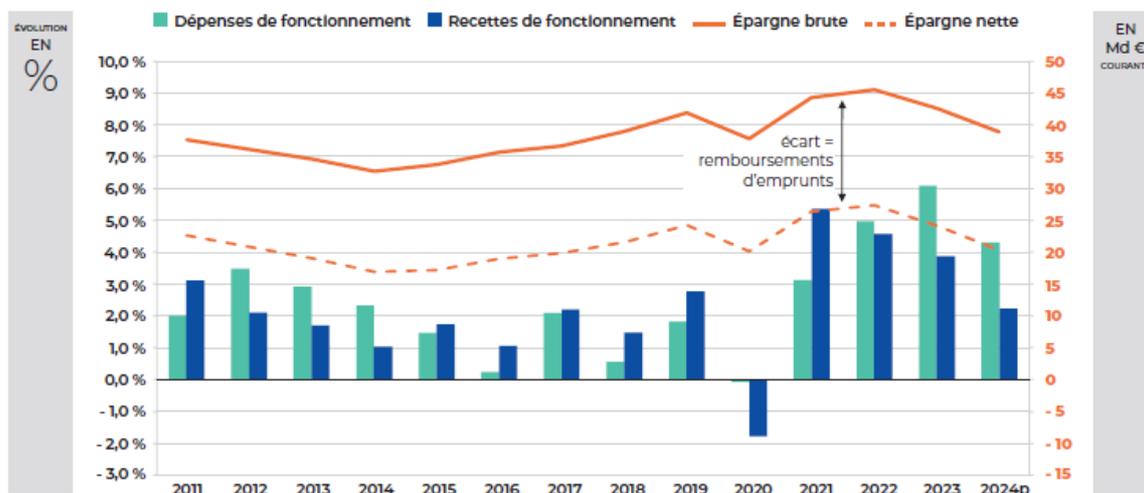
En 2024, plus de quatre communes sur cinq ont laissé inchangés leurs taux de fiscalité, et il en va de même pour les EPCI à fiscalité propre.

La très légère hausse en 2024 des dotations de l'Etat du fait de la revalorisation de 320 M€ de la DGF ne suffirait pas à compenser l'évolution marquée des dépenses de fonctionnement de +4.8% du fait des charges à caractère général et des dépenses de personnel qui intégreront sur une année pleine les décisions gouvernementales de 2023 et 2024 (revalorisation du point d'indice de la fonction publique de + 1,5 % au 1er juillet 2023, hausse du taux forfaitaire de remboursement du transport collectif (75 % contre 50 % précédemment) depuis le 1er septembre 2023, attribution de 5 points d'indice supplémentaires à l'ensemble des agents publics depuis le 1er janvier 2024, soit environ 25 euros de plus par mois par agent) et les mesures internes prises par les collectivités en faveur du pouvoir d'achat.

<sup>5</sup> Cette évolution de la fraction de TVA venant compenser les différentes réformes fiscales pour les EPCI, Régions et Départements, est la conséquence du ralentissement de la dynamique des prix (en cumul de janvier à août 2024, l'indice des prix à la consommation évolue de + 2,4 % par rapport à la même période en 2023, contre + 4,9 % en moyenne sur l'année 2023) et de l'importante reprise intervenue en début d'année au titre de 2023

Ainsi, l'année 2024 sera caractérisée par un effet ciseau se traduisant par un repli de l'épargne brute de l'ordre de 4.4%. Pour le bloc communal (communes, intercommunalités avec et sans fiscalité propre), celui-ci est estimé entre 4.5% et 8.7%.

### Les composantes de l'évolution de l'épargne brute des collectivités locales © La Banque Postale

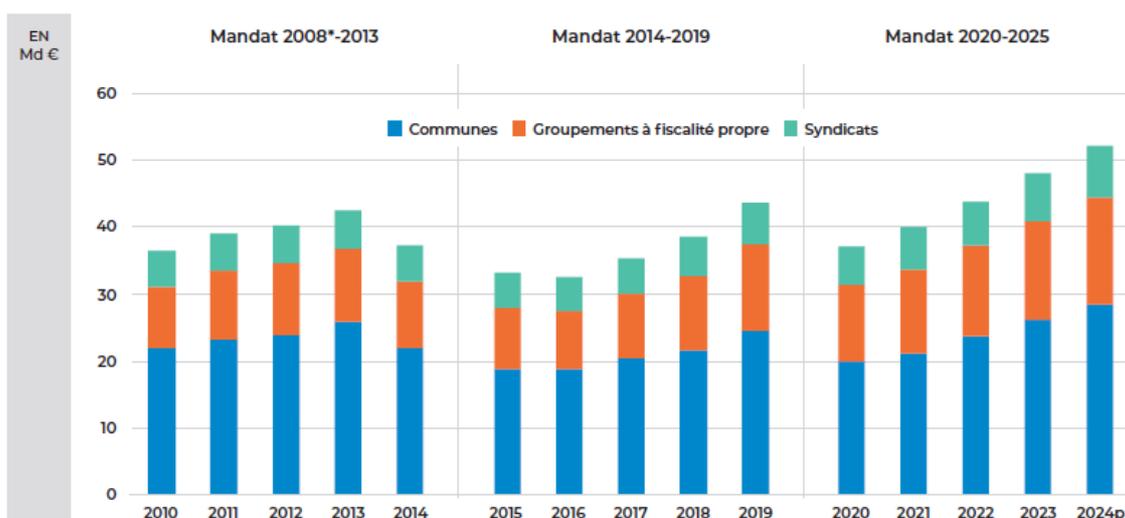


Source : Balances comptables DGFIP, prévisions La Banque Postale.

Une telle évolution de la section de fonctionnement se répercute obligatoirement sur la section d'investissement avec un autofinancement disponible pour les dépenses d'équipements et subventions versées en forte baisse. Cependant, les collectivités locales maintiendraient leurs efforts d'investissement. Les dépenses d'équipement seraient sur une dynamique entre 7 et 8% par an comme en 2023. Pour le bloc communal, la priorité serait donnée aux loisirs et à l'aménagement ainsi qu'à la problématique environnementale (y compris déchets et eau), dont le poids reste modeste, mais qui connaît une évolution marquée ces dernières années.

## Dépenses d'équipement des collectivités du bloc communal

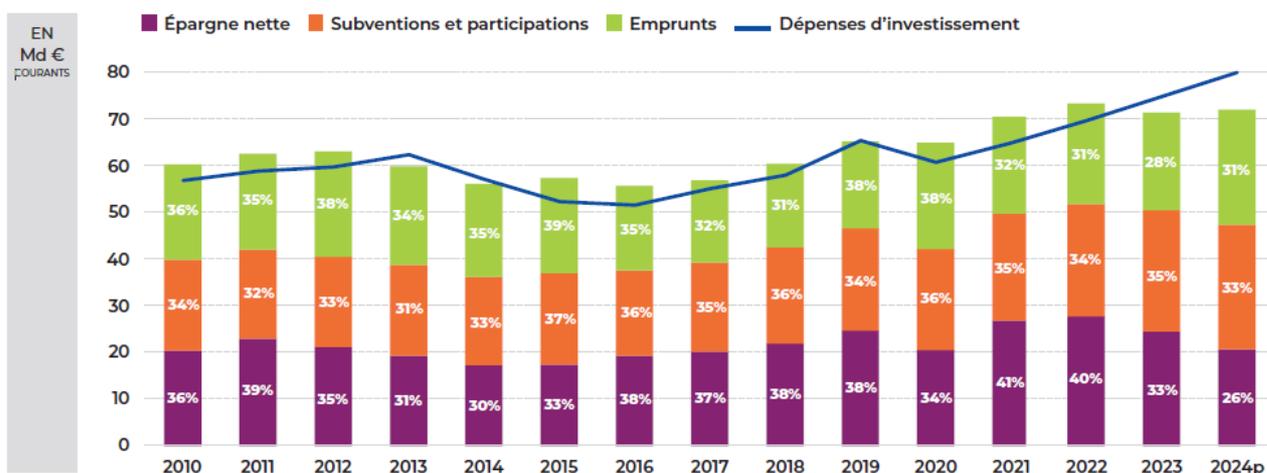
© La Banque Postale



Source : Balances comptables DGFIP (budgets principaux et annexes).  
\* à cause d'une rupture de série, ne sont affichés que les montants à partir de 2010.

Ces investissements seraient financés à hauteur de 33% par les recettes d'investissement mais aussi par une hausse du recours à l'emprunt (encours de dette : +2.1%) et, pour la première fois en 10 ans pour le bloc communal, par un prélèvement important sur le fonds de roulement (- 8 Mds€ dont 3,5 Mds€ pour le bloc communal). Ainsi, l'épargne nette ne financerait plus que 26% des investissements, soit 12 points de moins qu'en 2023.

## Financement des investissements locaux © La Banque Postale



Source : Balances comptables DGFIP. Lorsque l'ensemble des financements est supérieur à 100 %, il y a un abondement du fonds de roulement, quand il est inférieur (comme en 2023), il y a un prélèvement sur le fonds de roulement.

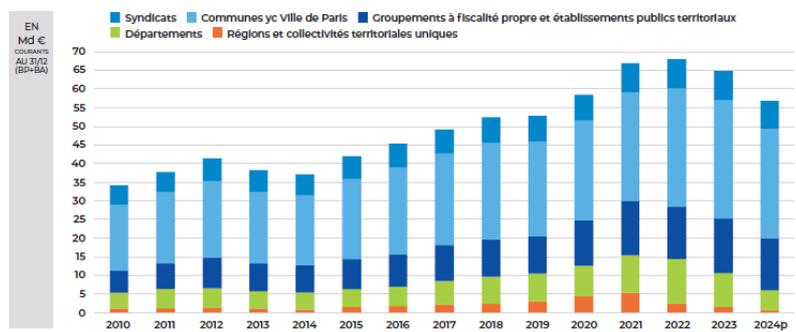
Malgré la progression du recours à l'emprunt, l'endettement des collectivités locales en 2024 ne représenterait que 7.2% du PIB.

**Encours de dette des collectivités locales** © La Banque Postale



Source : Balances comptables DGFIP, prévisions La Banque Postale.

**Évolution de la trésorerie des collectivités locales** © La Banque Postale



Source : Balances comptables DGFIP, prévisions La Banque Postale.

## Synthèse des conséquences pour la Ville de Beauvais

Le contexte économique mondial devrait se stabiliser en 2025 avec une croissance autour de 3.2% et une inflation qui devrait ralentir autour de 3.5%. Cette situation pourrait influencer favorablement la politique monétaire avec une baisse des taux d'intérêt. Cependant, les conflits armés en Ukraine et au Moyen Orient pourraient atténuer les effets bénéfiques d'un contexte économique stabilisé.

En France, alors que l'année 2024 marquera la baisse de l'épargne brute pour toutes les catégories de collectivités locales, la forte dégradation de la situation financière et budgétaire de l'Etat va se traduire par la participation des collectivités territoriales au redressement des comptes publics.

Après avoir limité le pouvoir de taux des exécutifs locaux, c'est aux recettes des collectivités que le gouvernement va s'attaquer en 2025 par le biais de prélèvements et de baisse de dotations. Les communes seront un peu moins impactées que les autres collectivités. Et la Ville de Beauvais échappera au prélèvement sur recettes du fait de son classement au sein de la DSU. Cependant, d'autres contraintes vont peser sur l'exécution des projets envisagés :

- L'année 2025 reste une année riche en événements avec les 800 ans de la cathédrale, la réouverture du Quadrilatère, les 30 ans du plan d'eau du Canada
- La poursuite de la politique de soutien du pouvoir d'achat de nos agents avec la révision du CI, la mise en place d'une prévoyance et la mise en place d'un régime indemnitaire pour la Police Municipale
- La poursuite de notre PPI et de notre politique environnementale en matière d'investissement

L'exécutif de la Ville ne souhaitant pas utiliser le levier fiscal pour augmenter les recettes, l'effort portera donc sur la maîtrise des dépenses. Une gestion raisonnée sera donc exigée dans l'ensemble des projets portés par les différents services et une attention particulière devra être recherchée pour diversifier les sources de financement auprès de nos différents partenaires.

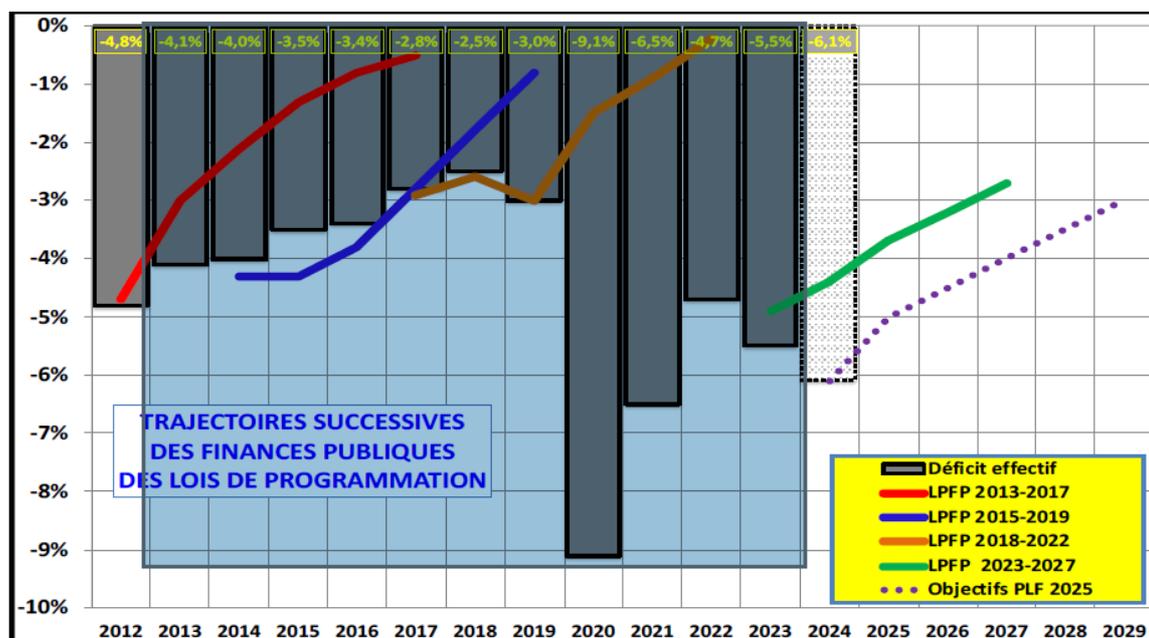
## II – L’impact des lois de finances précédentes et des dispositions nouvelles du projet de loi de finances 2025

### A- La loi de programmation des Finances publiques 2023-2027 : les orientations budgétaires de l’Etat

Conformément à la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008, l'Etat est tenu de présenter des orientations pluriannuelles sur une durée de 4 à 5 ans. La 1<sup>ère</sup> loi de programmation des Finances publiques a été votée en février 2009 pour la période 2009-2012.

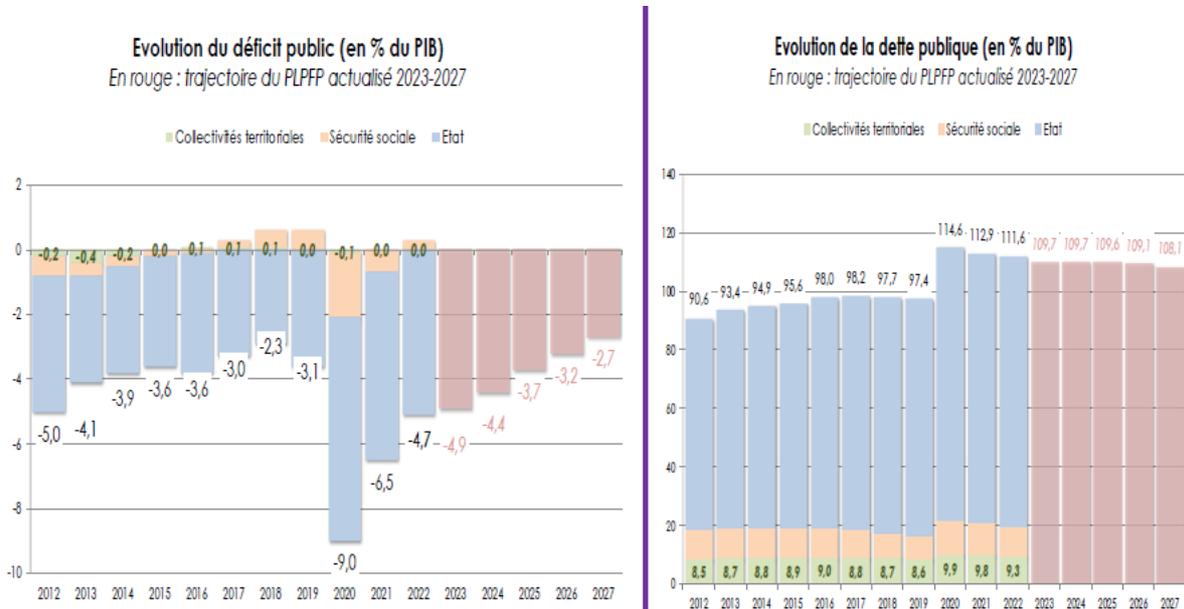
La loi de programmation pour 2023-2027 est donc la 6<sup>ème</sup> loi. Le projet initial, rejeté par l’Assemblée nationale en 2022, a été actualisé en septembre 2023 pour tenir compte de l’évolution de la conjoncture et a été voté par la procédure du 49-3 et promulgué le 18/12/2023. Les objectifs prévoyaient de passer d’un déficit public de 5% en 2023 à moins de 3% en 2027.

Comme toutes les précédentes lois de programmation, celle pour 2023-2027 ne respecte pas les objectifs fixés.



Source : Cabinet Klopfer

Le retour à 3% de déficit est maintenant envisagé pour 2029 (et non 2027). Quant au ratio dette/PIB il est estimé à 114,7% pour 2025 contre 109,6% dans la loi de programmation votée en décembre dernier (rappel moyenne UE en 2022 : 82%).



Source Cabinet Michel Klopfer

Les écarts constatés entre les prévisions et les réalisations montrent que la loi de programmation 2023-2027 est déjà caduque et que les efforts à effectuer pour revenir aux objectifs vont devoir être colossaux d'autant plus que les hypothèses du gouvernement en matière de croissance et d'évolution de la masse salariale sont jugées surestimées par le Haut Conseil des Finances Publiques (HCFP).

## B- Les mesures du projet de loi de finances 2025

La France a vu son déficit public dépasser largement ses prévisions pour 2024, initialement prévu à 4,4% du PIB mais qui devrait finalement culminer au-dessus de 6%. Pour tenter de redresser la barre, c'est-à-dire baisser de 2 points de PIB en 2025, le gouvernement a annoncé un effort de 60 milliards d'euros d'économies dans son projet de budget pour 2025 en discussion à l'Assemblée.

Pour arriver à ce résultat, le PLF prévoit 3 mesures :

- Le gel en valeur du produit de TVA affecté aux collectivités locales entre 2024 et 2025 (1.2 Mds€) qui frappera essentiellement les communautés d'agglomération
- La réduction du FCTVA (0.8 Mds€)
- La création d'un fonds de réserve (3 Mds€)

Cependant, et bien que cela ne soit pas mentionné, l'Etat va aussi procéder à une révision à la baisse de certaines dotations.

Le projet de budget de l'Etat pour 2025 fait apparaître 111.1 Mds€ destinés aux collectivités locales :

- 64 Mds de concours au profit des collectivités territoriales inscrits dans le PLF 2025 (37.4 Mds€ de prélèvements sur recettes (essentiellement la DGF), 4 Mds€ au titre des concours de fonctionnement et d'investissement du ministère de l'Intérieur, 5.5 Mds€ de TVA au profit des régions et départements)
- 47.1 Mds€ hors PLF 2025 correspondant aux fractions de TVA nationale reversées aux collectivités en contrepartie des différentes réformes fiscales (compensation de la suppression de la TH, de la CVAE... dont 14.8 Mds€ au bloc communal).

### **1) Les concours financiers de l'Etat au profit des collectivités territoriales en baisse**

Les crédits alloués par l'Etat aux collectivités territoriales relèvent de 4 catégories :

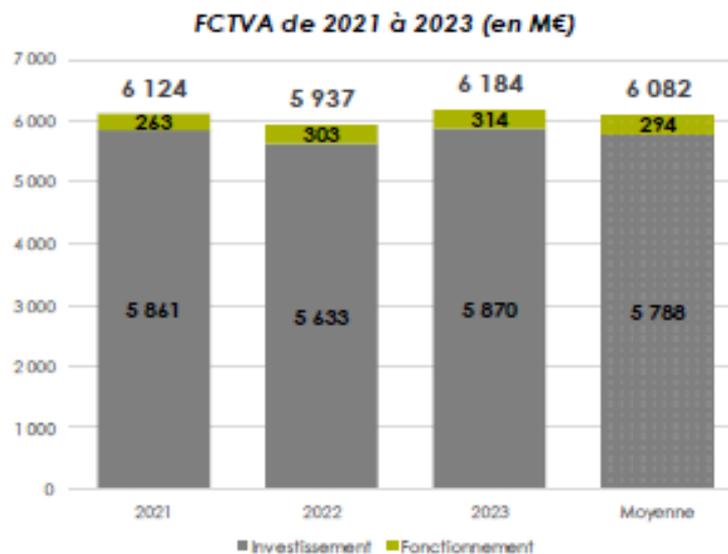
#### ➤ **Les prélèvements sur recettes (PSR)**

Il s'agit principalement de la DGF, des diverses allocations de compensations (pour la taxe sur les logements vacants, le foncier bâti...), de différentes dotations (élu local, DSI...).

Le montant de ces prélèvements pour 2025 est proposé à 44.189 Mds€, soit une baisse de 1.9% par rapport à 2024 (- 871 M€) et une baisse de 1 Mds€ par rapport à la trajectoire définie dans la loi de programmation 2023-2027. Parmi les évolutions significatives, on note :

- **La hausse des allocations compensatrices du fait de la croissance des bases : +319 M€**

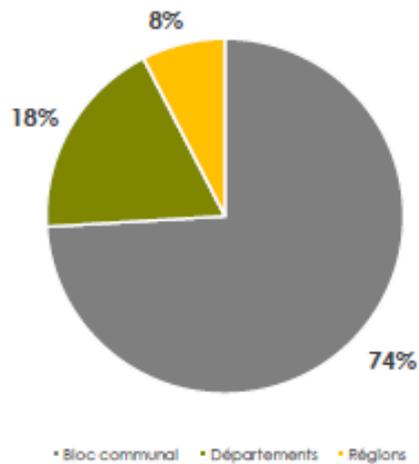
- **La baisse du taux de FCTVA de 16.404% à 14.85% et sa suppression sur les dépenses de fonctionnement** (voirie, bâtiment...) pour un total de **258 M€**. Ce montant ne tient pas compte de la dynamique de l'investissement. A réglementation inchangée, c'est très certainement un produit de 7.9 Mds€ qui aurait été reversé aux collectivités, soit un manque à gagner de l'ordre de 1.05 Mds€ (716 M€ d'effet taux et 350 M€ d'effet périmètre). Cette mesure concerne les versements réalisés en 2025. Ainsi, selon le régime de reversement du FCTVA, toutes les collectivités ne seront pas traitées de manière égalitaire. En effet, lorsque le FCTVA est reversé avec un ou deux ans de décalage, ce sont donc les dépenses 2023 et 2024 qui sont concernées par cette baisse du taux de TVA. Pour la Ville, ce sont les dépenses de 2024 qui ne pourront bénéficier du taux de 16.404%. Cette mesure a donc un impact non négligeable pour les collectivités dont certaines voient leurs plans de financement remis en cause. Cette mesure devrait rapporter 800 M€ d'économies pour l'Etat.



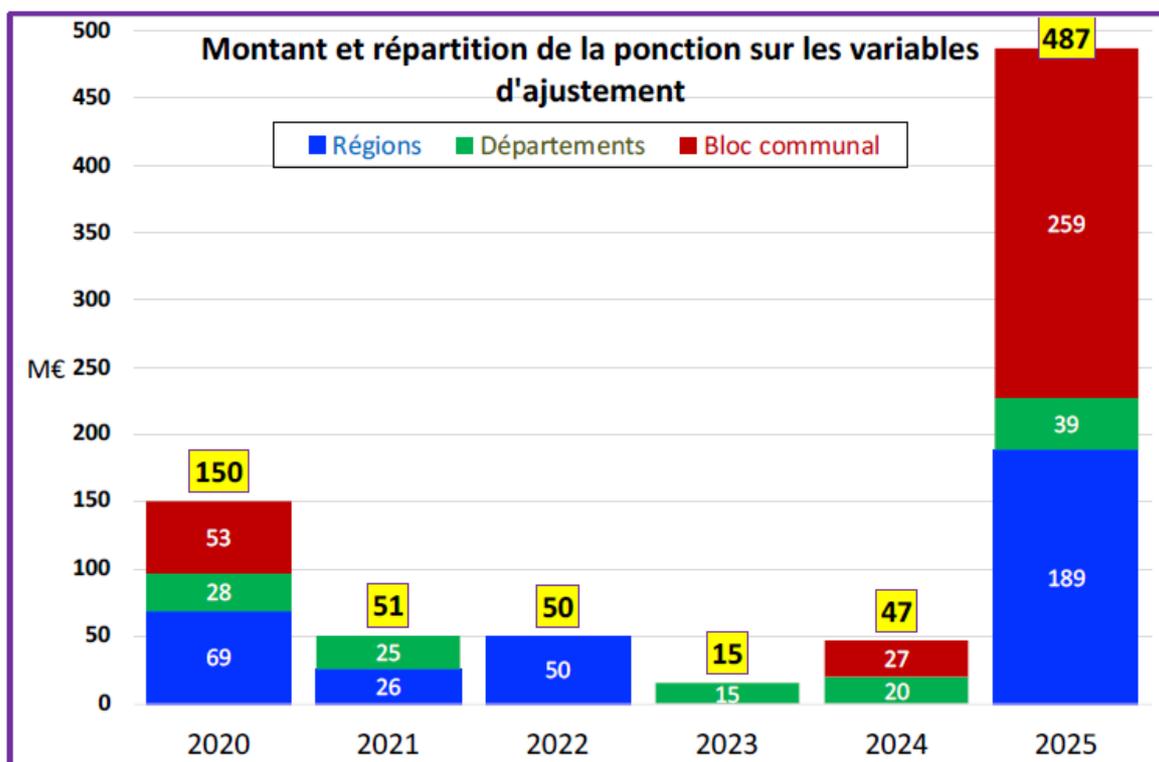
Source : Ressources Consultants

C'est principalement le bloc communal qui supportera les conséquences de cette mesure.

Répartition de l'impact du PLF par catégorie



- **La baisse des variables d'ajustement pour un total de 487 M€.** Ces variables sont des dotations que le gouvernement se réserve le droit de diminuer, voire de supprimer. Depuis 2008, le périmètre de ces variables d'ajustement ne cesse de croître. La recherche d'économies pour le budget 2025 passe donc par une réduction des montants de ces variables d'ajustement qui enregistrent une baisse de 487 M€ contre 47 M€ en 2024. Il s'agit de la **DCRTP** (dotation de compensation de la réforme de taxe professionnelle) pour 15.1% : - **430 M€ dont – 202 Mds€ pour le bloc communal** et du fonds de péréquation départemental de la taxe professionnelle (FDPTP) pour 57 M€. Ainsi les dotations de l'Etat perçues par le bloc communal accusent une baisse de 259 M€.



Source : cabinet Klopfer

La minoration de DCRTP se faisant au prorata des recettes réelles de fonctionnement de la dernière année connue, soit 2023, l'effort du bloc communal correspondra à une **perte de à 0.644% des RRF**. Lors de la réforme de la taxe professionnelle (remplacement de cet impôt par la CVAE, les IFER et la CFE), certaines collectivités ont perdu des recettes fiscales, les nouveaux impôts ne permettant pas de compenser le niveau de TP. Pour compenser ces pertes, l'Etat a mis en place une dotation de compensation appelée DCRTP. A cette dotation est venu s'ajouter le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) alimenté par les collectivités qui ont été surcompensées avec la mise en place des nouveaux impôts. Ainsi, les collectivités perdantes perçoivent de la DCRTP et du FNGIR.

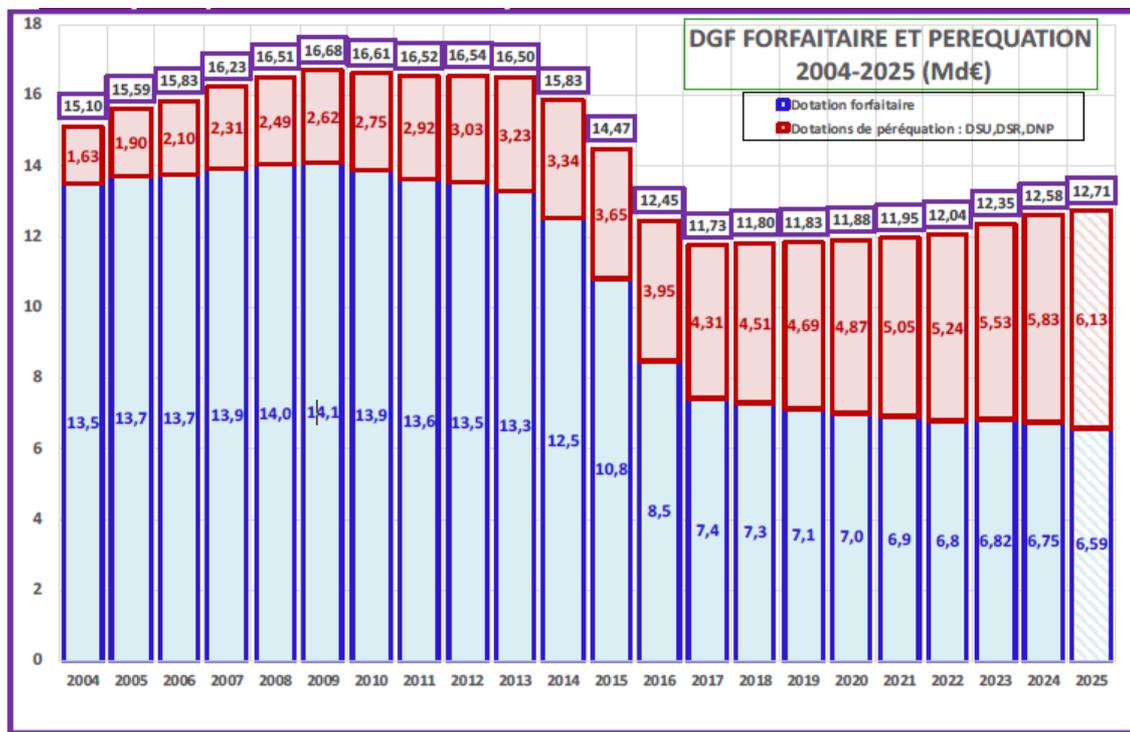
**La Ville ne percevant pas de DCRTP, cette mesure n'aura pas d'impact sur le BP 2025.**

Ainsi, la DGF ne subirait pas de baisse en 2025, mais cette absence d'évolution négative n'est que faciale. En effet, après une hausse de 320 M€ en 2023 et 2024, le montant alloué en 2025 aux collectivités devrait être identique à celui de 2024. La dotation forfaitaire des communes serait de 6.749 Mds€ et la dotation de compensation des EPCI de 4.598 Mds€. Cependant, à l'intérieur de la DGF, certaines dotations ont été revalorisées pour le bloc communal. Ainsi, la DSR devrait croître de 150 M€ (+7.2%), **la DSU de 140 M€**, soit 10 M€ de moins que l'an dernier, et la dotation d'intercommunalité des EPCI de 90 M€. A cela s'ajoute 30 M€ de hausse liée à la croissance démographique. **Au total, les variables de la DGF devraient croître de 412 M€.**

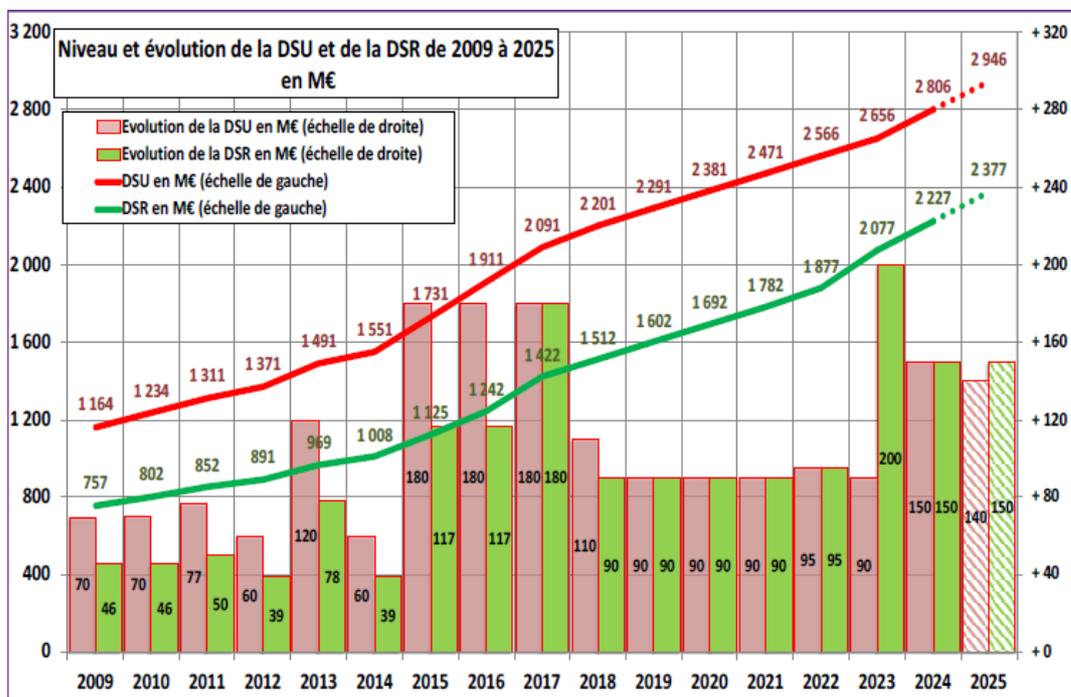
<i>en millions d'euros</i>	<b>2025</b>
<b>Abondement de l'Etat (a)</b>	<b>0</b>
<b>- Croissance minimale de la dotation d'aménagement (b)</b>	<b>380</b>
Croissance minimale de la DSU	140
Croissance minimale de la DSR	150
Croissance minimale de la DNP	0
Croissance minimale de la dotation d'intercommunalité	90
<b>= Solde (a-b)</b>	<b>-380</b>
<b>- Autres besoins de financement (c)</b>	<b>32</b>
Financement de la croissance démographique des communes	32
<b>= Besoin de financement (a-b-c)</b>	<b>-412</b>

Sachant que le montant global de la DGF n'est pas en hausse, cela signifie que les augmentations proposées pour certaines dotations et la croissance démographique seront prélevées sur la **part forfaitaire des communes (mais qui ne peut être écrêtée de plus de 1% des RRF) pour un montant de 193 M€**, et la dotation de compensation des EPCI qui supporte obligatoirement le financement de la hausse de la dotation d'intercommunalité pour 219 M€. Ces deux dotations **subiraient ainsi des baisses respectives de l'ordre de 2.84% et 4.74%**.

La part des dotations de péréquation dans le total de la DGF est passé de 11% en 2004 à 48% en 2025, montrant ainsi la baisse continue de la dotation forfaitaire.



Source : Cabinet Klopfer



Source : Cabinet Klopfer

➤ **La mission Relations avec les collectivités territoriales (RCT)**

On retrouve dans cette catégorie, la DSIL, la DETR, la dotation générale de décentralisation... Pour 2025, la mission RCT devrait s'élever à 4.049 Mds€, soit une baisse de 0.3% et une économie de 96 M€ pour le gouvernement. Ce sont essentiellement la **DSIL avec -3.1% (- 17 M€ / 2024)** et les subventions aux communes en difficulté avec -28.6% (- 4 M€) qui accuseront une baisse. En revanche, le fonds violence voit ses crédits passer de 5 M€ à 64 M€.

A noter que pour bénéficier de ces dotations d'investissement, une partie des dépenses doivent apparaître comme « favorables » à l'environnement selon la méthodologie du budget vert. Ainsi, **pour la DSIL, le quota de ces dépenses vertes passe désormais à 35% au lieu de 30%.**

➤ **Les autres transferts financiers**

Ces crédits permettent de financer les dégrèvements, les subventions des ministères et les amendes de police. Le total des transferts accuserait en 2025 une baisse de 8.3% (- 930 M€) principalement due à la forte **réduction des subventions des ministères : - 1.159 Mds€**. En revanche, les **amendes de police** enregistreraient une **hausse de 121 M€** malgré la dépénalisation du stationnement urbain.

Au total, les crédits du budget réservés aux collectivités locales pour 2025 sont proposés en **baisse de 2 Mds€ au minimum** car ce montant ne tient pas compte du manque à gagner lié à l'accroissement des investissements pour le FCTVA.

## **2) Un reversement des fractions de TVA figé en 2025**

En dehors de la baisse de certaines dotations, le gouvernement a également prévu de geler au niveau de l'année 2024 le montant des fractions de TVA nationale reversées aux collectivités, et en particulier aux EPCI, en contrepartie de la suppression de la TH et de la CVAE. **Les communes ne sont donc pas concernées par cette mesure.**

### 3) L'instauration d'un fonds de réserve

La mesure prise par le gouvernement est totalement innovante pour les collectivités. A la différence des autres participations au redressement des comptes publics, le système mis en place en 2025 porte sur peu de collectivités et s'applique quel que soit les performances de gestion des collectivités.

L'article 64 du PLF 2025 instaure un fonds de réserve au profit des collectivités territoriales. En effet, la baisse des crédits des concours encadrés ne suffira pas à trouver les économies nécessaires pour revenir à un niveau de déficit de l'ordre de 5 à 5.2% du PIB.

Le gouvernement a donc décidé de mettre en place un prélèvement sur les recettes fiscales de certaines collectivités territoriales. Contrairement à la contractualisation mise en œuvre par la loi de programmation des finances publiques 2017-2022, la collectivité n'est pas jugée sur ses propres performances mais par mutualisation sur une performance collective, relative à un exercice qui est joué aux 3/4, à savoir celui de 2024.

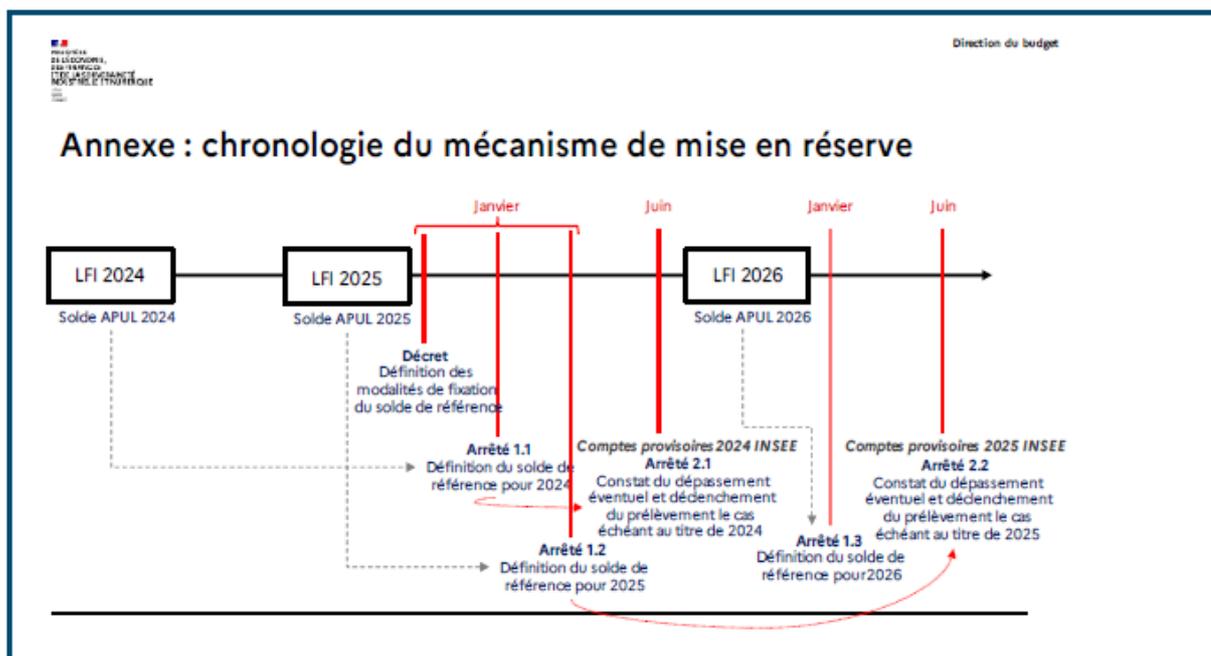
Chaque année, le gouvernement a fixé un objectif de déficit public pour les seules collectivités locales à -1.8 Mds€ maximum. Dès lors que cet objectif n'est pas respecté, le fonds de réserve sera activé par prélèvement proportionnel au produit des avances de l'Etat sur la fiscalité.

Le solde de référence des collectivités locales ne sera connu que début 2025 mais il est déjà prévu que le prélèvement maximum de 2% soit effectif quel que soit l'écart entre le solde de référence prévisionnel et le réel.

Dans la LPFP 2023-2024, les prévisions de déficit des administrations locales devait s'élever à - 0.2% en 2025, soit une variation de la dette nette de 6 Mds€. Or, les annonces faites en septembre 2024 par Bercy évoquaient un déficit de l'ordre de 16 Mds€ justifiant, pour le gouvernement, un prélèvement sur les recettes des collectivités locales.

Les sommes prélevées seraient redistribuées par tiers à des fonds de péréquation existants comme le FPIC, le fonds départemental de péréquation des DMTO...

Les annexes budgétaires qui accompagnent le PLF, et en particulier celles relatives aux missions du budget de l'Etat, budgets annexes et comptes spéciaux, laissent clairement entendre que ce prélèvement de 2025 sera récurrent. Le schéma ci-dessous publié à la page du « bleu budgétaire » fait état au moins d'un second prélèvement devant intervenir en 2026...

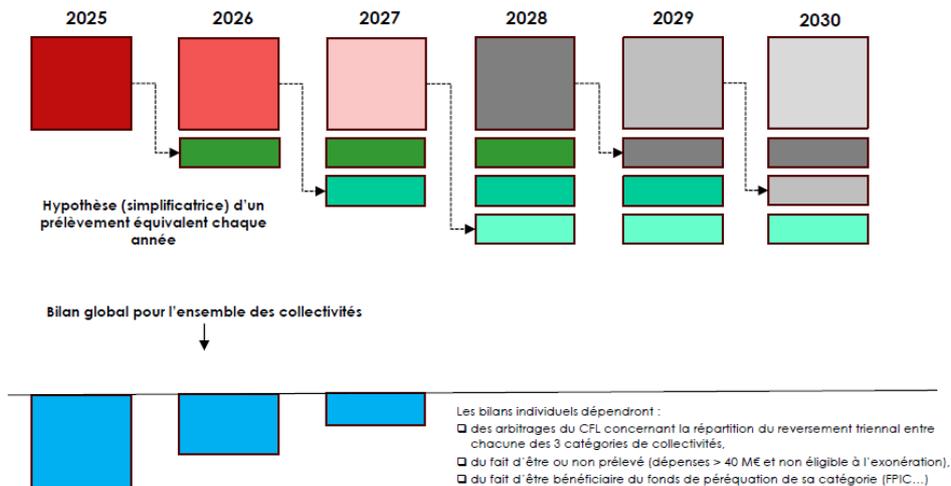


Il est à noter que si le mécanisme est récurrent, il n'apportera plus d'économies à la sphère publique au bout de la 3ème année comme le montre le tableau suivant.

**Simulation du point de vue de l'Etat d'un fonds de réserve alimenté et restitué en continu**  
Hypothèse de prélèvement au plafond de 2% des RRF, lesquelles croîtraient de 3%/an

Montants en Mds €	2025	2026	2027	2028	2029
Prélèvement N (+3%/an)	2,7	2,8	2,9	3,0	3,0
Restitution du prélèvement 2025		-0,9	-0,9	-0,9	
Restitution du prélèvement 2026			-0,9	-0,9	
Restitution du prélèvement 2027				-1,0	-0,9
Restitution du prélèvement 2028					-1,0
<b>Flux net Etat</b>	<b>2,7</b>	<b>1,9</b>	<b>1,0</b>	<b>0,2</b>	<b>0,1</b>

En revanche, cela se traduirait de manière fortement négative pour les collectivités qui elles perdraient chaque année des recettes fiscales.



Source : Ressources Consultants

Toutes les collectivités n'abonderont pas ce fonds. Seules celles dont les **dépenses réelles de fonctionnement de l'année 2023 dépassent 40 M€** sont concernées. En revanche, sont écartées de la liste :

- Les 250 premières communes de la liste DSU de l'année précédente (DSU cible des plus de 10.000 habitants). **La Ville de Beauvais sera donc exemptée de ce prélèvement.**
- Les EPT dont l'ensemble intercommunal n'était pas contributeur au FPIC
- Les 300 EPCI les mieux classés pour la somme du rapport

$$\begin{array}{ccc}
 \text{Potentiel fiscal moyen} & & \text{Revenu par habitant} \\
 \text{-----} & + & \text{-----} \\
 \text{Potentiel fiscal EPCI} & & \text{Revenu par habitant EPCI}
 \end{array}$$

- Les 2500 premières communes classées DSR cible (qui ne devraient de toute façon pas atteindre 40 M€ de dépenses...)
- Les 20 premiers départements pour l'indice de fragilité sociale
- Les régions non-contributrices au fonds de péréquation régionale (Corse et outremer)

Le prélèvement est calculé au prorata des recettes fiscales et plafonné à 2% des recettes réelles de fonctionnement (seuil jurisprudentiel fixé par le Conseil Constitutionnel pour que le prélèvement ne soit pas confiscatoire.)

A titre d'illustration, la CAB serait concernée par ce prélèvement qui est évalué à 0.974 M€.

Globalement, 417 collectivités seraient concernées dont 183 communes pour un montant de 582 M€ (22% du total prélevé).

### Taux d'assujettissement par bloc au regard des RRF

	RRF totales	RRF des assujetties	Taux d'assujettissement	Nombre d'assujetties
Régions	30,3 Md€	26,5 Md€	87%	12
Départements	70,5 Md€	56,0 Md€	79%	78
EPCI	36,9 Md€	22,8 Md€	62%	144
Communes	83,9 Md€	25,5 Md€	30%	183
<b>Total</b>	<b>221,6 Md€</b>	<b>130,7 Md€</b>	<b>259%</b>	<b>417</b>

### Plafonds de prélèvements

	RRF des assujetties	Plafond = 2% des RRF	En % du total
Régions	26 488 M€	530 M€	20%
Départements	55 952 M€	1 119 M€	42%
EPCI	22 751 M€	455 M€	17%
Communes	25 489 M€	582 M€	22%
<b>Total</b>	<b>130 679 M€</b>	<b>2 686 M€</b>	<b>100%</b>

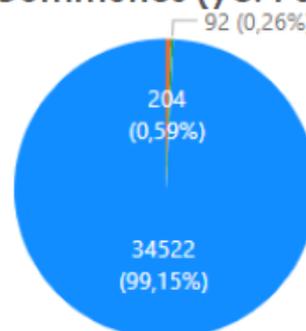
Source : Cabinet Klopfer

Seules 204 communes seront concernées par le prélèvement sur recettes, soit 0.58% des communes représentant 76% de la population française pour un prélèvement de 612 M€. 92 communes sont exonérées du fait de leur classement dans la DSU, ce qui est le cas de la Ville de Beauvais.

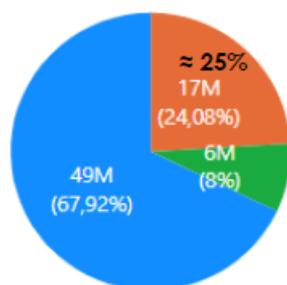
#### Eligibilité

- 1) Prélevé
- 2) DRF > 40M€ & Exo.
- 3) DRF < 40 M€

### Communes (yc. Paris)

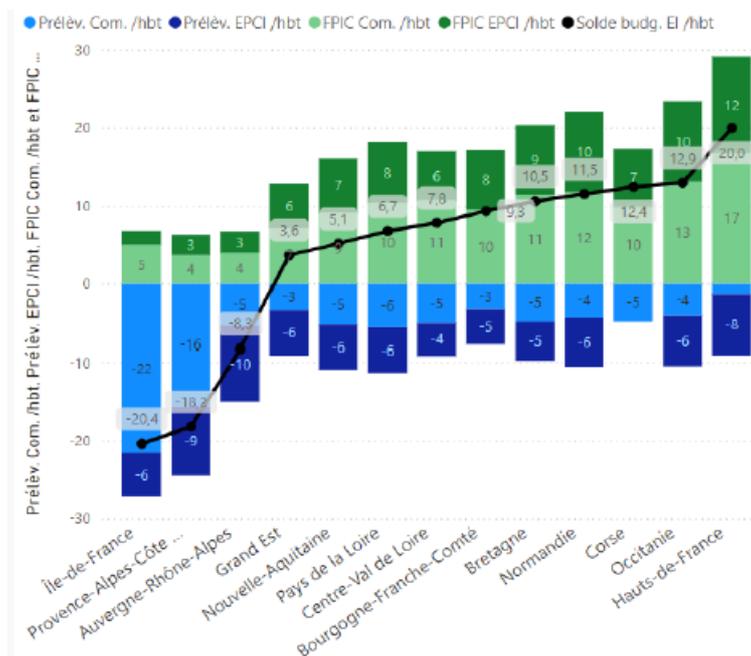


### Communes (yc. Paris)



Source : Ressources Consultants

Il est à noter que ce dispositif va permettre à certaines collectivités d'être à la fois prélevées mais aussi bénéficiaires par la majoration du FPIC, à d'autres de n'être que prélevées ou bénéficiaires. Ainsi la Ville de Beauvais étant bénéficiaire du FPIC, elle pourrait espérer une majoration de son FPIC en 2026 (pour rappel, le reversement ne se fera que par 1/3 à compter de 2026). A ce jour, les modalités de reversement ne sont pas encore arrêtées. Les scénarii étudiés sembleraient indiquer que le bloc communal de 13 des 16 régions métropolitaines serait bénéficiaire de la mise en œuvre du fonds de réserve avec des reversements de péréquation plus importants que les prélèvements. En particulier, la région des Hauts de France ressortirait en grande gagnante du fait du nombre plus important de collectivités bénéficiant de FPIC.



Source : Ressources Consultants

Mais ces résultats sont tout de même à nuancer en fonction de la taille de la commune. Ainsi dans les communes de 50 à 75 000 habitants (strate 12), 47 communes seraient perdantes, 3 auraient un solde nul et 16 seraient gagnantes.

Composantes du solde budgétaire cumulé 2025-2028 des communes par strate démographique, en M€				Distribution du nombre de communes par strate démographique selon le bilan cumulé 2025-2028 (<0,>0 ou nul)			
Strate 15	Prélèv. Com.	FPIC Com.	Solde budg. Com.	Solde Com. <0	Solde Com. =0	Solde Com. >0	Total
01) 0-500	0,0M	56,3M	56,3M		4 601	12 616	17 217
02) 500-1000	0,0M	62,9M	62,9M		2 365	4 599	6 964
03) 1000-2000	0,0M	78,8M	78,8M		1 781	3 020	4 801
04) 2000-3500	0,0M	61,6M	61,6M		1 046	1 320	2 366
05) 3500-5000	0,0M	37,9M	37,9M		488	543	1 031
06) 5000-7500	0,0M	44,1M	44,1M		425	429	854
07) 7500-10 K	0,0M	27,0M	27,0M		224	185	409
08) 10 K-15 K	-2,1M	38,4M	36,3M	2	195	194	391
09) 15 K-20 K	-1,3M	21,8M	20,5M	1	105	76	182
10) 20 K-35 K	-34,2M	43,8M	9,5M	33	130	98	261
11) 35 K-50 K	-74,2M	27,2M	-47,0M	55	13	21	89
12) 50 K-75 K	-88,3M	34,8M	-53,5M	47	3	16	66
13) 75 K-100 K	-43,6M	13,4M	-30,2M	15	3	6	24
14) 100 K-200 K	-83,6M	34,7M	-49,0M	21	3	7	31
15) > 200 K	-256,7M	14,9M	-241,8M	9		2	11
<b>Total</b>	<b>-584,0M</b>	<b>597,5M</b>	<b>13,5M</b>	<b>183</b>	<b>11 382</b>	<b>23 132</b>	<b>34 697</b>

Source : Ressources Consultants

## C- Les mesures du projet de loi de finances de la Sécurité Sociale 2025

L'article 11 du PLFSS 2025 prévoit une hausse de 3 points du taux de cotisation employeur à la CNRACL, soit un montant de 593 k€ pour la Ville.

### CONSEQUENCE POUR LA VILLE DE BEAUVAIS

La participation des collectivités locales au redressement des comptes publics n'avait pour l'instant qu'était suggéré par la loi de programmation des Finances publiques pour 2023-2027.

Le déficit public français qualifié de « désastreux » par l'Union européenne rend désormais concret la menace qui planait sur les comptes des collectivités territoriales.

A la différence des contrats de Cahors qui concernaient un nombre bien plus important de collectivités et qui permettait aux administrations locales d'agir sur le niveau de leurs dépenses, les mesures du PLF ne laissent aucune possibilité d'un retour à « meilleure fortune » des comptes locaux. Les sanctions financières seront effectives dès 2025 et prendront différentes formes dont certaines sont inédites tel que le prélèvement sur recettes.

La Ville de Beauvais, du fait de son classement au niveau de la DSU échappe au prélèvement qui aurait pu s'élever à 1.8 M€. Elle n'est pas non plus concernée par le gel des fractions de TVA puisque la suppression de la TH a été compensée par la récupération du taux de foncier du département.

Néanmoins, les mesures du PLF se traduisent par la perte de 0.885 M€ en fonctionnement et 1.4 M€ en investissement :

-  0.192 M€ au titre de la baisse de la dotation forfaitaire
-  0.1 M€ au titre de la perte de FCTVA sur les dépenses de fonctionnement
-  0.593 M€ au titre de la hausse des cotisations CNRACL
-  0.555 M€ au titre de la baisse du taux de FCTVA sur les investissements
-  0.839 M€ au titre de la baisse du fonds vert

En revanche, la Ville devrait percevoir 900 k€ supplémentaires au titre de la DSU.

Ces mesures vont peser lourdement sur le budget 2025. Cependant, la bonne gestion des années précédentes va permettre de limiter les impacts sur la capacité de la Ville à mener à bien les projets prévus en 2025. Mais cela se traduira obligatoirement par une baisse de son épargne.

### III – La Ville de Beauvais : diagnostics et perspectives

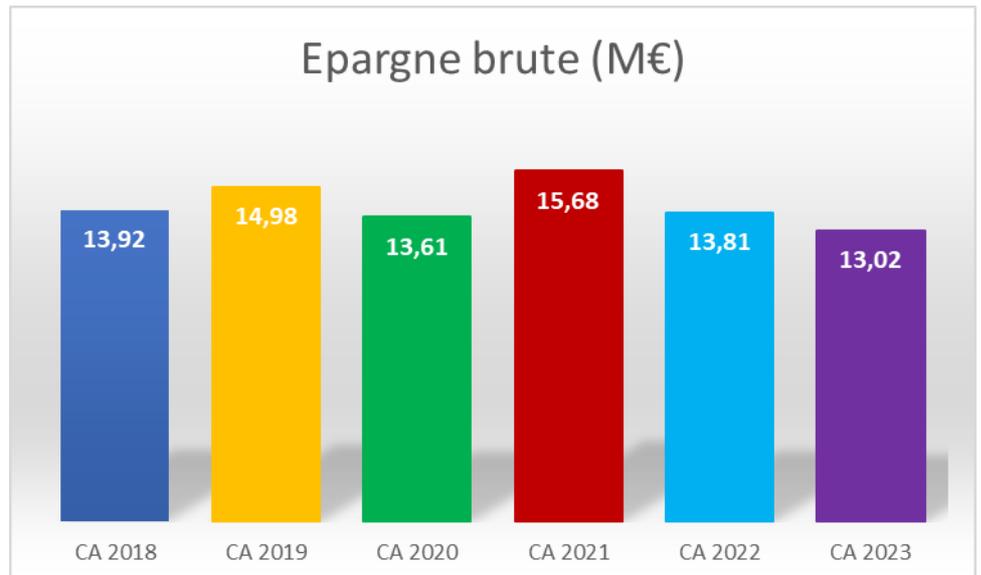
#### A) Une situation financière saine permettant d'affronter les mesures gouvernementales

La situation financière à fin 2023 de la Ville de Beauvais se caractérise par :

Un **niveau d'autofinancement brut** de 14.17 M€ en moyenne sur la période de 2018 à 2023<sup>6</sup>.

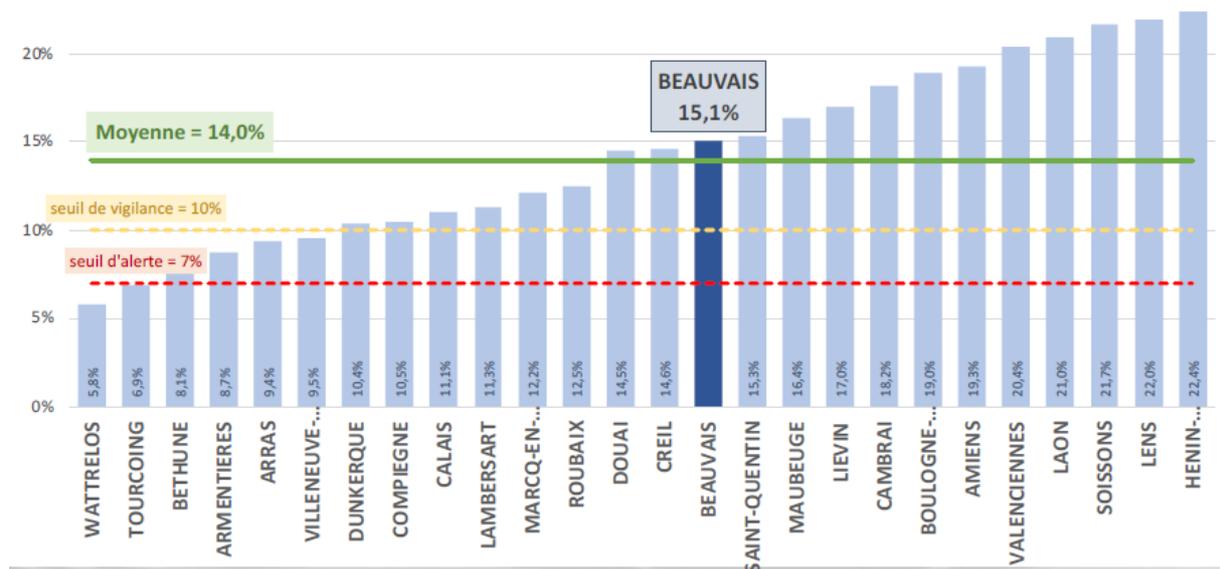
Il s'établit à 13.02 M€ au 31/12/2023 et représente 14.23% des recettes réelles de

fonctionnement, soit au-dessus du seuil de vigilance de 8%.



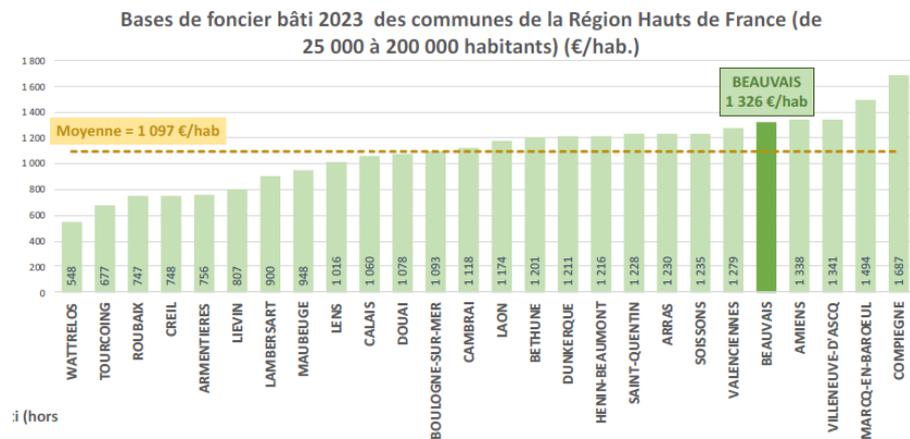
<sup>6</sup> Epargne brute du budget principal

Comparée à d'autres communes des Hauts de France de moins de 200 000 habitants, la Ville se situe à un niveau supérieur à celui de la moyenne de la strate<sup>7</sup>.



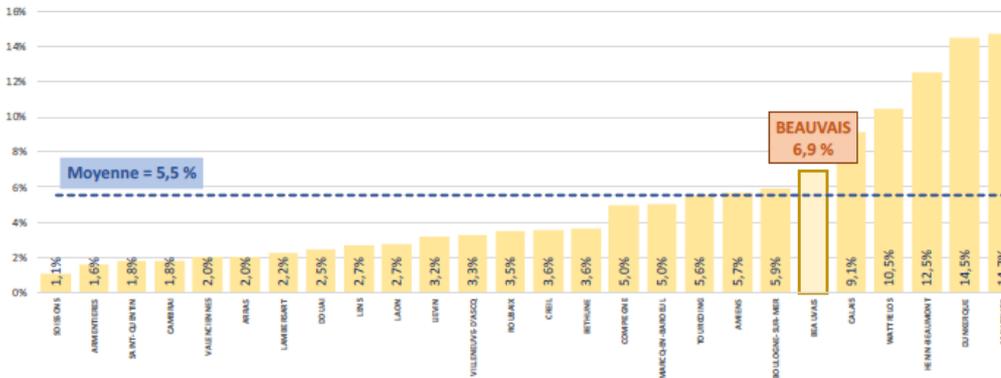
Taux d'épargne brute 2023 des communes de la Région des Hauts de France (de 25 000 à 200 000 habitants)

**Une fiscalité reposant sur des bases fiscales plus élevées mais moins dynamiques.**



<sup>7</sup> Taux d'épargne brute calculé sur des comptes consolidés (budget principal + BA Elispace)

Poids des bases industrielles abattues rapporté aux bases 2023 du foncier bâti

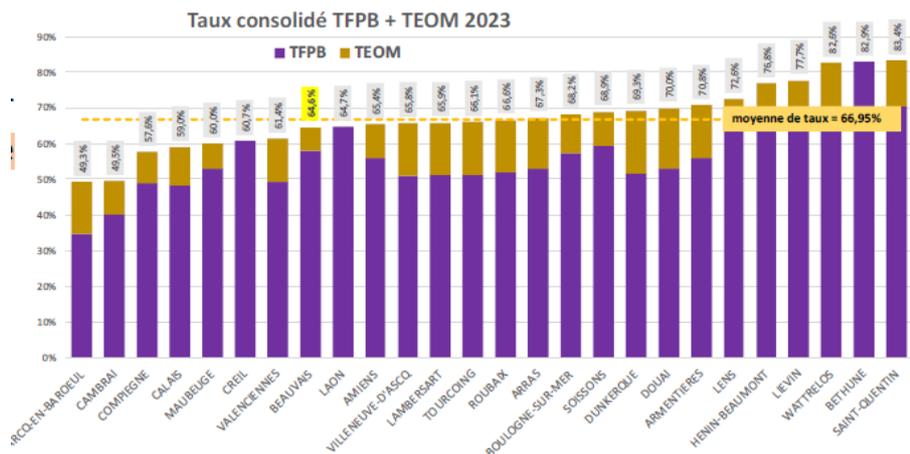


Le poids des bases industrielles dans la taxe foncière est important du fait du passé industriel de la Ville. Ces bases étant à 50% exonérées, la Ville perçoit une

compensation qui échappe totalement au levier fiscal.

### Une pression fiscale consolidée modérée

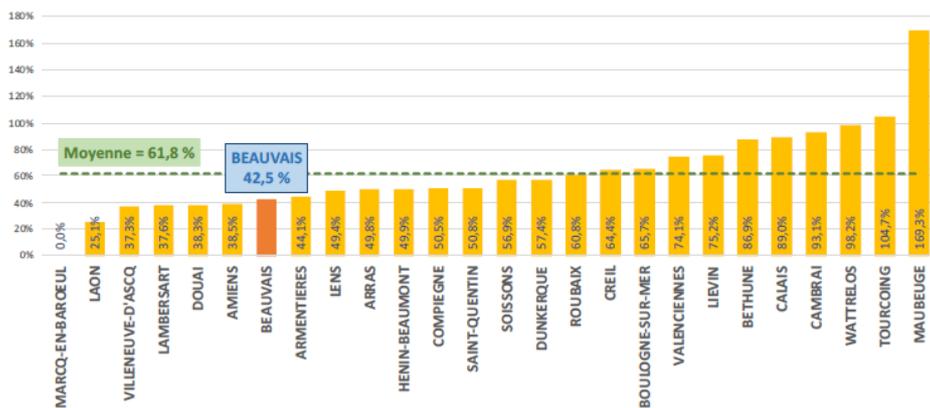
Il est à noter que la pression fiscale consolidée (taux communal + taux intercommunal) permet aux propriétaires beauvaisiens d'être moins taxé que la moyenne des communes de la strate des Hauts de France.



**Un niveau d'endettement du budget principal modéré et peu cher.** Au 31/12/2023, l'encours de dette se situe à 38.1 M€, soit 646€ / hab, 30% moins élevé que la moyenne des communes

de même strate au sein de la Région des Hauts de France.

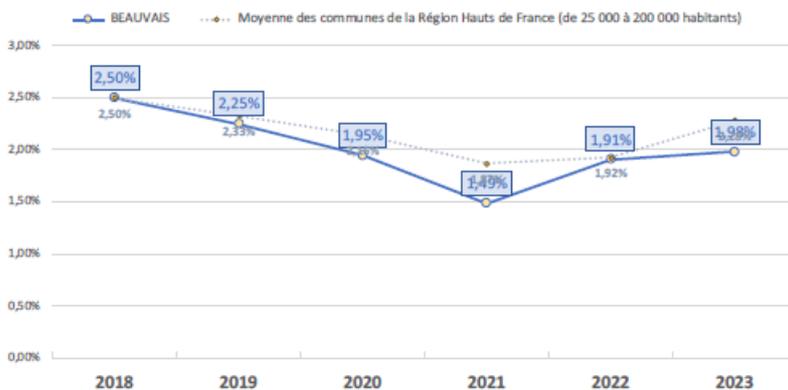
Encours de dette en % des recettes réelles de fonctionnement en 2023



Le taux d'endettement de 42.5% (des recettes réelles nettes de fonctionnement nettes de reversement) est en dessous de la moyenne de 62%.

L'endettement est également peu coûteux comparé aux autres communes. Cela est dû à des taux d'intérêt bas, obtenus grâce à la solidité de la situation financière.

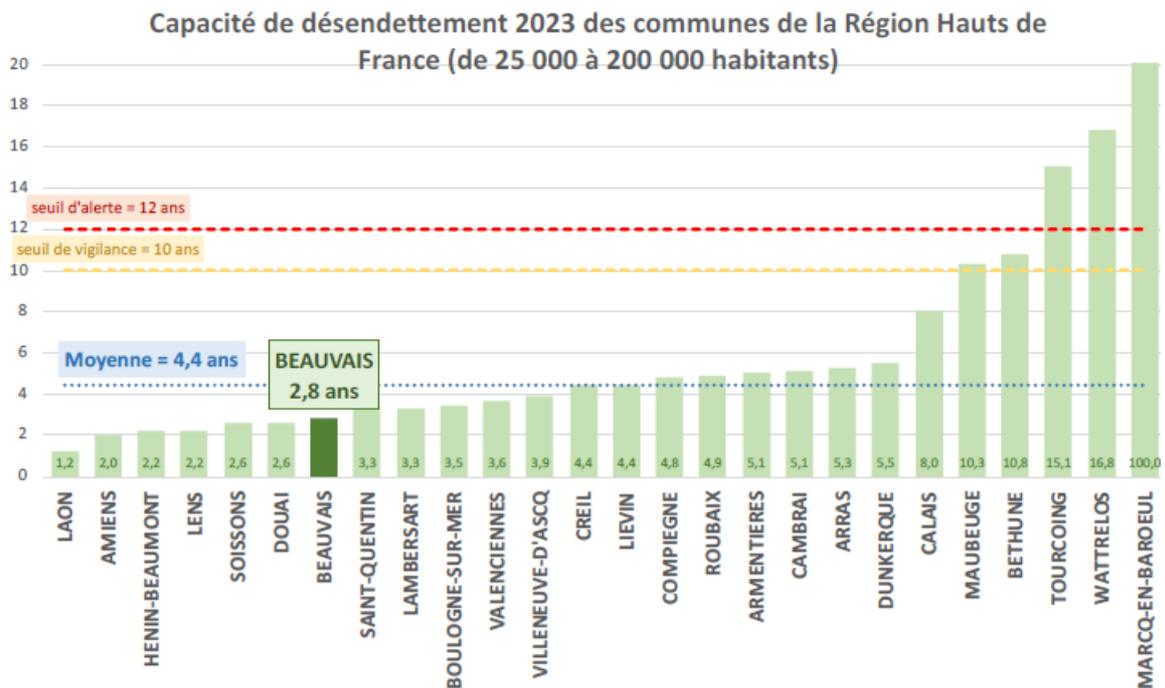
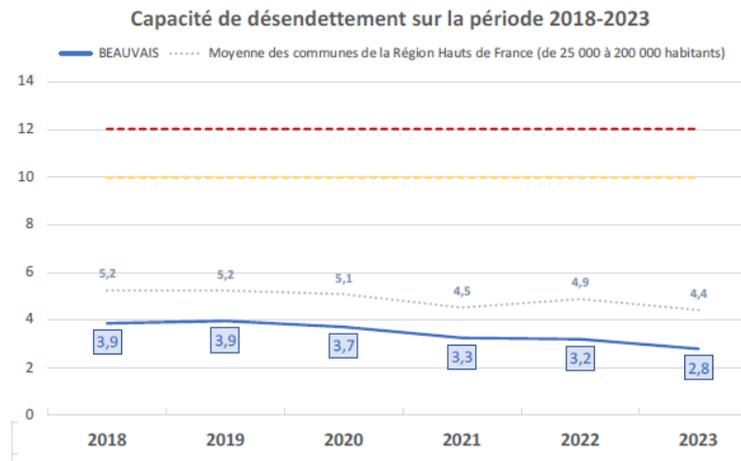
Taux d'intérêt moyen sur la période 2018-2023



Une capacité de désendettement excellente, bien inférieure aux seuils de vigilance et d'alerte.



Elle est de 3.61 années pour le budget principal, et tombe à 2.8 ans pour le budget principal consolidé avec le BA Elispace.



## B- Les orientations politiques et budgétaires de la Ville pour 2025 (budget principal)

Bien que le budget 2025 va être fortement marqué par les mesures du PLF, il n'en demeure pas moins qu'il est aussi le reflet des **projets d'investissement de la Ville et de la mise en œuvre des politiques publiques.**

### 1) Des politiques publiques ambitieuses malgré un contexte budgétaire contraignant

#### ✚ Une action en faveur de nos citoyens pour améliorer la qualité de vie

##### Une action en faveur de tous

La **jeunesse** demeure au cœur de l'action municipale avec un **budget en hausse** par rapport à 2024 tant en fonctionnement qu'en investissement et la **création de 4 postes** : 3 animateurs hors les murs et un poste de référent Citoyenneté. De nouvelles actions seront développées et compléteront celles déjà initiées et celles menées par les centres sociaux. Un **tournoi de foot** sera également organisé et le **Blog 46** sera rénové.



Mais les personnes âgées ainsi que les personnes vulnérables n'en sont pas pour autant oubliées. Elles pourront continuer de bénéficier des prestations et aides proposées par le CCAS que la Ville soutient financièrement. A ce titre, en 2025, un 7<sup>ème</sup> repas des aînés sera proposé et une aide aux petits travaux pour les seniors sera mise en place.



**Handicap**  
Friendly website

Il sera également développé une ingénierie d'accompagnement du plan handicap afin d'estampiller les sites et manifestations « Handicap Friendly ». De même, des travaux d'accessibilité seront réalisés sur les écoles Paul Bert, Marrissel B et école Prévert.



Et rien de tels que la Culture et le Sport pour fédérer les générations et se retrouver autour d'événements importants tels que les **800 ans de la cathédrale**, la **réouverture du Quadrilatère**, les 30 ans du **plan d'eau du Canada**, la 1<sup>ère</sup> édition du **festival des sports urbains**, le **gala de kick boxing**, la **Winter cup** et bien d'autres manifestations sportives. Sans oublier bien entendu les 52 semaines d'animation en centre-ville, les féeries de Noël, la programmation estivale, et le **Rétro Game Festival** à l'Elispace.



Mais c'est aussi permettre aux Beauvaisiens de s'accomplir dans des activités diverses au sein **d'associations** que la Ville accompagne sur le plan financier à travers le versement de subventions mais aussi la prise en charge de prestations, la mise à disposition de locaux et matériels et l'accompagnement des porteurs de projets. A titre d'exemple, ce sont plus de **1.2 M€ de prêt de matériel, de main d'œuvre (montage...) en augmentation de XX€ par rapport au BP 2024 et de mises à disposition de locaux** qui ont été accordés par la Direction de l'Événementiel, de l'Accompagnement et des Loisirs (DEAL) au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2024. La volonté du Maire est de poursuivre ce soutien malgré les restrictions budgétaires auxquelles la Ville doit faire face.

Le bien vivre en ville, c'est aussi faciliter les déplacements des professionnels de santé, du soin et de l'aide à domicile en leur accordant la gratuité de leur stationnement.

### Une action éducative diversifiée

L'éducation des petits beauvaisiens est l'une des priorités de la municipalité. Proposer une offre de restauration scolaire de qualité, diversifier et multiplier l'offre d'accueil, améliorer le confort des équipements scolaires. Les actions sont multiples.

L'année 2025 sera sous le signe de grands travaux :

- La livraison du nouvel équipement Bois Brûlet avec une nouvelle restauration scolaire et un nouvel accueil de loisirs. Le bâtiment affiche des ambitions environnementales fortes ainsi qu'un confort d'accueil de qualité.

- Le démarrage des travaux de construction du groupe scolaire Europe - Grenouillère.
- Le démarrage des travaux de démolition puis de construction du Groupe Scolaire Samuel Paty
- La poursuite de la végétalisation des cours d'écoles (Jean Macé).



L'année 2025 verra la mise en place d'un **Projet Educatif de Territoire (PEDT)** qui vise, sur une démarche volontaire de la collectivité, à



proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

C'est aussi la volonté de démocratiser l'apprentissage de la nage en allant au-delà des préconisations de l'éducation nationale (3 à 4 séquences d'apprentissage à l'école primaire). Depuis la réouverture de la piscine sur le quartier Saint-Jean, les élus ont fait le choix d'opter pour un apprentissage continu du CP au CM2, soit **5 séquences d'apprentissages** pour les élèves des écoles primaires.



#### **✚ Une action publique pour embellir notre ville et protéger notre patrimoine**

La direction des espaces publics poursuivra en 2025 son plan d'actions de réhabilitation des espaces publics dans l'ensemble des quartiers.

Les projets réalisés permettront d'accentuer la **sécurité aux abords des écoles** (Michelet, Launay et Paul Bert), d'améliorer la **marchabilité** ainsi que la pratique des modes actifs comme le **vélo** ou d'apporter plus de confort. A ce titre, la direction des espaces publics entreprendra des travaux importants en matière de voirie :

- La requalification complète du Boulevard Amyot d'Inville, soit un total de 1.3 ha,
- Le lancement des études pour la requalification de la rue de Prayon,
- Le lancement des travaux dans le cadre du NPNRU : rue de l'abbaye, secteur Argentine, cœurs d'îlot au sein du quartier St Lucien

- L'aménagement rue de Fouquénies
- L'apaisement de la rue Têtard
- La reprise de l'ensemble du platelage du Pont de Paris ;
- Le démarrage des travaux de la passerelle entre la rue Desgroux et l'îlot St Symphorien
- L'aménagement du Jardin du Moulin Neuf sur le site de l'ancien CAEPP ;
- Un ensemble de voiries secondaires
- Les travaux au parc Kennedy

Après avoir dressé le diagnostic de nos monuments historiques, deux études de maîtrise d'œuvre vont être engagées en 2025 pour l'église de Marissel et l'église de St Etienne.

Le quartier Argentine disposera en 2025 d'un nouvel équipement à destination des habitants et des associations avec l'ouverture du Patio, bâtiment vertueux qui permettra aux associations d'offrir aux usagers une nouvelle offre d'animation et d'événements.

La sécurité sera aussi un axe fort de l'action municipale 2025 avec le démarrage des travaux de réhabilitation de l'hôtel de Police Municipale, implantée Rue de Buzanval à Beauvais.

La Ville sera aussi candidate au renouvellement de la 4<sup>ème</sup> fleur.

Enfin, l'offre sportive beauvaisienne sera aussi renforcée en 2025 avec la livraison du nouveau Gymnase Moulin, totalement réhabilité, le démarrage des travaux de reconstruction du Gymnase Morvan au coeur du quartier Argentine ainsi que l'accompagnement des travaux de construction de terrains de Padle au sein du parc Marcel Dassault.

### Une action publique en faveur de l'environnement

Fin 2016, la Ville concluait un **contrat de performance énergétique** pour son éclairage public. Celui-ci a consisté à passer le réseau à **80% en LED** afin de diminuer la consommation électrique. Ainsi, nous sommes passés d'une consommation de 6.8 MWh en 2016 à 3.1 MWh en 2024, soit **114% en moins**.

La direction des services techniques a aussi œuvré pour une énergie décarbonée. Ainsi, en 2025, **l'électricité achetée sera à 100% verte et le gaz à 50%.**



La direction des espaces publics poursuit ses grands travaux pour rendre la ville plus pratique et verte. La déperméabilisation des sols est systématiquement recherchée mais n'est pas toujours réalisable du fait de l'existence des réseaux (eaux, assainissement...).

En matière de mobilité douce, la Ville poursuit ses efforts avec l'aménagement des pistes cyclables sur le boulevard d'Amyot d'Inville.

La mobilisation de nos équipes pour diminuer notre empreinte carbone dans la mise en œuvre des politiques publiques est aussi le résultat des formations de nos agents à la fresque du climat mise en place depuis plusieurs années.



#### Une action en faveur de nos agents

Dans la continuité des mesures prises depuis 2022 pour le pouvoir d'achat de nos agents et qui se sont traduites par une prime pouvoir d'achat, la mise en place des tickets restaurant et la refonte du RIFSEEP, 2 mesures importantes vont voir le jour en 2025 :

- **La prévoyance** au 01/01/2025 : la collectivité propose de conclure avec le groupe TERRITORIA une convention de participation à laquelle chaque agent est libre de souscrire. La Ville prendra en charge entre 20% et 25 % (selon l'indice => mêmes conditions que pour la mutuelle) de la cotisation de chaque agent avec un minimum de 7€. Le choix de la convention est motivé par différents éléments :
  - Ce choix répond à la demande exprimée par les agents via un sondage effectué en mai 2024
  - L'accès au contrat est garanti à l'ensemble des agents quel que soit leur âge ou pathologie
  - La procédure d'adhésion est facilitée

- Le risque d'augmentation du taux est maîtrisé

Le Maire a souhaité aller au-delà de ce que la réglementation impose en **prenant en charge intégralement le coût de l'option permettant de couvrir 90% de la perte du régime indemnitaire mensuel lors des périodes de demi-traitement.**

- **L'augmentation du CIA**
- La mise en place d'un régime indemnitaire pour la Police Municipale
- L'achat de 2 places de berceaux réservées à nos agents au sein des crèches de Saint Martin Le Nœud et Troissereux.

Les projets proposés pour 2025 poursuivent la politique voulue par l'exécutif pour faire de notre ville un lieu de vie où il fait bon vivre et travailler. Cependant, le contexte national budgétaire particulièrement tendu risque d'impacter lourdement notre budget 2025 et nous obliger à faire des choix dans les projets à mener.

## **2) Une trajectoire financière contrainte par les mesures gouvernementales**

La prospective a pour objectif de fournir une vision cohérente de l'évolution prévue de la situation financière de la Ville au regard non seulement du contexte économique actuel décrit précédemment dans ce rapport, mais aussi de nos projets et du niveau de nos investissements. En effet, depuis 2021, la collectivité a défini sa programmation pluriannuelle d'investissement pour l'ensemble du mandat en fonction des grands objectifs politiques.

C'est donc un plan particulièrement ambitieux d'un montant de 189 M€ qui a été voté par l'assemblée délibérante en 2021 autour d'objectifs fondamentaux :

- 1) Prendre soin de la Nature**
- 2) Prendre soin de l'Homme**
- 3) Prendre soin de notre Ville**
- 4) Promouvoir une administration durable**

Pour 2025, la PPI prévoit un niveau d'investissement de 29.357 M€. Cependant, les décalages occasionnés en début de mandat du fait de la crise sanitaire mais aussi de la crise énergétique qui a obligé à renégocier certains marchés publics, nécessite de prévoir un niveau d'investissement de l'ordre de 36 M€.

Le financement des investissements doit, en théorie, être assuré de manière égalitaire par l'autofinancement brut (également appelé épargne brute) provenant de la section de fonctionnement, les recettes d'investissement, et l'emprunt.

**Si l'on suit cette préconisation, pour financer 36 M€, chacun des 3 éléments devrait s'approcher de 12 M€.**

La réalisation de nos investissements, ainsi que le recours à l'emprunt vont dépendre de notre capacité à dégager un autofinancement suffisant en fonctionnement.

#### **Un fonctionnement contraint par des mesures budgétaires d'une ampleur inédite**

Alors que l'investissement définit habituellement le niveau de la section de fonctionnement, celui-ci, en 2025 va être conditionné par les mesures imposées par le gouvernement pour réduire le déficit public.

L'épargne brute de la Ville risque d'être entamée par ce contexte économique.

Les hypothèses macroéconomiques pour 2025 sont les suivantes :

- **Croissance 2025 : + 1.1%**
- **Recettes fiscales :**
  - Valeurs locatives servant de base à la TF : +1.8 % de hausse des bases
- **Dotations et participations de l'Etat :**
  - Hausse de la dotation de solidarité urbaine
  - Baisse de la dotation forfaitaire

- **Produits de service : + 2.8 %**
- **Inflation 2025 : entre 2% et 1.8%**
- **Charges de personnel :** en forte hausse du fait de plusieurs éléments endogènes et exogènes
  - Hausse de 3 points des cotisations CNRACL (PLFSS 2025)
  - Revalorisation du CIA pour l'amélioration du pouvoir d'achat de nos agents
  - Mise en place du contrat de prévoyance
  - Mise en place du régime indemnitaire de la police municipale
- **Taux d'intérêts : taux aux alentours de 3%**

Au regard des éléments macro-économiques énumérés dans ce rapport, des priorités de politiques publiques et du niveau des investissements, les évolutions des recettes et dépenses de fonctionnement doivent respecter les tendances suivantes<sup>8</sup> :

#### ❖ **Recettes de fonctionnement**

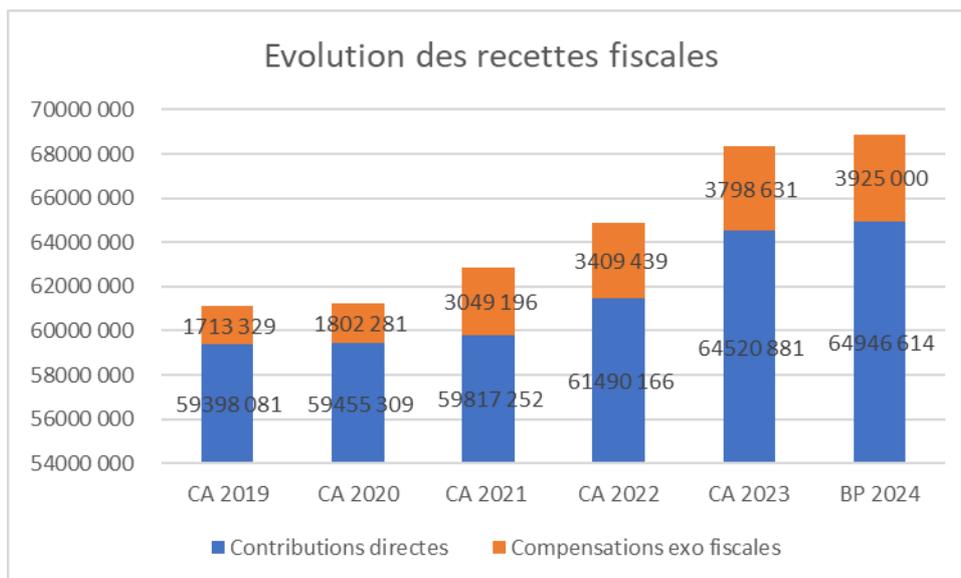
Les recettes doivent toujours être appréciées de manière prudente.

##### - ***Les contributions directes***

Les recettes fiscales représentent 69% des recettes de la Ville. Pour apprécier leur évolution, il convient de tenir compte également des compensations perçues et comptabilisées en dotations de l'Etat et mises en place pour compenser les différentes réformes fiscales.

---

<sup>8</sup> Les projections présentées dans ce rapport sont réalisées en fonction des informations connues à ce jour. Les pourcentages de hausse ou de baisse sont calculés par rapport au budget primitif 2024



On constate ainsi que les recettes progressent de manière continue depuis 2018, avec une augmentation beaucoup plus forte depuis 2021 qui illustre le retour de l'inflation et son impact sur les bases fiscales. Contrairement aux données nationales, les taux de la Ville de Beauvais n'ont pas progressé depuis 14 ans. Seul l'effet « bases » joue dans cette évolution. La part des dotations de compensation est elle aussi en forte augmentation.

Deux catégories de recettes vont varier de manière significative en 2025 par rapport à 2024 :

- **La taxe foncière sur les propriétés bâties.** Avec la décélération de l'inflation en 2025, l'évolution des bases des valeurs locatives devrait être ralentir avec une inflation prévue à **+1.8%**, soit une variation de +1.6 M€ par rapport au BP 2024.
- **L'attribution de compensation versée par la CAB.** Celle-ci devrait enregistrer une **baisse de presque 1 M€** s'expliquant par le transfert de la piscine Bellier au 01/07/2024 et le transfert du CLEA. Pour la piscine Bellier, le coût de fonctionnement, net des recettes, est évalué à 736 k€ par an et le coût de construction à 75 k€ par an. En 2025, l'AC versée par la CAB sera diminuée également de la moitié de ces coûts puisque le transfert est effectif depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2024. Il est à noter que le transfert du réseau de chaleur ne donnera pas lieu à échange financier, les recettes compensant les dépenses.

Les variations des autres impôts et taxes ne devraient pas être significatives. A noter que le produit des droits de mutation est reconduit au niveau du BP 2024 (1.5 M€) qui avait déjà anticipé la baisse du secteur immobilier.

Comme indiqué précédemment, le classement de la Ville de Beauvais pour la DSU lui permet d'échapper au prélèvement sur recettes.

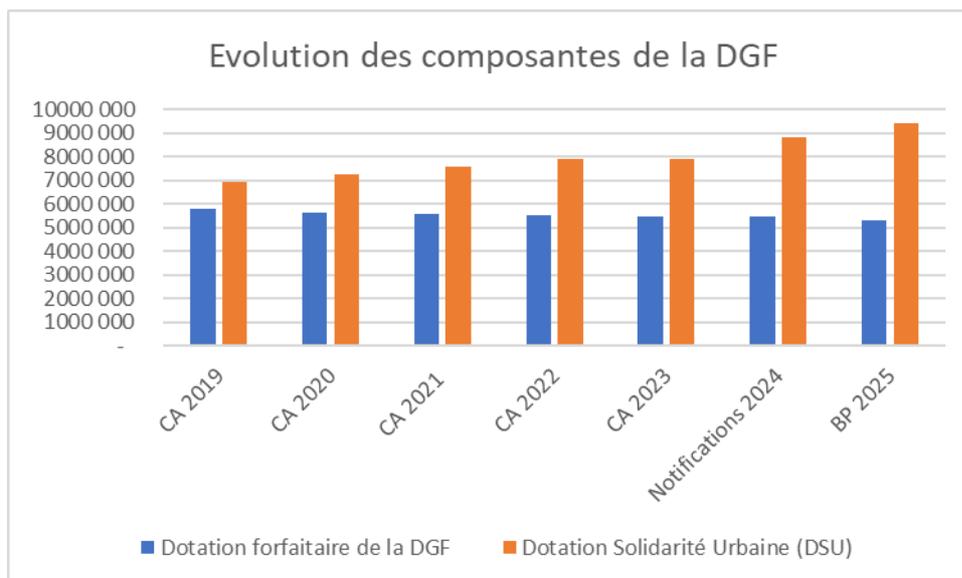
### **Fiscalité (comptes 73) : +0.85% / BP 2024**

#### **- Dotations et participations de l'Etat**

Comme indiqué dans les paragraphes relatifs au PLF 2025, le gouvernement ne fait pas évoluer le montant de la dotation forfaitaire nationale. Sachant que celle-ci doit absorber les hausses de la DSR et de la DSU ainsi que celle liée à l'évolution démographique, le montant perçu ne peut qu'être en diminution. Ainsi la dotation forfaitaire accuserait une baisse de 2.84% par rapport au montant notifié en 2024. C'est donc une perte de 155 k€ à laquelle la Ville devra faire face par rapport au montant réellement perçu. Cette tendance confirme les baisses constatées depuis plusieurs années.

A l'inverse, la DSU doit augmenter de 140 M€ en 2025, soit 10 M€ de moins qu'en 2024. L'augmentation de la DSU s'est traduite en 2024 par une variation de 7.3%. De ce fait, il est proposé une hausse de 7% pour 2025.

La Dotation nationale de péréquation ne variant pas en 2025, il est proposé de reconduire le montant notifié en 2024, soit une hausse de 1.8% / BP 2024.



### **Dotation globale de fonctionnement : + 5% / BP 2024**

Les participations de nos partenaires publics devraient être en baisse par rapport à l'année précédente eu égard aux mesures du PLF 2025. Les départements rencontrent depuis 2 ans des difficultés financières importantes. Les régions ne sont pas épargnées par les mesures gouvernementales de 2025. Il faut donc s'attendre à ce que les participations versées soient moindres. Il est proposé de baisser de 5% le montant des participations.

### **Participations : - 5% / BP 2024**

### **Dotations et participations (comptes 74) : +1.8% / BP 2024**

#### **- Les produits de service**

Presque la moitié des produits des services est constituée des recettes perçues dans le cadre de la mutualisation, c'est-à-dire de remboursements de personnel mis à disposition du CCAS et de la CAB. Avec la hausse de la masse salariale liée aux diverses revalorisations depuis 2 ans, mais aussi aux mesures internes prises par la Ville en faveur du pouvoir d'achat de ses agents, les recettes et dépenses liées à la mutualisation sont également en hausse. De surcroît, les modifications d'organisations des services et des missions entraînent également un changement de périmètre qui contribue aussi à la hausse des coûts de mutualisation qui

n'avaient pas été intégrées les années précédentes. Ainsi, les recettes perçues par la Ville pour la refacturation de son personnel mis à disposition des autres collectivités mutualisées seraient en hausse de 21% par rapport au BP 2024.

Les recettes « usagers » provenant des services publics évoluent, depuis plusieurs années, de manière décorrélée par rapport à l'inflation. Cela tient d'une part, à la volonté de la Ville de proposer des tarifs attractifs et raisonnés, mais aussi à la structure et à la particularité des dépenses communales (dépendance à des indices d'actualisation parfois peu maîtrisables, importance des bâtiments publics à chauffer et éclairer...).

**Recettes de mutualisation : +21% / BP 2024**

**Produits de services : + 12%**

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT : + 1.5% / BP 2024**

Sachant que les taux de fiscalité demeurent inchangés, et que les produits des services ne représentent qu'à peine 6% des recettes de fonctionnement, l'enjeu de l'équilibre budgétaire 2025 va essentiellement se situer au niveau des dépenses de fonctionnement qui devront obligatoirement compenser les mesures restrictives du PLF 2025.

#### ❖ **Dépenses de fonctionnement**

##### - **Les dépenses du chapitre 011**

Ces dépenses, fortement impactées par l'inflation au cours des 3 dernières années, devraient revenir à des niveaux moins élevés.

Ainsi, concernant les fluides, la mise en place du plan de sobriété, l'impact positif sur la baisse de consommation du passage en LED de l'éclairage public devrait permettre d'espérer une baisse de 5% des crédits.

**Fluides : -5% / BP 2024**

Au niveau de l'UPC, une direction dédiée à la restauration collective a été créée en 2024 pour une optimisation de la gestion. Il est proposé de reproduire en 2025 le budget de 2024 dans l'attente de l'arrivée du directeur.

### **Alimentation : 0% / BP 2024**

Pour les autres dépenses, il est demandé une baisse de 5% de l'ensemble des crédits.

L'impact de la piscine Bellier doit être compensée la 1<sup>ère</sup> année par la baisse de l'AC à verser à la Ville.

Afin de contenir l'ensemble des dépenses, des efforts doivent être consentis sur le chapitre 011 qui doit enregistrer une baisse globale de 5% y compris avec l'intégration de la piscine Bellier.

### **Chapitre 011 dans sa globalité : -5 % / BP 2024**

#### **- Les charges de personnel**

La masse salariale en 2024 hors éléments de mutualisation devrait varier de 4.5% par rapport au BP 2024 expliquée autant par les éléments exogènes que les éléments endogènes.

#### **- Eléments exogènes :**

- La hausse de 3 points des cotisations de CNRACL annoncée dans le PLFSS 2025 (593 k€)
- Les augmentations du taux de cotisation URSSAF
- Les différentes cotisations (assurance statutaire, médecine professionnelle...)

#### **- Eléments endogènes :**

- La mise en place du nouveau régime indemnitaire de la filière Police Municipale
- La mise en place d'une prévoyance au 01/01/2025 avec prise en charge en totalité par la Ville du renfort 1 permettant de couvrir 90% de la perte du régime indemnitaire mensuel lors des périodes de demi-traitement.
- La hausse du nombre d'adhérents au dispositif des tickets restaurant qui continue de rencontrer un grand succès
- Les avancements de grade et les promotions internes

- Une revalorisation du CIA pour poursuivre la décision de Le Maire de soutenir le pouvoir d'achat de nos agents
- La création de postes

Les dépenses de mutualisation enregistreraient en 2025 une hausse un peu plus importante que les recettes de mutualisation : + 27%. Comme expliqué dans le paragraphe sur les produits de service, cette variation est due aux modifications de périmètre des services et des missions ainsi que les diverses revalorisations des points d'indice et grilles.

Il est aussi à noter que les compétences exercées par nos collectivités sont de plus en plus complexes et étendues et nécessitent de recruter des fonctionnaires de plus en plus diplômés ce qui pèse sur la rémunération moyenne, en constante hausse depuis plusieurs années. Ce contexte de tension sur l'emploi territorial a une répercussion non négligeable sur le plan financier et explique l'évolution à la hausse de nos charges de personnel.

Ainsi, le total des charges de personnel y compris les flux de mutualisation va augmenter de 5.7% par rapport au BP 2024.

Ces charges de personnel représenteraient en 2025 66% des dépenses réelles de fonctionnement (hors charges financières).

**Charges de personnel (hors mutualisation) : +4.5% / BP 2024**

**Charges de mutualisation : + 27% / BP 2024**

**Charges de personnel (chapitre 012) : + 5.7% / BP 2024**

#### - **Chapitre 65**

Selon la demande du Maire, les soutiens au monde associatif ne baisseront pas en 2024. Le budget 2025 intégrera le passage à Microsoft 365 intervenu en septembre 2024.

**Autres charges de gestion courante (chapitre 65) : + 2.5%**

- **Les charges financières**

Conformément à notre stratégie d'emprunt, le besoin de financement de 2024 a été défini en identifiant des projets structurants permettant d'aller chercher des prêts spécifiques à taux bonifiés. Ainsi, en 2024, la Ville s'est réendettée de 18 M€ décomposés en 2 enveloppes :

- Une enveloppe de 8.5 M€ correspondant à 5 projets financés par la Banque des Territoires au taux du livret A avec des marges bonifiées

<b>Libellé du projet</b>	<b>Montant à financer</b>	<b>Caractéristiques</b>	<b>Taux/marges/durée</b>
Réhabilitation du Quadrilatère	2 270 000 €	Equipement culturel Cœur de ville	Livret A + 0.6% 20 ans
Requalification des espaces publics en cœur de ville (et abords du théâtre)	3 070 000 €	Cœur de ville Transition écologique	Livret A + 0.6% 20 ans
Construction d'une salle des fêtes et d'un local associatif à Argentine	1 080 000 €	Transition écologique Politique de la ville	Livret A + 0.4% 25 ans
Rénovation du gymnase Jean Moulin sur le quartier Argentine	1 000 000 €	Politique de la ville Transition écologique Equipement sportif	Livret A + 0.4% 25 ans
Construction d'un équipement dédié à l'accueil de loisirs et d'une restauration scolaire (Bois Brûlet)	1 080 000 €	Transition écologique	Livret A + 0.4% 25 ans
<b>Total</b>	<b>8 500 000 €</b>		

- Une enveloppe plus globale de 9.5 M€ pour les autres besoins à financer ne présentant pas de caractéristiques spécifiques. Pour cette enveloppe, et afin de répartir les

risques, un prêt de 4.5 M€ a été conclu avec Crédit Agricole Corporate Investment Bank (CA-CIB) à taux fixe (3.33%) sur 20 ans et un autre de 5 M€ à taux variable euribor 3 mois + marge de 0.84% sur 20 ans.

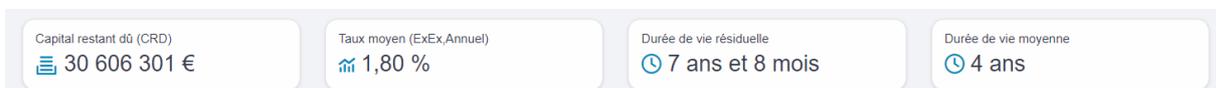
Globalement, le coût de ces 7 emprunts est de 5.67 M€ sur leur durée totale. Pour 2025, la charge supplémentaire de ces nouveaux emprunts est estimée à 0.563 M€.

Les emprunts contractés avec la Banque des Territoires seront encaissés le 1<sup>er</sup> décembre 2024 et ceux du Crédit Agricole au 01/01/2025. Ainsi, afin d'apprécier l'impact de ces emprunts, la comparaison est faite au 01/01/2025.

Le taux moyen avant contractualisation de 1.79% passe à 2.45%.

La structure de notre dette du budget principal sera composée, à compter du 01/01/2025, à 61.4% en taux fixe, à 21.3% en livret A et à 17.53% en taux variables.

Situation du budget principal avant les nouveaux emprunts au 01/01/2025 :

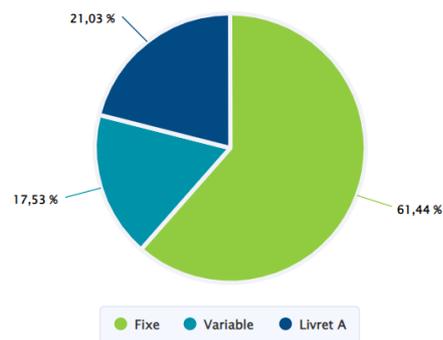
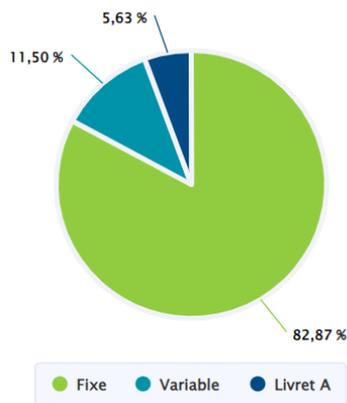


Situation du budget principal avec les nouveaux emprunts au 01/01/2025 :



Répartition encours avant nouveaux emprunts

Répartition encours avec nouveaux emprunts



En 2025, afin de poursuivre la réalisation de la PPI, nous aurons certainement recours à un autre emprunt en milieu d'année. Tout comme cela a été réalisé en 2024, les projets importants feront l'objet d'un emprunt spécifique et une analyse fine sera faite entre taux fixe/variable afin de retenir la solution permettant de minimiser les coûts mais aussi de conserver une structure de dette équilibrée et peu risquée.

Les charges financières vont connaître une hausse importante en 2025 du fait du ré-endettement mais nous pourrions bénéficier de la baisse des taux amorcée déjà cette année et qui devrait se poursuivre en 2025 sauf en cas de réaction négative des banques centrales face aux politiques budgétaires de réduction des déficits publics.



*Evolution et projection du taux moyen de la Ville (nouveaux emprunts inclus)*

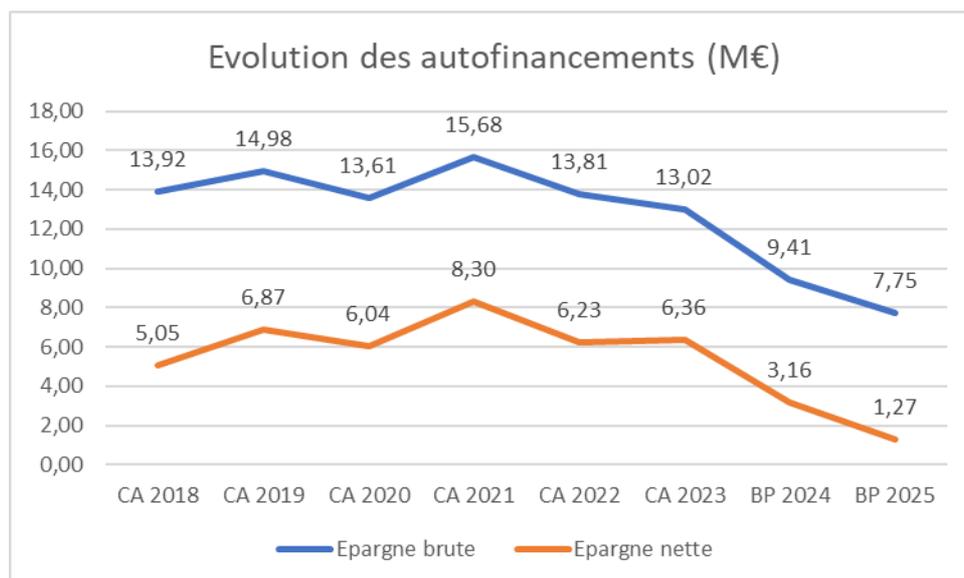
Au niveau national, qu'il s'agisse des taux variables ou des taux fixes, les prévisions anticipent une baisse des taux en 2025 et une stabilisation dans les années à venir autour de 3% (cf partie I point D).

Pour rappel, les charges financières ne pèsent que pour 1.3% des dépenses de fonctionnement. En 2023, elles représentaient 13.9€ / hab contre 36.94 € / hab pour les autres villes de même strate.

### Charges financières : + 51%

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris charges financières) : +3.8% / BP 2024

A ce stade de la préparation budgétaire, l'épargne brute de la collectivité s'établirait à 7.75 M€, soit une baisse de 1.66 M€ par rapport à l'autofinancement brut du BP 2024. Ce niveau d'épargne permet d'assurer le remboursement en capital des emprunts en hausse de 3.7%, et de dégager un autofinancement net aux alentours de 1 M€, ce qui laisse peu de marge de manœuvre. L'importance des investissements à réaliser d'ici la fin du mandat nécessite d'être vigilant sur la trajectoire des dépenses.



## **Une section d'investissement d'un niveau toujours élevé**

La section d'investissement en 2025 va être la traduction financière de la PPI.

### **❖ Les recettes d'investissement**

Les recettes d'investissement sont constituées des postes suivants :

#### **- Les subventions d'investissement**

Pour 2025, les subventions versées par l'Etat vont accuser une baisse certaine du fait de la diminution des crédits du fonds vert de 1.5 Mds€. Il est à préciser que pour la Ville, ce sont 3 projets qui pourraient être concernés :

- Le CAEPP : 157 k€
- Le bâtiment de la Direction : 523 k€
- L'installation de panneaux photovoltaïques sur la piscine Bellier : 158 k€

Au total, ce sont 839 k€ de subventions demandées au titre du fonds vert et qui pourraient aboutir partiellement ou être rejetées.

A côté de la réduction du fonds vert, l'Etat baisse aussi de 3.1% la DSIL. A ce stade, il est difficile de savoir quels projets seront touchés et comment cette baisse sera répercutée.

Concernant les autres aides apportées par les autres partenaires publics (Département et Région), l'importance des mesures prises par le gouvernement pourrait avoir un impact sur le niveau des subventions accordées.

En l'absence de plus d'informations, les hypothèses de subventionnement de nos investissements à hauteur de 23% (taux moyen de subventionnement de 2018 à 2023) sont maintenues pour 2025.

**Subventions d'investissement : 23% des dépenses d'équipement, soit 8 M€  
pour 2025**

Cette recette d'investissement est primordiale pour le financement des investissements de la collectivité et contribue à la baisse du recours à l'emprunt. L'optimisation de ces recettes nécessite un suivi précis et régulier non seulement des dispositifs existants mais également de leurs encaissements.

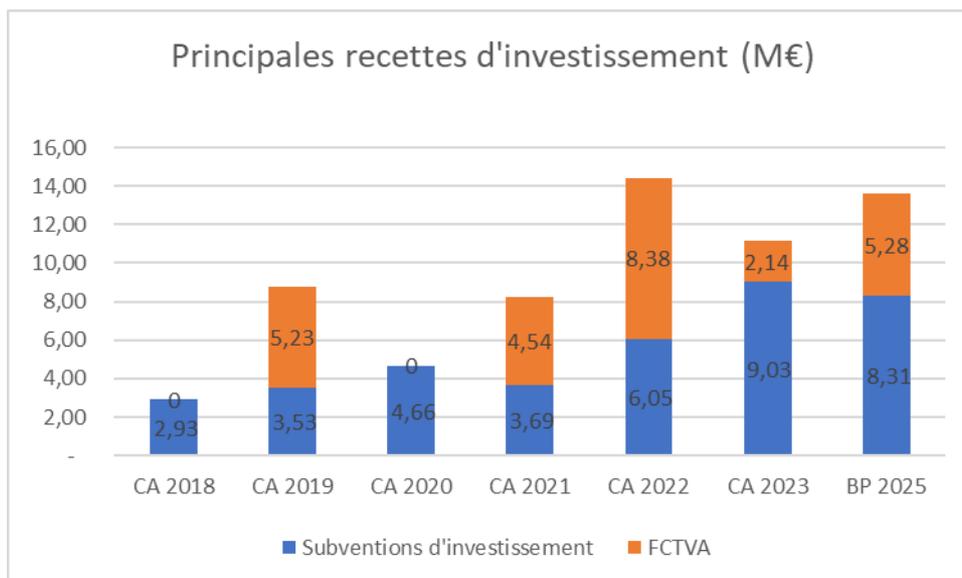
Les principales subventions d'investissement attendues pour 2025 sont les suivantes :

- Quadrilatère : 954 k€
- Abords du théâtre dans le cadre de l'action Cœur de ville : 820 k€
- Requalification des espaces publics en cœur de ville : 614 k€
- Restructuration du site scolaire Bois Brulet : 900 k€
- Réorganisation et rénovation énergétique du bâtiment de la Direction de la Prévention Sécurité : 1.172 M€
- ...

- ***Le FCTVA et autres dotations***

L'autre recette d'investissement importante est le FCTVA. Malheureusement, cette recette fait partie des éléments utilisés par Bercy pour diminuer ses dépenses. Ainsi, le taux passe de 16.404% à 14.85%, soit **une perte pour 2025 estimée à 550 k€.**

Pour rappel, la collectivité ne peut pas récupérer une partie de la TVA sur les participations et fonds de concours.



L'ensemble des recettes d'investissement doit financer 1/3 des investissements. **Pour l'exercice 2025, elles sont évaluées à presque 15 M€.**

### ❖ Les dépenses d'équipement

Pour rappel, la PPI votée en 2021 prévoit les dépenses suivantes d'équipement :

OBJECTIFS	PROGRAMMES	ACTIONS	PPI VOTE			2021	2022	2023	2024	2025	2026
			Dépenses 2021-2026	Recettes 2021-2026	Charge nette	Projection du compte administratif	Projection du BP	Prévisions	Prévisions	Prévisions	Prévisions
PRENDRE SOIN DE LA NATURE	Faire de Beauvais une ville verte	Développer des aires de pleine nature	9 224 027 €			2 230 303 €	1 333 811 €	3 281 461 €	797 512 €	790 000 €	790 000 €
		Aménager et entretenir les trames vertes	1 718 362 €			59 860 €	445 027 €	461 000 €	483 884 €	57 500 €	50 000 €
		Promouvoir l'eau dans la ville	4 575 000 €			63 093 €	1 456 000 €	626 546 €	500 585 €	625 403 €	1 079 975 €
		Encourager les initiatives et les comportements durables	6 111 784 €			11 784 €	290 000 €	175 000 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €
		Encourager le bon cadavre	20 596 203 €			468 041 €	2 628 500 €	2 969 270 €	2 965 000 €	1 706 000 €	680 000 €
PRENDRE SOIN DE L'HOMME	Favoriser l'accès à l'emploi	Encourager les initiatives et les comportements durables	1 404 392 €			163 392 €	341 000 €	225 000 €	225 000 €	225 000 €	225 000 €
		Encourager le bon cadavre	1 404 392 €			163 392 €	341 000 €	225 000 €	225 000 €	225 000 €	225 000 €
		Entretenir durablement les espaces	1 404 392 €			163 392 €	341 000 €	225 000 €	225 000 €	225 000 €	225 000 €
		TOTAL OBJECTIF 1 PRENDRE SOIN DE LA NATURE	28 324 366 €	6 468 404 €	21 855 962 €	3 052 579 €	6 473 428 €	7 921 215 €	4 716 988 €	3 149 596 €	2 850 995 €
		Encourager le bien-être et la citoyenneté	1 209 055 €			132 255 €	264 800 €	333 000 €	333 000 €	333 000 €	333 000 €
PRENDRE SOIN DE NOTRE VILLE	Entretien durablement le patrimoine communal	Promouvoir une politique inclusive des personnes en situation de handicap	6 526 264 €			1 296 076 €	1 157 000 €	1 195 000 €	1 495 000 €	1 516 000 €	295 000 €
		Développer les services à la famille	39 084 €			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		Contribuer à l'équilibre emploi/formation pour les jeunes	1 632 306 €			1 632 306 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		Encourager la création d'emplois	43 598 276 €			2 927 492 €	3 775 984 €	12 208 004 €	13 034 832 €	2 429 278 €	3 463 834 €
		Encourager l'investissement et de services adaptés aux usages	16 104 835 €			0 €	2 000 €	1 538 856 €	1 301 199 €	6 543 081 €	6 320 149 €
TOTAL OBJECTIF 2 PRENDRE SOIN DE L'HOMME	Favoriser l'épanouissement et le bien-être	Encourager la jeunesse à s'investir, se former et s'éduquer	1 531 899 €			91 899 €	146 000 €	316 000 €	316 000 €	316 000 €	346 000 €
		Encourager la jeunesse à s'investir, se former et s'éduquer	1 531 899 €			91 899 €	146 000 €	316 000 €	316 000 €	316 000 €	346 000 €
		Protéger les habitants	5 205 787 €			413 864 €	708 900 €	961 000 €	1 340 000 €	1 540 000 €	743 285 €
		Assurer la sécurité des habitants en garantissant la tranquillité publique	74 676 401 €	17 173 342 €	57 503 059 €	5 452 676 €	6 254 668 €	15 749 408 €	19 309 892 €	18 289 389 €	11 729 268 €
		TOTAL OBJECTIF 2 PRENDRE SOIN DE L'HOMME	32 293 748 €			2 824 196 €	6 276 663 €	8 819 128 €	6 691 429 €	2 947 756 €	4 732 596 €
TOTAL OBJECTIF 3 PRENDRE SOIN DE NOTRE VILLE	Assurer un développement harmonieux de la ville	Aménager l'espace urbain	5 548 282 €			427 292 €	541 000 €	1 150 000 €	1 150 000 €	1 150 000 €	1 150 000 €
		Mettre en valeur l'espace public	1 713 500 €			0 €	393 500 €	393 000 €	393 000 €	393 000 €	393 000 €
		Promouvoir une politique ville amicale	2 235 320 €			439 366 €	481 000 €	515 500 €	515 500 €	515 500 €	388 454 €
		Partager l'espace public	8 871 408 €			3 488 814 €	1 777 200 €	1 535 412 €	1 303 000 €	1 303 000 €	1 386 172 €
		Rénover les équipements vieillissants	1 392 783 €			70 847 €	463 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €
TOTAL OBJECTIF 4 PROMOUVOIR UNE ADMINISTRATION DURABLE	Assurer un développement harmonieux de la ville	Rénover le patrimoine historique	5 035 431 €			4 001 €	899 084 €	1 099 084 €	1 099 084 €	1 099 084 €	1 099 084 €
		Rénover le patrimoine historique	5 035 431 €			4 001 €	899 084 €	1 099 084 €	1 099 084 €	1 099 084 €	1 099 084 €
		Assurer un développement harmonieux de la ville	891 350 €			324 950 €	266 800 €	125 000 €	125 000 €	125 000 €	125 000 €
		Assurer un développement harmonieux de la ville	512 584 €			96 584 €	160 000 €	250 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €
		Assurer un développement harmonieux de la ville	11 092 356 €			513 214 €	771 354 €	1 285 000 €	1 511 284 €	0 €	0 €
TOTAL BUDGET PRINCIPAL	Garantir la santé des agents et leur sécurité au travail	Promouvoir une ville attractive, accueillante et équitable	80 000 €			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		Promouvoir une ville attractive, accueillante et équitable	80 000 €			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		Assurer la sécurité des habitants en garantissant la tranquillité publique	1 044 966 €			194 966 €	270 000 €	280 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €
		Garantir la sécurité pour tous	3 387 872 €			521 899 €	973 500 €	607 000 €	427 000 €	427 000 €	431 572 €
		TOTAL OBJECTIF 3 PRENDRE SOIN DE NOTRE VILLE	79 769 038 €	16 279 879 €	54 489 159 €	6 224 520 €	12 447 303 €	16 460 126 €	18 750 302 €	7 484 478 €	9 400 308 €
TOTAL BUDGET PRINCIPAL	Contribuer à la préservation de l'environnement	Garantir la sécurité pour tous	1 911 900 €			2 066 €	59 000 €	52 500 €	52 500 €	52 500 €	52 500 €
		Garantir la sécurité pour tous	1 911 900 €			2 066 €	59 000 €	52 500 €	52 500 €	52 500 €	52 500 €
		Contribuer à la préservation de l'environnement	5 635 562 €			907 082 €	888 500 €	960 000 €	960 000 €	960 000 €	960 000 €
		Améliorer la qualité de vie au travail	2 986 740 €			159 539 €	744 200 €	520 000 €	520 000 €	520 000 €	523 000 €
		Améliorer la qualité de vie au travail	2 026 899 €			504 219 €	722 560 €	493 000 €	493 000 €	493 000 €	493 000 €
TOTAL BUDGET PRINCIPAL	Améliorer la qualité de vie au travail	Améliorer la qualité de vie au travail	15 408 799 €	3 544 022 €	11 864 771 €	2 094 645 €	3 388 140 €	2 614 500 €	2 434 500 €	2 434 500 €	2 442 508 €
		Améliorer la qualité de vie au travail	15 408 799 €	3 544 022 €	11 864 771 €	2 094 645 €	3 388 140 €	2 614 500 €	2 434 500 €	2 434 500 €	2 442 508 €
		Améliorer la qualité de vie au travail	15 408 799 €	3 544 022 €	11 864 771 €	2 094 645 €	3 388 140 €	2 614 500 €	2 434 500 €	2 434 500 €	2 442 508 €
		Améliorer la qualité de vie au travail	15 408 799 €	3 544 022 €	11 864 771 €	2 094 645 €	3 388 140 €	2 614 500 €	2 434 500 €	2 434 500 €	2 442 508 €
		Améliorer la qualité de vie au travail	15 408 799 €	3 544 022 €	11 864 771 €	2 094 645 €	3 388 140 €	2 614 500 €	2 434 500 €	2 434 500 €	2 442 508 €

Le niveau pour 2025 a été fixé à 29.357 M€. Afin de rattraper les retards des années covid et crise énergétique, il est proposé d'inscrire 36 M€ auxquels il faut ajouter les 75 k€ d'attribution de compensation versée pour le transfert du coût du bâtiment de la piscine Bellier<sup>9</sup>.

### **Dépenses d'équipement 2025 = 36 M€**

#### **❖ L'emprunt**

Le niveau d'emprunt dépendra de la capacité de la collectivité à optimiser l'autofinancement ainsi que les recettes d'investissement. Toute diminution de l'un ou de l'autre entraînera une augmentation du montant à emprunter.

Pour 2025, au regard de l'épargne brute envisagée et du niveau des investissements, l'emprunt se situerait aux alentours de 20 M€, finançant ainsi 47% des investissements.

La capacité de désendettement des EPCI au niveau régional en 2023 était à 4.4 ans contre 3.61 ans pour la Ville. Elle passerait à 8.18 ans, en deçà du seuil des 10 ans) à fin 2025 en cas de contractualisation d'un emprunt de 20 M€ en cours d'année.

---

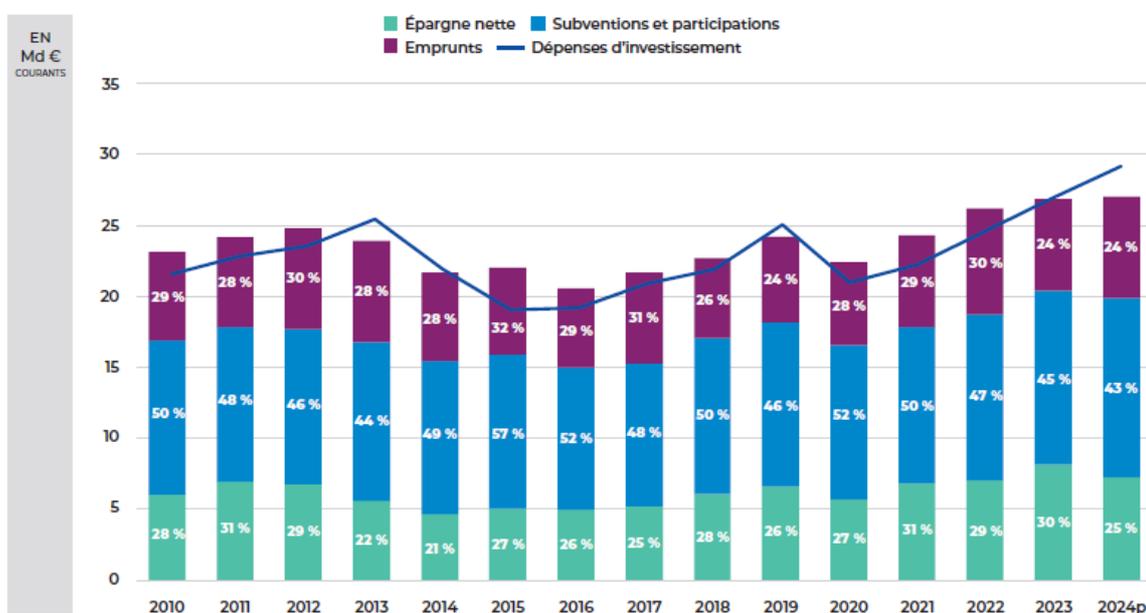
<sup>9</sup> L'attribution de compensation totale que l'on calcule pour le transfert de la piscine comprend des charges de fonctionnement correspondant au service public qui y est développé et des charges d'investissement pour la construction de l'équipement. De ce fait, le transfert entraîne une baisse de l'AC perçue de la CAB en fonctionnement et le paiement d'une AC à la CAB en investissement

## IV- L'évolution prévisionnelle de la situation financière selon les hypothèses retenues

L'épargne brute des communes reculerait de 7.8% en 2024 du fait d'une progression des dépenses et d'un ralentissement des recettes. Elle permettrait tout de même de financer la hausse des dépenses d'investissements (+8.3%). Cependant, les communes seraient tout de même dans l'obligation de prélever sur leur fonds de roulement.

### Financement des investissements des communes

© La Banque Postale



Source : Balances comptables DGFIP (budgets principaux), prévisions La Banque Postale. Lorsque l'ensemble des financements est supérieur à 100 %, il y a un abondement du fonds de roulement, quand il est inférieur (comme en 2024), il y a un prélèvement sur le fonds de roulement.

Pour la Ville, entre 2018 et 2023, le pourcentage d'autofinancement net des investissements s'est élevé en moyenne annuelle à 29.67%, avec un pic à 38% en 2018. Sur la période à venir jusqu'en 2026, ce pourcentage est amené à se réduire de manière assez significative au regard de l'importance des investissements lancés et de la baisse de l'épargne nette.

Ainsi, en prenant les hypothèses suivantes :

			BP 2024	ROB 2025
RECETTES		Inflation	2,60%	1,80%
		Croissance économique	0,90%	1,10%
	Recettes de fonctionnement	Impôts locaux	+4%	1,80%
		AC	Stabilité	Transfert de la piscine Bellier et du CLEA => baisse AC 6 mois de 2024 + 2025
		Droits de mutation	Baisse secteur immobilier	Niveau BP 2024
		Dotations forfaitaires	Baisse	Baisse de 2,84%
		DSU	Hausse nationale de 150 M€ => +7,3% pour Beauvais	Hausse nationale de 140 M€ => +7% pour Beauvais
		Produits de service	+2%	+12%
	Recettes d'investissement	FCTVA	16,404% de 80% des dépenses d'investissement	14,85% sur 80% de dépenses d'investissement
		Subvention d'investissement	10 M€	23% des dépenses d'investissement selon PPI initial
DEPENSES	Dépenses de fonctionnement	Taux d'intérêt	3,70%	3%
		Charges générales (chap 011, 65...)	Inflation + projets 2024	+3,4%
		Chapitre 012		5,7%
	Dépenses d'investissement		PPI	36 M€

Les résultats pour 2025 s'établiraient de la sorte :

- Une épargne brute qui atteint 7.75 M€ et un autofinancement net après paiement de l'amortissement de l'emprunt de 1.27 M€
- Les recettes d'investissement s'élèveraient à 15 M€
- Le besoin de financement serait de 20 M€ pour un niveau d'investissement de 36 M€.

VILLE	BP 2024	ROB 2025 PLF 2025
Contributions 73	47,35	48,89
Reversement de fiscalité (732)	17,59	16,61
Dotations 74	22,53	22,93
Produits des services 70	5,07	5,70
<i>dont recettes de mutu</i>	2,15	2,61
Autres recettes	2,30	2,30
Prélèvement recettes		
<b>Recettes</b>	<b>94,84</b>	<b>96,42</b>
Chap 011	-19,63	-18,73
<i>dont Fluides</i>	5,14	4,88
<i>dont Alimentation</i>	1,72	1,72
Chap 012	-54,68	-57,80
<i>dont mutualisation</i>	3,35	4,27
Chap 65	-10,32	-10,57
Autres dépenses	-0,04	-0,43
<b>Dépenses</b>	<b>-84,67</b>	<b>-87,53</b>
<b>Epargne de gestion</b>	<b>10,17</b>	<b>8,90</b>
- intérêts dette	-0,76	-1,15
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>9,41</b>	<b>7,75</b>
- Amortissements dette connue	-6,25	-6,482
- Amortissements dette nouvelle		
<b>= Autofinancement net</b>	<b>3,16</b>	<b>1,27</b>
+ FCTVA (sur 80%) sur dépenses N-1	5,80	5,28
+ Sub investissements (18%)	11,39	8,31
+ cessions immobilisations / nouvel emprunt		
+ autres recettes	2,32	1,00
Total recettes investissements (hors RAR)	19,51	14,58
<b>= Ressources disponibles</b>	<b>22,67</b>	<b>15,85</b>
<b>- Invest N (hors RAR)</b>	<b>- 44,42</b>	<b>- 36,11</b>
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b>- 21,74</b>	<b>- 20,26</b>
Emprunts à contracter	21,74	20,26
Utilisation du FDR	-	
<b>Ratios cibles</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Tx épargne brute > 8% RRF	9,92%	8,04%
Tx épargne nette / RRF >3%	3,33%	1,32%
<b>Capacité de désendettement &lt; 10 ans</b>	<b>4,19</b>	<b>8,18</b>

La capacité de désendettement passerait de 2.55 ans au CA 2023 à 8.18 ans, soit en-deçà du seuil de vigilance des 10 ans.

Ces ratios doivent s'interpréter toutefois prudemment au stade du budget primitif : leur comparaison avec des indicateurs nationaux ou les seuils de vigilance ne peuvent s'apprécier utilement qu'au stade du compte administratif.

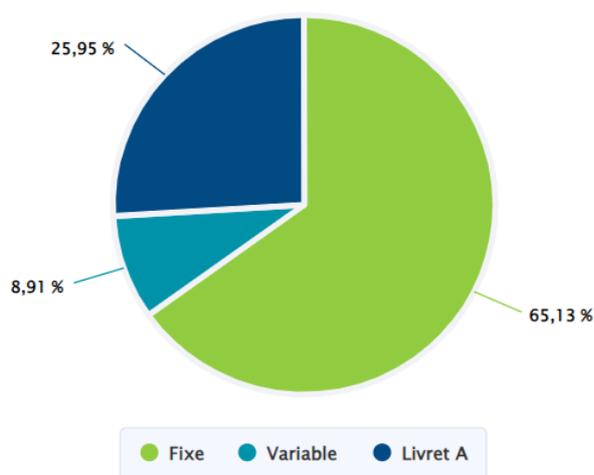
## V – Le diagnostic de l’encours de dette

### A- Une dette mobilisée pour financer l’investissement

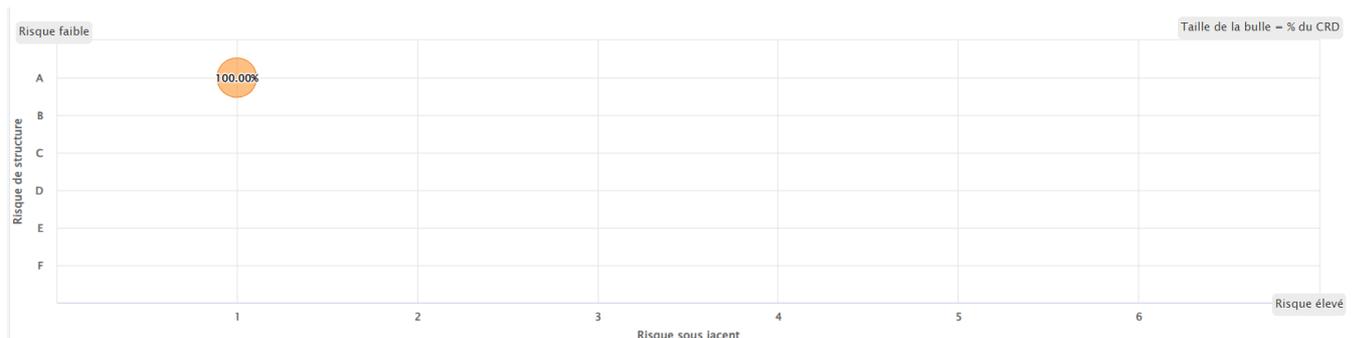
Au 31/12/2024, la dette de la Ville, tous budgets confondus, s’établira à 39,47 M€.

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne
39 470 928€	2,17%	10 ans et 9 mois	5 ans et 6 mois

Les emprunts de la Banque des territoires seront encaissés pour 8.5 M€ mais pas encore ceux du Crédit Agricole. La structure de la dette sera composée à 65.13% de taux fixe, 8.91 % de taux variable et 25.95 % de livret A.



La dette de la collectivité est positionnée sur le risque le moins élevé, au regard de la matrice Gissler. En effet, 100 % de l’encours est classé sur un risque 1A (sous-jacents uniquement en Euro et risque de structure faible).



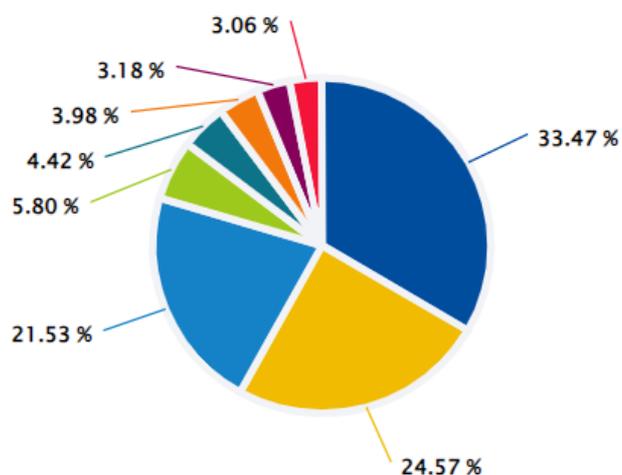
La dette est 30% moins élevée que la moyenne des villes de la même strate (CA 2023 : 646 €/hab contre 935 €/hab).

## B- Analyse de la dette (tous budgets confondus)

### Les partenaires bancaires

La dette est diversifiée et répartie entre plusieurs établissements bancaires.

Prêteur	CRD	% du CRD
BANQUE POSTALE	13 210 865 €	33,47%
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	9 698 451 €	24,57%
BANQUE DES TERRITOIRES	8 500 000 €	21,53%
CREDIT AGRICOLE	2 287 846 €	5,80%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 743 197 €	4,42%
CAISSE D'EPARGNE	1 569 033 €	3,98%
SOCIETE GENERALE	1 253 751 €	3,18%
Autres prêteurs	1 207 786 €	3,06%
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>39 470 928 €</b>	<b>100,00%</b>



### La structure de la dette

La dette de la Ville se répartit entre les différentes catégories de taux :

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	25 709 278 €	65,13%	1,39%
Variable	3 518 453 €	8,91%	3,77%
Livret A	10 243 197 €	25,95%	3,58%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>39 470 928 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>2,17%</b>

### Le taux moyen de la dette

Le taux moyen de la dette est en hausse du fait du ré-endettement. Il était de 2.09% au 31/12/2023 et s'établira à 2.17% à la fin de l'année. A ce jour, et si les conditions actuelles sont maintenues, ce taux baisserait, à périmètre constant, à 1.96% au 31/12/2025 du fait de la baisse annoncée des taux.

## Les durées moyennes

La durée de vie moyenne (DVM) correspond à la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année), soit la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement. Elle est de 5 ans et 6 mois.

La durée de vie résiduelle (DVR) (exprimée en années) est la durée restant avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt est de 10 ans et 9 mois.

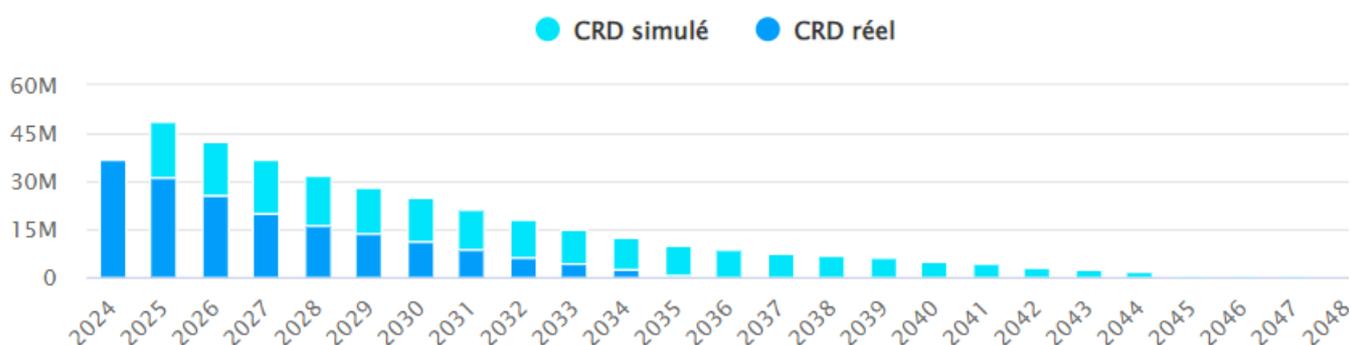
La capacité de désendettement correspond au nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité des emprunts en y consacrant la totalité de l'épargne brute. Pour le budget principal, en 2025, elle serait de 8.18 ans dans l'hypothèse de la contraction d'un emprunt de 21 M€ courant 2025.

## Les flux financiers

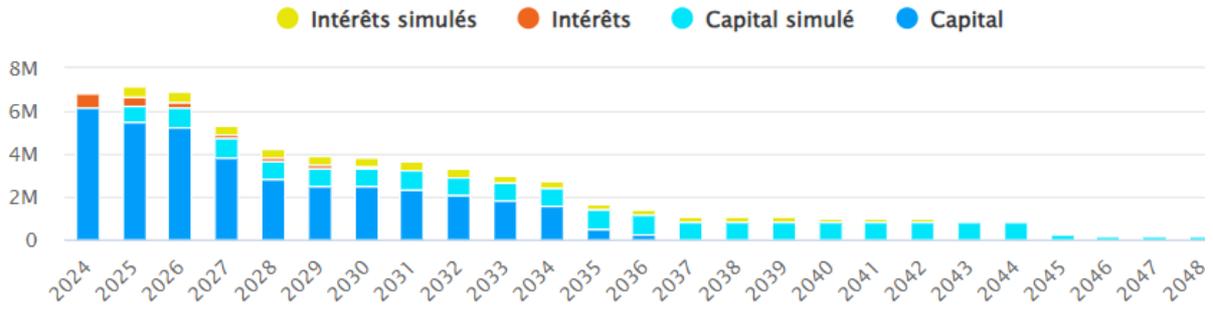
Le graphique ci-dessous présente à dette constante, l'évolution (sur la base des anticipations de marché à ce jour), des annuités à régler par la Ville :

	2024	2025	2026	2027	2028	2033
Encours moyen	34 393 488,15 €	45 620 418,72 €	39 415 133,42 €	33 768 594,56 €	29 786 575,48 €	13 734 840,84 €
Capital payé sur la période	6 169 707,55 €	6 221 378,93 €	6 153 265,04 €	4 735 602,73 €	3 704 932,49 €	2 670 962,40 €
Intérêts payés sur la période	696 062,87 €	935 403,05 €	754 150,09 €	629 283,41 €	574 623,09 €	358 625,83 €
Taux moyen sur la période	1,98%	2,13%	1,86%	1,83%	1,90%	2,55%

### Évolution du capital restant dû



## Flux de remboursement



### C- Une stratégie financière déterminée par le contexte géopolitique et économique

En tablant sur une épargne brute de 7.75 M€, l'emprunt d'équilibre serait d'un montant maximal de 20 M€ pour un niveau de dépenses de 36 M€.

## VI – La prospective budgétaire de 2025 des budgets annexes

Le budget annexe de l'Elispace serait en forte augmentation en 2025 et devrait totaliser 1 700 k€ pour la section de fonctionnement et 717 k€ en investissement, dépenses nécessaires au fonctionnement de la structure mais qui impliquent une subvention d'équilibre en provenance du budget principal à plus de 1 M€ en fonctionnement et 363 k€ en investissement.

Les budgets annexes de zones « Lotissement de la Longue Haie » et « Lotissement Agel » sont reconduits en 2025.

## VII – L'évolution de la masse salariale

### A- Structure des effectifs – Répartition des emplois de la Ville de Beauvais au 31/12/2023

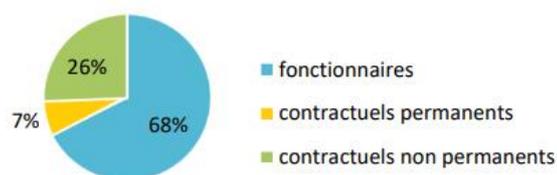
Les effectifs de la collectivité sont composés majoritairement de femmes et d'hommes titulaires et stagiaires de la fonction publique territoriale.

Les tableaux et graphiques ci-après présentent la structure au 31/12/2023, des effectifs de la collectivité pour les agents fonctionnaires et contractuels par filière, cadre d'emplois et grade, selon les caractéristiques de l'emploi et selon le sexe.

#### 1- Effectifs

##### ➤ 1 248 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023

- > 844 fonctionnaires
- > 85 contractuels permanents
- > 319 contractuels non permanents



##### ➤ 7 % des contractuels permanents en CDI

##### ➤ Précisions emplois non permanents

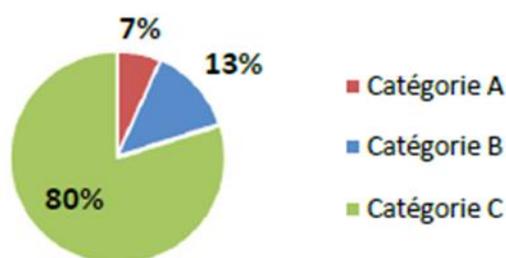
- ⇒ 3 % des contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 17 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels

### 1-2 – Caractéristiques des agents sur emplois permanents

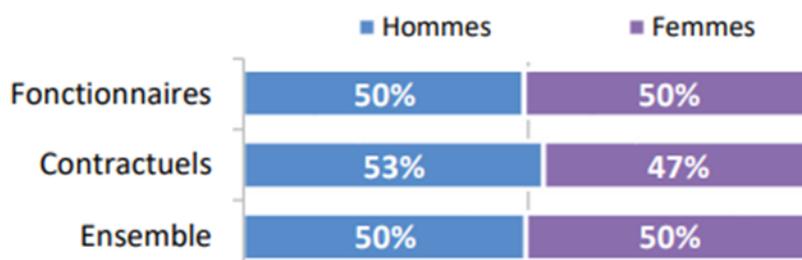
- Répartition des agents par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	13%	20%	14%
Technique	54%	56%	54%
Culturelle	1%	2%	1%
Sportive	1%	1%	1%
Médico-sociale	11%	18%	11%
Police	6%		6%
Incendie			
Animation	15%	2%	13%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

- Répartition des agents par catégorie



- Répartition des agents par genre et par statut

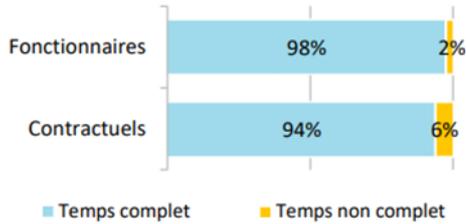


- Les principaux cadres d'emplois

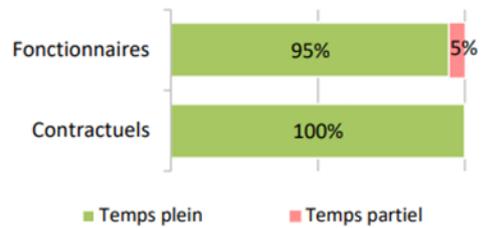
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	42%
Adjoints d'animation	11%
Adjoints administratifs	8%
ATSEM	7%
Agents de maîtrise	5%

### 1-3 – Temps de travail des agents sur emplois permanents

#### ➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



#### ➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



- Les deux filières les plus concernées par le temps non complet :

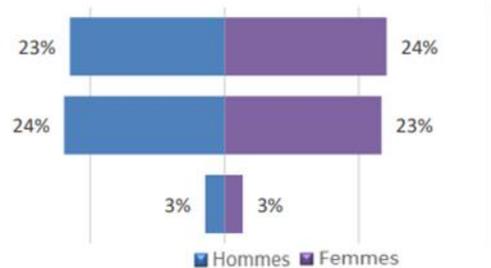
Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Animation	10%	0%
Technique	2%	8%
Administrative	1%	0%

### 1-4 - Pyramide des âges

#### ➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 48 ans

Âge moyen* des agents permanents		
Fonctionnaires	48,37	de 50 ans et +
Contractuels permanents	43,32	
<b>Ensemble des permanents</b>	<b>47,91</b>	
Âge moyen* des agents non permanent		de - de 30 ans
Contractuels non permanents	37,19	

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

**B- Dépenses de personnel avec des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature.**

Il est précisé que les données présentées ci-dessous, arrêtées à la date du 31/12/2023 excluent les flux liés à la mutualisation des services entre la communauté d'agglomération, la Ville de Beauvais, le centre communal d'action sociale et l'office du tourisme.

**1- Rémunérations des agents titulaires occupant un emploi permanent**

Rémunérations des fonctionnaires ayant travaillé au moins un jour durant l'année 2023 :

FONCTIONNAIRES SUR EMPLOI PERMANENT	Montant total des rémunérations annuelles brutes (hors charges patronales)		dont primes et indemnités soumises à délibération (hors frais de déplacement)		dont nouvelle bonification indiciaire (NBI)		dont SFT	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>	871 088	3 001 872	207 958	557 164	14 227	38 243	14 270	25 364
Catégorie A	413 324	697 121	137 258	210 746	9 058	13 954	7 773	5 342
Catégorie B	167 947	647 886	32 762	126 589	1 952	3 692	3 228	3 586
Catégorie C	289 817	1 656 865	37 938	219 829	3 217	20 597	3 269	16 436
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>	9 810 929	4 046 080	1 607 901	588 513	58 391	36 796	91 824	29 971
Catégorie A	446 624	245 115	160 147	92 731	1 760	0	6 521	55
Catégorie B	996 055	144 504	265 304	38 795	10 207	0	9 479	55
Catégorie C	8 368 250	3 656 461	1 182 450	456 987	46 424	36 796	75 824	29 861
<b>FILIERE CULTURELLE</b>	139 496	191 422	28 665	44 495	243	2 724	4 547	0
Catégorie A	85 855	127 771	21 307	33 894	0	2 137	4 547	0
Catégorie B	0	12 572	0	2 519	0	0	0	0
Catégorie C	53 641	51 079	7 358	8 082	243	587	0	0
<b>FILIERE SPORTIVE</b>	195 608	0	38 581	0	3 072	0	1 761	0
Catégorie A	13 167	0	3 318	0	0	0	0	0
Catégorie B	182 441	0	35 263	0	3 072	0	1 761	0
Catégorie C	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>FILIERE SOCIALE</b>	0	1 995 355	0	279 896	0	22 102	0	39 234
Catégorie A	0	115 184	0	27 195	0	1 987	0	2 798
Catégorie B	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie C	0	1 880 171	0	252 701	0	20 115	0	36 436
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>	0	603 397	0	127 665	0	4 010	0	6 949
Catégorie A	0	116 879	0	29 098	0	2 281	0	7
Catégorie B	0	486 518	0	98 567	0	1 729	0	6 942
Catégorie C	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>FILIERE POLICE MUNICIPALE</b>	1 621 649	580 452	404 699	139 728	32 979	13 095	21 714	3 317
Catégorie A	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie B	165 762	0	52 162	0	2 637	0	0	0
Catégorie C	1 455 887	580 452	352 537	139 728	30 342	13 095	21 714	3 317
<b>FILIERE ANIMATION</b>	1 123 273	2 223 724	173 692	318 862	18 329	38 068	17 649	29 640
Catégorie B	332 116	386 346	66 544	79 956	7 037	7 215	4 157	3 401
Catégorie C	791 157	1 837 378	107 148	238 906	11 292	30 853	13 492	26 239
<b>Total</b>	<b>13 762 043</b>	<b>12 642 302</b>	<b>2 461 496</b>	<b>2 056 323</b>	<b>127 241</b>	<b>155 088</b>	<b>151 765</b>	<b>134 475</b>

## 2- Rémunérations des agents contractuels

Rémunérations des agents contractuels sur emploi permanent ayant travaillé au moins un jour durant l'année 2023 :

CONTRACTUELS SUR EMPLOI PERMANENT	Montant total des rémunérations annuelles brutes (hors charges patronales)		dont primes et indemnités soumises à délibération ( <i>hors frais de déplacement</i> )	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>	201 623	405 547	59 866	96 241
Catégorie A	164 994	253 200	49 952	69 609
Catégorie B	30 908	102 392	9 524	23 512
Catégorie C	5 721	49 955	390	3 120
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>	878 842	283 884	183 981	61 219
Catégorie A	159 994	96 513	53 217	35 976
Catégorie B	346 995	33 742	87 888	8 321
Catégorie C	371 853	153 629	42 876	16 922
<b>FILIERE CULTURELLE</b>	29 339	5 439	6 810	1 600
Catégorie A	0	5 439	0	1 600
Catégorie B	29 339	0	6 810	0
<b>FILIERE SPORTIVE</b>	28 976	0	5 688	0
Catégorie B	28 976	0	5 688	0
<b>FILIERE SOCIALE</b>	30 488	176 687	7 345	20 572
Catégorie A	30 488	21 649	7 345	4 332
Catégorie C	0	155 038	0	16 240
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>	0	56 507	0	9 345
Catégorie B	0	56 507	0	9 345
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE</b>	0	6 256	0	384
Catégorie B	0	6 256	0	384
<b>FILIERE ANIMATION</b>	67 885	0	11 829	0
Catégorie B	67 885	0	11 829	0
<b>Total</b>	<b>1 237 153</b>	<b>934 320</b>	<b>275 519</b>	<b>189 361</b>

Rémunérations des agents sur emploi non permanent ayant travaillé au moins un jour durant l'année 2023 :

	Montant total des rémunérations annuelles brutes	
	Hommes	Femmes
Assistants maternels	0	0
Assistants familiaux	0	0
Autres agents sur emploi non permanent (y compris collaborateurs de cabinet)	2 028 272	3 614 474
<b>Total</b>	<b>2 028 272</b>	<b>3 614 474</b>

### 3- Nombre d'heures supplémentaires et complémentaires rémunérées en 2023 par filière et cadre d'emplois

Le volume des heures supplémentaires et complémentaires augmente de 7 023 h en 2023 par rapport à l'année 2022, soit une augmentation de 19%.

Le tableau ci-dessous présente les heures supplémentaires et complémentaires réalisées et rémunérées en 2023 par sexe filière et cadre d'emplois :

Cadres d'emplois Filières	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanent			
	Temps complets		Temps non complets				Temps complets		Temps non complets	
	Nombre d'heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2023		Nombre d'heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2023		Nombre d'heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2023		Nombre d'heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2023		Nombre d'heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2023	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
REDACTEURS	46	861	0	0	0	0	133	67	0	0
ADJOINTS ADMINISTRATIFS	181	2 044	0	0	0	0	4	244	0	0
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>	<b>227</b>	<b>2 905</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>137</b>	<b>311</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
TECHNICIENS	1 380	24	0	0	0	0	381	0	0	0
AGENTS DE MAITRISE	4 098	648	0	0	0	0	0	0	0	0
ADJOINTS TECHNIQUES	13 598	2 563	0	18	0	0	190	3	0	0
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>	<b>19 076</b>	<b>3 235</b>	<b>0</b>	<b>18</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>571</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
ASSISTANTS DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0
<b>FILIERE CULTURELLE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
EDUCATEURS DES APS	169	0	0	0	0	0	47	0	0	0
<b>FILIERE SPORTIVE</b>	<b>169</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>47</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
ASSISTANTS SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES	0	11	0	0	0	0	0	44	0	374
<b>FILIERE SOCIALE</b>	<b>0</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>44</b>	<b>0</b>	<b>374</b>
CHEFS DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE	807	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AGENTS DE POLICE MUNICIPALE	7 600	2 483	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>FILIERE POLICE MUNICIPALE</b>	<b>8 407</b>	<b>2 483</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
ANIMATEURS	955	654	0	0	0	0	419	0	0	0
ADJOINTS D'ANIMATION	1 359	1 522	8	185	0	6	0	0	0	0
<b>FILIERE ANIMATION</b>	<b>2 313</b>	<b>2 176</b>	<b>8</b>	<b>185</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>419</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>30 192</b>	<b>10 810</b>	<b>8</b>	<b>203</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>1 176</b>	<b>357</b>	<b>0</b>	<b>374</b>

### 4 - Etat des avantages en nature au 31/12/2023

La chambre régionale des comptes des Hauts-de-France et l'URSSAF ont, toutes deux, procédé à des contrôles en 2020 sur la Ville de Beauvais, pointant différents éléments en matière d'avantages en nature.

Afin de répondre sur ce point, la collectivité a adopté une nouvelle délibération fixant le cadre réglementaire applicable aux avantages en nature.

Un rapport a ainsi été présenté au conseil municipal du 27 mai 2021, corrigé le 10 décembre 2021, permettant de transposer la réglementation en vigueur en matière d'avantages en nature dans le règlement interne de la collectivité

Pour mémoire, les avantages en nature résultent de la mise à disposition ou de la fourniture par l'employeur d'un bien ou d'un service permettant au salarié de faire l'économie de frais qu'il aurait dû normalement supporter.

La réglementation des cotisations sociales sur les avantages en nature est totalement indépendante des différentes règles régissant l'octroi de ces avantages dans la fonction publique territoriale.

- en ce qui concerne les logements de fonctions

La Ville a fixé la liste des emplois éligibles à un logement de fonctions au titre de la nécessité absolue de service (NAS) ainsi que les emplois éligibles à un logement de fonctions au titre de la convention d'occupation précaire avec astreintes (COPA).

Nombre de bénéficiaires d'un logement de fonction au 31/12/2023	Montant annuel des avantages en nature au 31/12/2023
18 dont 8 agents en NAS	23 238 €

- en ce qui concerne les véhicules de fonction

Les véhicules de fonction peuvent être affectés aux seuls agents occupant des fonctions limitativement énumérées par l'article 21 de la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 modifiée. Pour la Ville de Beauvais, seul l'emploi de directeur général des services peut bénéficier compte tenu de la strate démographique de la collectivité d'un véhicule de fonction.

Nombre de bénéficiaires au 31/12/2023	Montant annuel au 31/12/2023
1	2 890 €

Il est à noter qu'un véhicule de service avec remisage à domicile est constitutif d'un avantage en nature sauf si ce véhicule est (conditions cumulatives) :

- nécessaire à l'activité professionnelle,
- que le remisage à domicile exclut toute utilisation privée

- que les transports en commun sont inexistants pour les trajets domicile-travail.

## **A- Durée effective du travail**

### **1- La durée légale du temps de travail**

La durée effective du travail, c'est-à-dire la présence effective sur son lieu de travail de l'agent compte tenu des congés annuels, est légalement fixée à 1607 heures, hors heures supplémentaires.

La durée hebdomadaire de travail peut être supérieure à 35 heures hebdomadaires, en fonction d'accords établis au sein des collectivités ou établissements, après consultation du comité technique. Les accords prévoient alors des modes de compensation, sous forme de journées de réduction du temps de travail (RTT).

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 dans son article 47 confirme les 1607 heures annuelles de travail effectif mais précise qu'il est cependant possible de tenir compte de sujétions spécifiques (travail de nuit, de dimanches, de jour fériés, travail pénible ou dangereux) pour fixer des modalités autres en matière de temps de travail.

### **2 - Le temps de travail à la Ville de Beauvais**

L'assemblée délibérante, après un avis favorable unanime des représentants du personnel, a adopté fin juin 2018 un nouveau règlement temps de travail. Ce dernier répond à de nombreux enjeux de modernisation et d'adaptation exigés par un service public en perpétuelle évolution. Il fixe un cadre commun pour les services de la Ville, comme pour ceux du CCAS ou de la CAB. Cette harmonisation était d'autant plus nécessaire que l'organisation des services entre ces différentes entités est mutualisée.

Conforme aux textes, ce règlement fixe la durée annuelle du temps de travail de 1607 heures.

A travers ce règlement, la volonté de la collectivité était de définir des modalités d'organisation des cycles de travail et des droits à absence qui soient adaptés aux différents environnements de travail.

L'organisation du temps de travail est variable selon les nécessités de chaque service ou direction sachant que la très grande majorité des agents exerçant des missions administratives travaillent dans le cadre d'horaires dits variables.

Les annualisations interviennent notamment pour tous les services en lien avec des missions pour les plus jeunes (enfance, jeunesse) et qui supposent des interventions différentes selon qu'il s'agisse d'un temps scolaire ou d'une période de vacances.

Dans d'autres services, la saisonnalité peut générer également la mise en place d'horaires différents (Parcs et Jardins, Plan d'eau).

Au fil des mois, il est apparu nécessaire de faire évoluer le cadre proposé par le règlement adopté en juin 2018 afin de mieux répondre aux spécificités de certaines fonctions.

Trois avenants ont ainsi été votés par le conseil municipal depuis l'adoption du règlement cadre.

## **B- Évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'année 2024**

### **1 - Evolution prévisionnelle de la structure des effectifs**

L'évolution de la structure des effectifs est principalement impactée par les évolutions d'organisation et par les sorties et entrées.

#### **1-1 - Une organisation des services en constante évolution**

Entre 2019 et 2020, la Ville de Beauvais, la communauté d'agglomération du Beauvaisis, le CCAS et l'Office de tourisme de l'agglomération de Beauvais ont engagé une démarche transversale visant la révision de leur organisation mutualisée. Cette dynamique, qui visait à

interroger l'adéquation entre l'organigramme datant de 2009 et l'évolution des pratiques professionnelles ainsi que des politiques publiques, a permis d'aboutir à un projet d'organisation générale rassemblant les différentes missions de nos collectivités autour de nouveaux regroupements avec l'objectif de faciliter la collaboration des services et de consolider le pilotage de l'activité.

L'organisation globale des services à l'échelle des 4 entités a donc été arrêtée en décembre 2020 et s'est progressivement mise en place jusque fin 2022.

Courant 2023, l'organisation de la direction générale a été modifiée afin de reposer sur un Directeur général des services Ville et une Directrice générale des services CAB et une partie de l'équipe de direction a été renouvelée (quatre directeurs de pôle sur six).

En 2024, il a été décidé de modifier le rattachement hiérarchique de certaines directions. Ainsi, la direction événementiel animation et loisirs (DEAL) et la direction des affaires culturelles (DAC) sont désormais directement rattachées au directeur général des services ville ; de même, la direction des transitions et santé et la direction du développement économique sont désormais directement rattachées à la directrice générale des services CAB. Une direction du protocole et de l'intendance, a été créée et placée sous l'autorité hiérarchique directe du directeur général des services Ville. Au 31 décembre 2024, l'organisation globale repose sur une direction générale des services par collectivité et cinq pôles : secrétariat général, fonctions ressources, cohésion sociale, cadre de vie et environnement, et agence d'urbanisme et de développement.

## **1-2 - Une ambition en matière d'égalité**

La Ville de Beauvais a affirmé son ambition en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au travers du plan d'action adopté par le conseil municipal en décembre 2020, qui prévoit de faire de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes une priorité dans la gestion des ressources humaines.

Cet enjeu a été intégré au schéma directeur RH, élaboré au cours du premier semestre 2022, dont l'égalité et la lutte contre les discriminations constitue un des 8 axes stratégiques. En cohérence avec le plan d'action adopté en 2020, cinq actions seront donc développées d'ici 2026 pour prendre en compte l'égalité professionnelle dans la gestion des ressources humaines :

- Intégrer la lutte contre la discrimination dans les processus RH
- Garantir l'égalité de traitement dans l'évolution professionnelle
- Garantir l'égalité de rémunération
- Mettre en place un dispositif de signalement pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles
- Favoriser le maintien dans l'emploi et l'insertion des travailleurs en situation de handicap

Cette ambition fait désormais partie intégrante de la stratégie de gestion pluriannuelle des ressources humaines inscrites dans les Lignes Directrices de Gestion adoptées en octobre 2022.

Courant 2024, un travail de co-construction d'un nouveau plan d'actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes a été réalisé pour la période 2025-2027 ; ce dernier sera présenté aux instances délibérantes d'ici la fin de l'année 2024.

En parallèle, la DRH a poursuivi son action de sensibilisation sur ce sujet en organisant, à l'occasion de la journée internationale du droit des femmes, un quiz sur le thème de l'égalité femme-homme dans le sport, ainsi qu'en proposant aux agents deux cafés-débats sur le thème « Agissons contre les discriminations ». De plus, l'ensemble des directeurs ont suivi une demi-journée de sensibilisation à l'égalité professionnelle, animée par le cabinet EGAE.

### **1-3 – Gestion des compétences**

L'année 2024 a été marquée par la création de plusieurs postes, nécessaires à la mise en œuvre des différentes politiques publiques de la Ville. Les postes créés en cours d'année 2024 auront un impact en année pleine sur l'année 2025, qui viendra se cumuler avec les créations de postes qui interviendront dans le courant de l'année 2025.

- **Recrutements pour la CAB dans le cadre de services mutualisés avec la Ville de Beauvais**

Au regard du nombre d'évènements accompagnés, la direction du protocole et de l'intendance a été renforcée avec la création d'un poste de responsable adjoint du protocole, d'un poste d'agent polyvalent et d'un poste d'agent technique polyvalent en charge de la maintenance et la sonorisation des événements.

- **Recrutements effectués par la CAB dans le cadre de services mutualisés avec la Ville de Beauvais**

Comme convenu avant la réalisation des travaux de rénovation, la gestion de la piscine Bellier a été transférée de la Ville de Beauvais vers la CAB au moment de sa réouverture, en juillet 2024, ce qui a entraîné le transfert du personnel lié, soit huit agents. De plus, afin de répondre aux attentes exprimées par les élus, notamment en matière d'amplitude d'ouverture au public et de sécurité, une réflexion a été menée sur l'organisation de la gestion des équipements aquatiques, qui a conduit à ouvrir sept postes supplémentaires : un poste d'agent d'entretien, deux postes d'agents d'accueil et technique, un poste de responsable d'équipe accueil-entretien, deux postes de maîtres-nageurs et un poste de chef de bassin.

Courant 2024, la direction des affaires culturelles (DAC) s'est vue renforcée de trois postes supplémentaires pour répondre notamment aux enjeux des 800 ans de la cathédrale et pour favoriser le rayonnement des actions culturelles sur le territoire de la CAB : un poste de chargé de développement culturel des territoires, un poste de chargé de communication digitale et un poste de directeur adjoint. D'autres recrutements sont par ailleurs envisagés en 2025, notamment un chargé de mission "label ville pays d'arts et d'histoire", un responsable administratif et financier pour la Maladrerie et un agent pour la gestion du projet de médiathèque de Crèvecœur-le-Grand.

Deux postes ont été créés en 2024 afin de pouvoir répondre aux besoins et enjeux des collectivités mutualisées : un poste de gestionnaire marchés publics au sein du service commande publique et un poste d'agent administratif au sein de la plateforme administrative et financière du pôle ressources. De plus, la direction de la communication s'est réorganisée

et intègre désormais la communication interne, auparavant gérée par la Direction des Ressources Humaines.

Le pôle cohésion sociale a été doté d'un poste de chargé de coopération dédié au suivi et à l'animation de la convention territoriale globale signée avec la CAF.

L'agence d'urbanisme et de développement a créé, en octobre 2024, une direction de l'Habitat intégrant le service logement, le service habitat rebaptisé « service aides à la pierre » et la création d'un nouveau service « prévention du risque locatif » pour lequel un nouvel agent doit être recruté prochainement.

#### - **Recrutements effectués par la Ville de Beauvais pour les services municipaux**

En complément des recrutements opérés à la CAB au sein de la direction des affaires culturelles, le service d'archéologie municipale a été renforcé de 2 contrats de projets, attachés de conservation du patrimoine et assistants de conservation du patrimoine. De plus, le centre d'art du Quadrilatère va réouvrir au public après deux ans de travaux de restructuration. Ainsi, au regard de l'ampleur des investissements réalisés, l'organisation de cet équipement a été repensée en faveur d'un élargissement des publics et de l'amplitude d'ouverture du site. Pour assurer ce fonctionnement, plusieurs créations de postes ont été décidées : un chargé de production, trois médiateurs (qui seront mutualisés avec la CAB et l'OTAB), deux agents d'accueil et trois agents de surveillance à temps non-complet. Enfin, la DAC pourrait être prochainement renforcée d'un poste de chargé de missions mécénat et privatisation des espaces culturels.

Conformément à son projet de direction élaboré en 2023, la Direction Événementiel Animation Loisirs (DEAL), a conforté son organisation avec la création d'un poste d'agent technique pour renforcer l'équipe fêtes et cérémonies, d'assistant administratif et chargé d'accueil des événements au sein de la direction technique, de référent technique en charge des gardiens et nettoyage des locaux au service vie associative et de régisseur général adjoint à l'Elispace.

Le Chantier d'insertion ECOSPACE sera transformé en chantier itinérant RENOV'ILLE intervenant sur le territoire de la Ville de Beauvais à compter du 1er Janvier 2025.

La Direction des services à la population a procédé au recrutement d'un agent d'entretien dans le cadre de la déprécarisation.

La Direction du patrimoine bâti s'est réorganisée pour gagner en efficacité et répondre aux mieux aux enjeux de planification et de suivi auxquels elle est confrontée, sans créer de postes supplémentaires. Elle est désormais structurée autour de 4 services : Maîtrise d'Œuvre Interne (MOEI), conduite d'opérations, performance énergétique, maintenance. Une chargée de mission lui est rattachée pour gérer la stratégie patrimoniale.

Au sein de la Direction Prévention Sécurité, un poste de community manager a été créé pour renforcer la présence de la police municipale sur de nouveaux canaux de communication, et le Centre de Supervision Urbaine (CSU) s'est vu renforcé avec la création d'un poste d'agent de vidéoprotection supplémentaire.

Le pôle cohésion sociale a restructuré son organisation en créant une direction de la jeunesse et des centres sociaux-culturels pour porter la politique jeunesse municipale, une direction de la restauration indépendante de la direction de la vie éducative, une direction de la petite enfance, et en réorganisant le service accueil. La direction de la restauration a nécessité la création d'un poste de directeur et d'un chargé de mission. Au sein du pôle, deux postes de gestionnaires de la plateforme civil enfance et portail famille ont également été créés, ainsi que trois postes d'animateurs « hors les murs » pour la jeunesse, un poste de référent citoyenneté, un poste d'agent de distribution, un poste d'agent d'entretien, un poste d'infirmière au sein de la Direction Petite Enfance, un poste de chargé de gestion pour la cité éducative. Quant à la direction des Sports, elle s'est vue renforcée avec un chargé de mission développement sportif et la réorganisation de l'équipe équipements aquatiques évoquée supra.

Départs à la retraite :

Compte-tenu de la pyramide des âges des agents présentée dans ce rapport, les départs en retraite devraient rester nombreux en 2023 mais sont toujours difficiles à anticiper. En effet, les mécanismes actuellement en vigueur dans le cadre du calcul des pensions (prise en compte très faible du régime indemnitaire perçu par les agents titulaires) incitent certains agents à rester en activité professionnelle au-delà de l'âge légal afin de bénéficier de possibles surcotes. L'allongement de la durée de cotisation retraite annoncée par le gouvernement pourrait précipiter le départ de certains agents avant l'entrée en vigueur des nouvelles mesures.

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024 (prévisionnel)
28	27	35	39	41	35	24

Le discours qui consistait à dire que les agents qui partent en retraite, souvent après avoir atteint des grades d'avancement et un échelon élevé, sont remplacés par des agents plus jeunes qui coûtent moins cher à la collectivité, n'est plus systématiquement vérifié. En effet, afin de répondre aux besoins accrus des services en matière de technicité et de compétences, et afin de faire face à la rareté de candidats face à des métiers en tension, la collectivité doit adapter ses efforts salariaux qui auront nécessairement des impacts financiers.

Il est également à noter que la collectivité s'inscrit dans un processus de gestion des talents qui vise à fidéliser ses collaborateurs pour limiter les départs et valoriser les compétences. Ce processus qui prend souvent la forme d'une revalorisation du régime indemnitaire viendra impacter la masse salariale.

## 2 - Les dépenses de personnel

Différents facteurs viennent impacter les dépenses de personnel, certains sont indépendants des choix de la collectivité quand d'autres relèvent de sa libre administration. La mutualisation entre la Ville et la communauté d'agglomération génère également un impact en matière de dépenses de personnel.

## **2-1 - Les éléments ne dépendant pas de la collectivité**

Ainsi, en 2025, s'imposent :

- Le coût des avancements d'échelon 2025 soit une enveloppe estimée à 160 000 euros.

Les avancements d'échelon sont une composante du glissement vieillesse technicité (GVT)

- le glissement (G) : les augmentations de salaires annuelles alourdissent la masse salariale d'une année sur l'autre,
- le vieillissement (V) : les rémunérations progressent sous l'effet de l'ancienneté dans le grade et/ou l'emploi
- la technicité (T) : les salaires évoluent du fait de changement de qualifications supplémentaires et d'acquisition de nouvelles compétences.

Pour mémoire, depuis la mise en place du dispositif « parcours professionnel, carrières, rémunérations » (PPCR), les avancements d'échelon interviennent à la cadence unique ce qui facilite leur prise en compte dans le cadre de la préparation budgétaire.

Il convient aussi de prendre en compte en année pleine le coût des avancements d'échelon intervenus en 2024.

- La hausse de la cotisation URSSAF Maladie de 1 point, qui engendre un coût estimé à 206 000 €.
- La hausse de cotisation CNRACL de 3 points, dont le coût est estimé à 593 000 €.
- Les collectivités territoriales devront contribuer, à compter du 1er janvier 2025, au financement des garanties de protection sociale complémentaire des agents, destinées à couvrir les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès (communément appelée prévoyance). Les modalités de participations minimales sont fixées par décret. Les négociations sont en cours avec les représentants du personnel quant aux modalités de mise en œuvre de cette participation, dont le coût est estimé entre 77 000 € et 176 000 €.
- La mise en place d'un nouveau régime indemnitaire pour les agents relevant de la filière police municipale, imposée par le décret n°2024-614 du 26 juin 2024. Le mécanisme de ce régime indemnitaire étant différent du précédent, sa mise en place pourrait engendrer une

dépense supplémentaire, dont le montant dépendra des négociations actuellement en cours avec les représentants du personnel.

## **2-2 - Les choix de la collectivité**

### **- En termes de prise en compte du glissement vieillesse technicité (GVT)**

Chaque année, il est porté une attention particulière aux parcours professionnels des agents. Ainsi, plusieurs d'entre eux, tenant compte de leur implication professionnelle, des missions exercées et de leurs éventuelles réussites à des concours ou examens de la fonction publique territoriale bénéficient d'une nomination dans un grade supérieur ce qui entraîne de facto une majoration de leur rémunération.

Si les agents sont nommés, à la suite d'un avancement de grade ou d'une promotion, en règle générale en septembre de chaque année, comme pour les agents nommés après concours, le coût de ces nominations impacte pleinement l'année n+1.

Chaque année le nombre des avancements et promotions, nominations après concours est fonction du nombre des agents promouvables et de l'application des ratios et seuils qui encadrent le champ des possibles en termes d'ouverture de poste.

### **- En termes de régime indemnitaire**

Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) a été mis en place en 2018 pour les premiers cadres d'emplois éligibles.

Ce dispositif comprend une part mensuelle et une part annuelle. Cette dernière a été déployée en 2018 et 2019 dans le cadre d'un dispositif transitoire. Elle le fut en 2021, en référence à l'engagement professionnel des agents éligibles au cours de l'année 2020, dans le cadre d'un dispositif pérenne. Ce dernier a été à l'ordre du jour de nombreux temps de concertation avec

les représentants du personnel et a fait l'objet d'une délibération portant avant du règlement de régime indemnitaire le 26 mars 2021.

En concertation avec les représentants du personnel, la ville a décidé que le CIA, dont l'enveloppe financière représente 150 euros par agent en 2021, soit révisé chaque année avec un objectif de progressivité visant à atteindre le montant de 200 euros depuis 2023.

Il est à noter que sur l'année 2023, une évaluation du dispositif RIFSEEP a été réalisée. Cette étude a permis d'établir une proposition d'amélioration du dispositif visant à le rendre plus performant. Ainsi, les montants d'IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) de base ont été revalorisés au 1er janvier 2024, afin de soutenir le pouvoir d'achat de l'ensemble des agents, d'une part, et de réduire les écarts de rémunérations entre les cadres d'emplois des catégories A et B, d'autre part. Des négociations sont actuellement engagées avec les représentants du personnel concernant la revalorisation du CIA, qui devrait intervenir dès 2025.

Compte-tenu du projet de revalorisation, l'enveloppe financière envisagée pour le CIA sur le budget 2025 est évaluée à environ 307 500 euros.

#### - **En termes d'avantages sociaux**

##### **Les titres restaurants**

Dans le cadre du « Plan Pouvoir d'Achat Territorial » instauré par nos collectivités, il a été décidé de mettre en place les titres-restaurant à compter de juillet 2023. Ce dispositif permet aux agents de bénéficier d'un chèque déjeuner de 7 € par jour travaillé, avec une participation de la collectivité à hauteur de 50 %, soit 3,50 €.

Pour 2025, le coût de ce dispositif est estimé à 340 800 €.

##### **Le forfait mobilités durables**

Instauré en décembre 2022 par les assemblées délibérantes, le forfait mobilités durables vise à encourager le recours à des modes de transports moins polluants que la voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail. Selon le nombre de jours de déplacements domicile-

travail effectués avec un des moyens de déplacement éligibles sur l'année civile 2024, les agents pourront bénéficier de 100 € à 300 € de forfait annuel.

Le budget 2025 prévu pour ce dispositif est identique à la dépense réelle 2024, soit 27 400 €.

#### **2-4 - La convention de mutualisation**

Lors de son conseil du 29 mars 2021, la Ville a présenté deux nouvelles conventions portant sur la mutualisation des services :

- Une première convention relative à la création de services communs entre la communauté d'agglomération du Beauvaisis, l'OTAB, la Ville de Beauvais et le CCAS concernant notamment la direction générale, les fonctions ressources, une partie des services techniques et le cabinet ;
- Une seconde convention relative à la mise à disposition de services entre la Ville de Beauvais et la communauté d'agglomération du Beauvaisis concernant les fonctions opérationnelles.

Ces nouvelles conventions visent notamment :

- A garantir la fiabilité des relations financières entre les différentes entités ;
- A mettre en cohérence le rattachement des directions ou services à l'entité principalement compétente ;
- A simplifier les critères de suivi de la mutualisation afin de permettre une adaptation dans l'organisation des services au gré des évolutions réglementaires ou de compétences de la CAB ;
- A créer un dispositif sécurisé permettant aux entités actuellement liée par les conventions de se séparer si cela devenait nécessaire ou souhaité.

## C- La démarche de gestion prévisionnelle des emplois, effectifs et compétences (GPEEC)

La GPEEC développée au sein de notre collectivité se veut être un dispositif d'anticipation et de diagnostic des évolutions métiers et ressources. Elle doit permettre de répondre à des objectifs d'anticipation en termes de métiers, d'emplois et de compétences pour viser un meilleur ajustement entre les besoins et les ressources.

Ce dispositif apparaît aujourd'hui comme un outil essentiel de prospective duquel découlera en partie la politique de gestion des ressources humaines de la collectivité.

D'abord centrée sur la gestion des effectifs et de la masse salariale, donc essentiellement quantitative, il s'agira de faire évoluer progressivement la démarche de GPEEC vers une dimension plus qualitative en tenant compte davantage des compétences et des métiers futurs.

Dans un contexte en perpétuelle mutation, le devenir des métiers, additionné à l'évolution rapide des besoins des agents, nous pousse à faire évoluer les pratiques RH pour maintenir conjointement un certain niveau de performance et de qualité de vie au travail.

Au-delà des fiches de postes, de la cartographie des métiers qui constituent une base, ce sont bien des outils de développement RH qui vont concourir à l'atteinte de ces objectifs. Le renforcement de l'accompagnement individualisé des parcours professionnels des agents est un vecteur majeur. Au-delà du plan de formation répondant aux besoins des services, il s'agit de s'ouvrir davantage aux besoins individuels pour accompagner le développement des compétences. L'entretien professionnel annuel participe également au recueil d'informations.

Au travers cette démarche prospective, il s'agit en outre de mettre l'accent sur le nécessaire travail de co-construction à opérer entre DRH et directions opérationnelles afin de développer

une culture RH davantage partagée et commune permettant aux experts métiers d'enrichir la réflexion.